



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

## **SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022**

**(2ÈME JOURNÉE)**



2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
 RIUNIONE DI 2 È 3 di GHJUNGHJU  
 2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
 RÉUNION DES 2 ET 3 JUIN

**SOMMAIRE DU VENDREDI 3 JUIN 2022**

**Reprise de la session à 10 h30**

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n° 147 : Dimarchja di cuntrattualizzazione incù i territorii**

**Rapport n° 147 : Démarche de contractualisation avec les territoires**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 10

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E2/014) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 17

**Prise(s) de parole :** 22

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Anne Laure SANTUCCI

M. Paul QUASTANA

Mme Marie Thérèse MARIOTTI

M. Paul Félix BENEDETTI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En réponse pour le CE M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 46

**Suspension de séance à 12h25**

**Reprise à 12h55**

**Amendement n° 1 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 52  
**Avis favorable de la CDENATE**  
**Avis favorable du CE**

**Ont voté :**

Avanzemu NP

Core in Fronte **POUR**

Un Soffiu Novu NP

Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 1 adopté** 53

**Amendement n° 2 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 53  
**Avis favorable de la CDENATE**  
**Avis favorable du CE**

**Ont voté :**

Avanzemu NP

Core in Fronte **POUR**

Un Soffiu Novu NP

Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 2 adopté** 54

**Amendement n°3 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 54  
**Avis favorable de la CDENATE**  
**Avis favorable du CE**

**Ont voté :**

Avanzemu NP

Core in Fronte **POUR**

Un Soffiu Novu NP

Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 3 adopté** 56

**Amendement n°4 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 56  
**Avis favorable de la CDENATE**  
**Avis favorable du CE**

**Ont voté :**

Avanzemu NP

Core in Fronte **POUR**

Un Soffiu Novu **NP**  
Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 4 adopté** 57

**Amendement n°5 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 57  
**Avis favorable de la CDENATE**

**Sous amendement** 58  
**Avis favorable du CE amendement et sous amendement**  
**Sous amendement**

**Ont voté :**  
Avanzemu **NP**  
Core in Fronte **POUR**  
Un Soffiu Novu **NP**  
Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 5 sous-amendé adopté** 59

**Ont voté :**  
Avanzemu **NP**  
Core in Fronte **POUR**  
Un Soffiu Novu **NP**  
Fa Populu Inseme **POUR**

**Explications de vote :** 59  
M. Jean Martin MONDOLONI  
M. Paul Félix BENEDETTI  
M. Jean Christophe ANGELINI  
M. Paul Joseph CAITUCOLI

**Ont voté :**  
Avanzemu **NP**  
Core in Fronte **ABSTENTION**  
Un Soffiu Novu **NP**  
Fa Populu Inseme **POUR**

**Le rapport N° 147 ainsi amendé est adopté** 62

**SUSPENSION DE SEANCE 13h16**

**REPRISE DE LA SEANCE A 15h48**

**Raportu n° 145 : Ricunniscenza di u fattu urbanu isulanu in e pulitiche setturiale di a Cullettività di Corsica - Orientazione strategiche, definizione di u territoriu urbanu è metudulugia di cuncertazione**

**Rapport n° 145** : Reconnaissance du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse : orientations stratégiques, définition du territoire urbain et méthodologie de concertation

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 53

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E2/015) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 68

**Prise(s) de parole :** 71

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Louis POZZO DI BORGIO

M. Saveriu LUCIANI

M. Julien PAOLINI en réponse aux intervenants. 79

**POUR** : Fa Populu Inseme et Core in Fronte

**NPPV** : Avanzemu et Un Soffiu Novu

**Rapport n° 145 ADOPTE** 81

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 130 : Avisu rilativu à u calindariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2022-2023**

**Rapport n° 130** : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 81

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E2/026) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure* 83

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	85
Mme Marie-Claude BRANCA	
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Saveriu LUCIANI	
M. Petru Antone FILIPPI	
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants.	93
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	96
Mme Véronique PIETRI	
Mme la Présidente MAUPERTUIS	
Mme Véronique PIETRI	
Mme Nadine NIVAGGIONI	
Mme la Présidente MAUPERTUIS	
M. Saveriu LUCIANI	
Mme Nadine NIVAGGIONI	
Mme la Présidente MAUPERTUIS : réfléchir à un amendement de l'article 1.	

**Vote différé sur le rapport le temps de la rédaction de l'amendement.**

### RAPPORT POUR INFORMATION DE MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**Rapportu n<sup>u</sup> 158 : Mandatu speciale datu à l'Assemblea di a Giuventù à titulu di a ghjurnata di l'Europa in Strasbourg**

**Rapport n<sup>o</sup> 158 : Mandat spécial délivré à l'assemblea di a giuventù au titre de la journée de l'Europe à Strasbourg**

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 98

**Sur ce rapport, ni vote ni prise d'acte (rapport d'information)** 98

### DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	99
Mme la Présidente MAUPERTUIS	
M. PJ CAITUCOLI	
<b>L'assemblée de Corse prend acte des désignations.</b>	100

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 149 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a metudulugia di gistioni di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 149 : Rapport d'information relatif à la méthodologie de gestion du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 101

**Prise(s) de parole :** 109

Présidente MAUPERTUIS

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Georges MELA

M. Louis POZZO DI BORGIO

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants. 118

**L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport.** 122

**Suspension à 18h23**

**Reprise à 18h43**

**La Présidente MAUPERTUIS : Prise d'acte sur la dérogation du temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse** 123

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION - RECHERCHE**

**Raportu n° 130 : Avisu rilativu à u calindariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2022-2023**

**Rapport n° 130 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023**

Présentation de l'amendement par Mme Antonia LUCIANI modifiant l'article 1 de la délibération 123

**VOTE sur l'amendement : Unanimité** 123  
**Absence du groupe Un Soffiu Novu**

**VOTE sur le rapport n° 130 ainsi amende : Unanimité** 124

**Absence du groupe Un Soffiu Novu**

<b>MUZIONE / MOTIONS</b>
--------------------------

**N° 2022/E2/011** déposée par le groupe « Core in Fronte » : **Processus de fin de conflits avec l'État français**

Mme la Présidente MAUPERTUIS : rédaction d'un amendement en Conférence des présidents

Présentation de la motion par M. Jean-Baptiste ARENA 124

Mme la Présidente MAUPERTUIS 126

**Prise(s) de parole :** 126  
M. Jean BIANCUCCI  
M. Saveriu LUCIANI

Le Président du CE M. Gilles SIMEONI 128

La Présidente Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS : lecture de la proposition d'amendement déposé par Avanzemu et précisions sur la proposition de sous-amendement rédigé collectivement en Conférence des présidents 129

**Sous-amendement adopté à l'unanimité** 129

**Amendement sous-amendé adopté à l'unanimité** 129

**Motion ainsi amendée adoptée à l'unanimité.** 130

**Séance levée à 19h06**



**La séance est reprise à 10 h 30.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise. Veuillez regagner vos places.

Bonjour à tous, salute, emu da ripiglià i nostri travagli.

Bien. Monsieur le Président, un petit point d'ordre, si vous en êtes d'accord sur l'ordre du jour de ce vendredi matin, mais après-midi également.

Donc, nous avons normalement ce matin, après la CDENATE qui s'est tenue, nous avons deux rapports relatifs à l'aménagement du territoire, le premier concernant le fait urbain, le second concernant la démarche de contractualisation avec les territoires.

Donc, nous partons là-dessus. Je vois que Monsieur le Conseiller exécutif, président de l'Agence d'urbanisme s'installe. On vous donne bien évidemment le temps de vous installer, vous sortez de commission, je le rappelle.

Donc nous sommes d'accord, nous partons sur ces rapports.

Il y aura un rapport sur le calendrier scolaire. Voilà, je crois que j'ai raison de le rappeler. Donc, il faudra avertir, soit la conseillère concernée, soit quelqu'un de l'exécutif qui le présentera à sa place.

Et enfin, nous aurons un rapport sur la nouvelle méthode relative à la gestion du tableau des effectifs. La commission des finances s'est tenue ce matin à ce sujet.

Ensuite, un petit rapport de désignation et je vous rappelle qu'il n'y a qu'une motion.

Nous ferons un point au moment du déjeuner en Conférence des présidents sur la motion qui a été proposée par Core in fronte, c'est ce que nous avons décidé lors de la commission permanente organisationnelle.

Donc, Monsieur le Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'urbanisme, si vous êtes prêt, nous y allons.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 147 : Dimarchja di cuntrattualizazione incù i territorii.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 147 : Démarche de contractualisation avec les territoires.**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

Vous dire, Madame la Présidente, tout d'abord que je présente ce rapport plutôt avec ma casquette de Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, qu'avec ma casquette de Président de l'agence d'urbanisme et d'énergie. Même si, sur ces rapports-là, notamment sur le fait urbain que je présenterai dans un deuxième temps, les services de « Dynamique territoriale » et les services de « l'Agence d'urbanisme » ont travaillé en étroite collaboration sur le rapport contractualisation plus spécifiquement. Il émane essentiellement des services de la DGA aménagement du territoire et j'en profite, bien sûr, pour remercier les agents pour le travail considérable qui a été effectué et qui retranscrit, je crois, dans ce rapport d'une certaine densité même si parfois il peut paraître un peu technique.

Donc, c'est un rapport qui décline 5 orientations stratégiques relatives à la territorialisation, une première étape dans la territorialisation des politiques publiques de notre Collectivité. Première étape puisque, dans une prochaine session d'ici quelques mois, un rapport spécifique à la territorialisation sera présenté. Ce rapport-là est une première phase qui vise à présenter essentiellement la démarche que nous allons proposer dans les territoires pour aboutir à des contrats spécifiques que je vais détailler.

Donc, vous avez dans ce rapport un certain nombre de fiches thématiques qui sont annexées et dont, j'imagine, vous avez pu prendre connaissance.

Donc je le disais dans mes propos introductifs, ce rapport pose les jalons, il signe les prémices d'une relation partenariale nouvelle entre la Collectivité de Corse et ces territoires. Une relation qui s'appuie plus sur une logique de projet, que suivre une logique de financement d'opération au coup par coup, sans vision stratégique définie dans le cadre d'un dialogue concerté et renforcé avec les différents acteurs et les collectivités, communes et EPCI.

Donc de quoi s'agit-il ? Je crois qu'il s'agit ici surtout de proposer un nouveau système, un système qui serait gagnant-gagnant. Gagnant bien sûr, pour la Collectivité de Corse, notre Collectivité car ces futurs contrats doivent permettre de renforcer à la fois la cohérence et la convergence de nos actions en les adaptant au mieux aux spécificités du territoire. Vous le savez, on a un certain nombre de schémas de règlement d'aide, soit au sein de la Collectivité, soit des agences et offices. L'idée étant ici, en s'appuyant sur une logique de projet de territoires, d'aller mutualiser les moyens issus de ces différents règlements et de travailler en bonne transversalité, à la fois en interne au sein des agences et offices et avec les collectivités communes du bloc communal.

Donc un système qui serait gagnant pour les territoires car ces futurs contrats doivent permettre de définir des objectifs prioritaires, des opérations structurantes et d'offrir aux territoires des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour atteindre ces objectifs et répondre aux enjeux d'aujourd'hui, j'en citerai quelques-uns par la suite.

Et enfin, un contrat gagnant-gagnant aussi bien pour la Collectivité de Corse que pour les territoires, car ces futurs contrats doivent nous permettre de co-construire une stratégie partagée dans le respect, et ça, je crois que c'est essentiel, le respect strict des compétences de chacune des parties.

Alors, il y a deux principes fondateurs, lorsqu'on contractualise, bien sûr, il faut être au moins 2, voire plus, c'est notre souhait. Et, les deux principes fondateurs, c'est pour le premier un strict respect des compétences, je le disais. Et pour le second, le dialogue, la concertation qui sont, je pense, nous pensons au sein du Conseil exécutif, un préalable indispensable avant la signature de l'acte, du contrat.

Donc une phase de discussions et un dialogue à engager avec les EPCI et les communes, dont une méthode, une proposition de méthode qui est présentée dans ce rapport.

Donc, alors pourquoi discuter avec les EPCI et les communes, en gros, avec le bloc communal ? Tout d'abord, parce que dans un certain nombre de domaines stratégiques, les compétences sont partagées. Je vais prendre quelques exemples, mais vous les connaissez bien mieux que moi, il y a un certain nombre d'élus ici, des maires, conseillers communautaires, présidents d'EPCI, qui savent aujourd'hui que les intercommunalités ont des compétences exclusives, essentielles, dans le domaine des déchets par exemple, notamment pour la collecte puisque la compétence traitement a été déléguée, en matière de tourisme, en matière d'économie, parfois en matière de mobilité, notamment de mobilité rurale. Et ces compétences sont bien souvent partagées avec la Collectivité, tout ou partie puisque la Collectivité intervient, ou ses agences et offices, interviennent dans un certain nombre de domaines, soit en fixant les

caps, soit en définissant certains règlements d'aides qui ne sont pas toujours parfaitement adaptés aux problématiques.

Et, c'est tout l'objet aussi de ce rapport, c'est de pouvoir, je dirai, aller au-delà des règlements d'aides pour un certain nombre d'opérations structurantes, aussi bien pour les territoires que pour la Collectivité de Corse.

Donc une discussion avec les EPCI puisque, notamment, elles ont une compétence croissante en matière d'aménagement du territoire et de planification, notamment lors de l'élaboration de SCOT ou encore de PLUI. Donc, autant de raisons pour faire des EPCI des partenaires privilégiés de ce dialogue qui doit s'engager en vue de futurs contrats.

Et bien sûr, un dialogue avec les communes, qui elles aussi, ont encore, je dirai, quelques compétences qui parfois d'ailleurs, ont été transférées aux EPCI, que parfois les communes ont souhaité conserver, par exemple, une thématique qui a fait d'ailleurs l'objet de discussions lors de la Chambre des territoires sur l'eau et l'assainissement, notamment sur la question du transfert éventuel de la compétence eau et assainissement en 2026 et qui, pour certains maires, est source d'inquiétude.

Autant de sujets stratégiques, notamment en Corse, dans le contexte de réchauffement climatique qui montrent la nécessité d'engager un dialogue à la fois avec les EPCI, mais pas seulement, également avec les communes.

D'autant que les communes, bien souvent lorsqu'on parle de ces secteurs-là, d'urbanisme, l'eau, l'assainissement, n'ont malheureusement pas les moyens, ni humains en ingénierie, ni financiers en termes de ressources propres, même si on finance parfois à 80, voire 90 % les opérations, de les réaliser, et notamment dans les petites communes, dans les communes de l'intérieur ou dans les intercommunalités, comme l'intercommunalité Pasquale Paoli qui regroupe, je crois, 42 communes ; le nombre ne fait pas la richesse je dirai, en tout cas pas la richesse financière et donc des difficultés majeures bien sûr, notamment en matière, par exemple, de collecte des déchets. D'où la nécessité d'avoir peut-être, un regard spécifique et une capacité d'adaptation en fonction des spécificités et problématiques de chacune des intercommunalités.

Donc, vous le voyez cette phase de concertation nous semble essentielle, aussi bien pour élaborer les contrats, pour définir les projets structurants prioritaires par territoire, mais également lors de la phase opérationnelle, ce qui serait au mis au taux du contrat, aura vocation aussi à évoluer dans le temps en fonction de nouvelles priorités, de changement de gouvernance. Et donc, il faut que ces contrats puissent avoir une certaine souplesse et soient malléables au cours du temps et de leur déploiement opérationnel sur le terrain.

Voilà en gros pour les enjeux de cette concertation en vue de la contractualisation et sur la philosophie et l'intérêt à agir.

À ce stade, vu qu'on est au stade des orientations stratégiques et qu'il est prévu une phase de concertation qui devrait durer environ 6 mois, donc tout au long du deuxième semestre 2022, on n'a pas voulu se fermer de portes en matière de niveau de contractualisation.

Et, il est proposé dans ce rapport en gros deux niveaux, un niveau, je dirai, global, principal entre la Collectivité de Corse et les EPCI. Finalement, rien d'original, on reste dans les frontières administratives actuelles qui d'ailleurs, nous ont été imposées par l'État sur des critères purement démographiques et qui, en termes d'efficacité et de pragmatisme, il y aurait beaucoup à dire, mais je crois que c'est un autre débat. J'espère que nous aurons l'occasion aussi de l'avoir dans les discussions qui vont s'ouvrir avec l'État. Donc, un niveau global entre la Collectivité de Corse et les EPCI en cohérence, je le disais, avec les frontières administratives en vigueur et les gouvernances actuelles.

Mais par ailleurs, sans s'interdire d'avoir d'autres niveaux de contractualisation qui peuvent être à l'échelle de plusieurs intercommunalités, pourquoi pas, donc de niveaux, je dirai, PETR, voire SCOT. Mais aussi des niveaux infra à l'échelle d'un groupe de communes.

Alors là l'idée, je crois que c'est essentiel dans la philosophie, d'arriver à rompre avec les frontières administratives qui sont aujourd'hui les nôtres, qui nous ont été imposées par l'État de manière, je dirai, autoritaire, descendante et qui ont cassé un certain nombre de réalités historiques, culturelles, sociales, ancrées dans l'histoire, finalement de l'île.

Je prends un exemple que je connais bien, l'ancien canton de Vezzani. L'ancien canton de Vezzani, c'était 5, 6 communes essentiellement rurales, de l'intérieur, avec une démographie relativement faible, une dynamique compliquée, certaines d'entre elles ont tiré un peu leur épingle du jeu, je pense à Antisanti ou encore à U Petrosu puisqu'elles avaient une plaine, et donc elles sont arrivées un peu à maintenir une forme de dynamisme, essentiellement sur la partie littorale.

Suite à la réforme et à la constitution des 19 intercommunalités, on s'est retrouvé avec un ancien canton où finalement, je veux dire, toutes les familles, tous les noms, tous les liens s'étaient tissés au fil des générations, découpé au niveau de 3 intercommunalités, 2 communes dans le Fium'orbu Castellu, une dans l'Oriente, et les 3 autres dans le centre Corse.

Vous voyez en termes de logique de projet, ou même du dialogue, de concertation, les dégâts que ça peut générer. Et pourtant, on continue à fonctionner comme on fonctionnait avant, dans une logique partenariale, en tout cas, on essaye, malgré le fait qu'on se retrouve finalement dans des systèmes de gouvernance dans lesquels cette logique historique ne se retrouve plus.

C'est pour ça que c'est intéressant, à mon avis, de pouvoir contractualiser à l'échelle d'une pieve, d'un rughjone, d'une vallée. Je prends l'exemple de la forêt et du bois, c'est une problématique majeure, d'ailleurs, Jean-Christophe ANGELINI s'est fait souvent l'écho de cette filière dans ses interventions, une problématique majeure. Aujourd'hui, nous considérons, au sein du Conseil exécutif, qu'il serait intéressant de pouvoir contractualiser avec des communes qui sont propriétaires au sein d'un même massif forestier.

Je prends encore un exemple que je connais bien, le massif forestier de la forêt de Rospa-Sorba où un certain nombre de communes qui sont justement partagées sur trois, quatre intercommunalités, sont propriétaires forestiers dans la partie basse de la forêt, et la Collectivité, dans la partie haute. Il y a tout intérêt là, à travailler ensemble, à pouvoir mobiliser à la fois les moyens de la Collectivité de Corse, de l'ONF également, des communes, de manière à pouvoir redynamiser à la fois la gestion de nos forêts mais également, en corollaire, la filière bois.

L'autre exemple, l'eau, l'assainissement à l'échelle d'un bassin versant, il me semble que c'est essentiel. Et des expérimentations sont déjà lancées, par exemple avec le Taravo, Valinco, puisqu'on a passé récemment une convention sur la gestion de ce site.

Donc, vous l'avez compris, par ces contrats, il s'agira à la fois de travailler sur des projets structurants, de mieux prendre en compte les réalités infra territoriales autour de nouveaux périmètres, en tout cas sans se bloquer sur les périmètres administratifs actuels et de mobiliser des moyens humains en ingénierie, à la fois au sein de la Collectivité de Corse, par exemple, demain, si on va créer une voie douce entre plusieurs communes, qui parfois n'appartiennent pas à la même intercommunalité, par exemple entre les communes du nord de la CAB et les communes du Cap Corse, on pourra mutualiser à la fois les services de l'agence d'urbanisme et d'énergie, en termes d'aménagement du territoire, à la fois les services routes de la Collectivité pour leur expertise dans ce domaine et bien sûr, les services d'ingénierie qui sont d'ores et déjà disponibles au sein de la CAB par exemple.

Donc, on voit bien là tout l'intérêt à agir, en transversalité en interne au sein de la Collectivité de Corse sur des projets structurants et en concertation avec les territoires concernés.

Mais on considère que ça ne sera pas suffisant et qu'au-delà des moyens qui sont d'ores et déjà disponibles dans nos différentes institutions, nous devons aller plus loin, c'est pouvoir financer aussi bien dans la phase amont pour construire le projet, pour construire le contrat, que lors de sa mise en œuvre opérationnelle, des moyens d'ingénierie. Et ça sera à discuter au cas par cas en fonction des projets, on ne peut pas vous dire, aujourd'hui : on va mettre un ou deux postes par intercommunalité. C'est la logique de projet qui doit prévaloir. C'est-à-dire que pour une intercommunalité qui aurait déjà des moyens disponibles en ingénierie et en expertise et financiers, il n'est peut-être pas nécessaire d'en rajouter, ou si la Collectivité a déjà les compétences en interne.

En revanche, sur des projets très spécifiques qui nécessitent une expertise très fine, qu'on a pas aujourd'hui au sein de nos agences et offices ou au sein de la Collectivité, pouvoir aller chercher cette compétence au niveau de bureaux d'études, voire de mettre des moyens humains spécifiques, ingénieurs, chefs de projets, au sein des intercommunalités, mais qui soient bien calibrés en fonction du projet. Il ne s'agit pas d'avoir des gens qui soient là pour faire tout et n'importe quoi, je dirai, mais plus des spécialistes qui soient capables d'élaborer le projet, de le suivre et de le mettre en œuvre en fonction des attentes et des enjeux du territoire.

Donc ensuite, dans ce rapport, vous avez des éléments techniques qui sont attendus en amont de la signature du contrat, une note d'enjeux, une stratégie territoriale, un programme, une maquette prévisionnelle d'actions qui pourra évoluer, je le disais tout à l'heure, lors de la mise en œuvre. Et enfin, une maquette financière prévisionnelle, je crois que c'est indispensable d'offrir une visibilité aux territoires sur des moyens en investissement, mais aussi en fonctionnement qui seront mis en œuvre par la Collectivité de Corse, au profit des territoires de manière à avoir une vision pluriannuelle, notamment lorsqu'il s'agit d'opérations structurantes qui nécessitent des moyens souvent très importants et difficiles, bien sûr, à mettre en œuvre sur un seul exercice budgétaire.

Donc, les moyens qui seront mis en œuvre et les secteurs qui sont concernés par ces contrats, bien sûr, respect des principes défendus par notre Collectivité, équilibre territorial, équité, solidarité entre les territoires riches et pauvres, territoires urbains et ruraux, transparence dans les aides publiques puisque ces contrats, bien sûr, feront l'objet d'une présentation au sein de cette Assemblée, mais aussi au sein des différentes instances consultatives de la Corse.

Mais aussi contractualiser sur des projets de territoire qui répondent aux priorités de notre Collectivité. Et, je vais en citer quelques-unes parce que je crois qu'elles sont essentielles. La question de la langue, de la culture, du patrimoine, la question de la transition énergétique et écologique et la question, bien sûr, de la lutte contre la spéculation foncière et immobilière. Lorsqu'on se lance dans un programme

de construction de logements, d'un lotissement à l'échelle d'une commune ou d'une interco, c'est une opération très lourde qui nécessite à la fois des moyens financiers considérables mais aussi des moyens humains pour aboutir. Donc beaucoup de petites communes, pour m'y essayer moi-même, je peux vous assurer qu'il est parfois très difficile de passer de l'idée, du concept à la réalisation opérationnelle et qu'on a besoin d'un accompagnement technique et financier.

Donc, il ne s'agit pas non plus de mettre en œuvre de nouveaux moyens, on va mobiliser essentiellement des moyens qui sont déjà déployés au sein de notre collectivité, des agences et offices. Dans le cas, par exemple, du règlement d'aide aux communes et intercommunalités, on a la dotation école et la dotation quinquennale, et là je veux rassurer les maires, les président d'EPCI, ce sont des dispositifs qui vont perdurer, qui ont vocation essentiellement à financer des projets de communes à une échelle essentiellement communale, qui n'ont pas vocation à dépasser ce cadre-là. Donc, ces dispositifs vont perdurer.

Par contre, certains dispositifs qui sont prévus dans ces règlements, type fonds de territorialisation ou fonds de solidarité territoriale, auront vocation à être redéployés dans ces contrats puisque c'était l'objectif essentiel de ces dispositifs. Bien sûr, le règlement d'aide en faveur du logement et de l'habitat, « Una casa per tutti », le schéma d'aménagement et de développement de la montagne corse, via le comité de massif, et tous les règlements d'aide sectorielle, je le disais, ce qui est prévu, par exemple dans le cadre du plan déchets avec l'Office de l'environnement, les politiques sectorielles en matière d'énergie, de sports, de patrimoine, etc.

Donc, tout ceci dans un objectif de transversalité aussi bien au sein de la Collectivité qu'avec les territoires.

Et ensuite, bien sûr, en matière de fait urbain, mais ça, j'aurai l'occasion de vous le présenter plus en détail dans le rapport qui suit.

Donc terminer sur le calendrier. Il y a une présentation à la Chambre des territoires qui a eu lieu à la fin du mois de mai, sur ce rapport.

Il y a eu une présentation au CESEC, dont vous avez été destinataire de l'avis. Le CESEC qui globalement, je ne vais pas en faire une lecture exhaustive ici, se félicite de la mise en place de ce dispositif, propose quelques recommandations, recommandations qui seront par ailleurs reprises par les amendements du groupe « Fà populu in seme », j'ai par exemple en tête le principe de réciprocité. Donc, un avis du CESEC positif avec des recommandations que nous allons prendre en compte lors de l'examen des amendements.



Donc, si vous validez ces orientations stratégiques aujourd'hui, cela nous permettra au cours du deuxième semestre 2022, donc de juillet à décembre, de présenter cette démarche aux territoires dans le cadre de réunions sur l'ensemble du territoire cellulaire, donc 5 ou 6 réunions regroupant 3 ou 4 intercommunalités dans différents secteurs de l'île. Et ensuite, de lancer les travaux de conservation pour élaborer les notes d'enjeu qui devraient nous conduire à signer les premiers contrats en 2023, pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire pour couvrir les mandats des équipes municipales et conseils communautaires actuels.

L'objectif étant que ces contrats soient de 6 ans pour couvrir l'ensemble d'une mandature à compter de 2026. Donc une première étape de 3 ans, puis de 6 ans sur ces dispositifs qui ont vocation, bien sûr à s'inscrire dans le temps, ne serait-ce que par l'ampleur des projets qui seront accompagnés dans ce cadre-là.

Je vous remercie et je suis à votre entière disposition pour vos questions et remarques, bien entendu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le Conseiller exécutif.

Donc, il y a un rapport de la CDENATE qui va être lu, je vous en prie.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité attirer l'attention du Conseil exécutif sur plusieurs points.

Si elle a admis, dans ce qui est proposé, qu'il est plutôt positif de travailler sur un programme pluriannuel d'investissements, elle a toutefois émis des réserves sur les propositions formulées craignant qu'il soit demandé aux communes et intercommunalités de reproduire le travail colossal déjà réalisé dans le cadre du CRTE, lequel n'a pour l'heure apporté aucune véritable valeur ajoutée se limitant à agréger les dispositifs existants, sans compter la promesse d'un taux d'éligibilité de 80 % qui se fait toujours attendre.

Elle a estimé qu'il aurait été plus pertinent que l'État et la Collectivité de Corse, principaux financeurs de l'échelon communal et intercommunal, se mettent d'accord bien en amont pour éviter précisément, qu'au niveau local, les collectivités aient à reproduire le même travail.

Aussi, elle a émis un certain nombre d'interrogations quant au bénéfice que pourront en retirer les territoires, aux moyens supplémentaires qui seront déployés au-delà du Fonds de territorialisation, au devenir des projets des communes et EPCI en l'absence de contractualisation, au niveau de maturité des projets qui sera exigé.

Ainsi, elle a regretté l'absence de coordination en amont, ce qui aurait permis de disposer de plus de visibilité.

M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, a précisé que la démarche préconisée par le Conseil exécutif s'inscrivait à l'inverse de celle proposée dans le cadre du PTIC ou du CRTE.

Il a en effet rappelé que les CRTE avaient été réalisés dans l'urgence de la crise COVID, dans une logique descendante, sans aucune concertation avec les EPCI et les communes, sur la base d'un accompagnement financier à moyens constants.

Il a indiqué qu'à l'inverse, il ne s'agissait pas pour le Conseil exécutif de proposer un dispositif clé en main, mais une méthode de concertation avant engagement de tout contrat sur la base d'un cadre de propositions qui favorisera aussi la visibilité.

S'agissant du niveau de maturité, il a précisé qu'il s'agissait de privilégier la construction de projets structurants pour l'avenir, d'où le principe de pluri-annualité, et d'éviter également que des communes limitrophes sollicitent des financements pour la même chose.

Il a souligné l'importance, en termes de transparence et d'équité, d'engager la concertation avec les territoires afin de définir la localisation de leurs équipements et leurs priorités en répondant aux spécificités de chacun et en mobilisant au mieux les moyens de la CDC sur des projets structurants.

Il s'agira ainsi d'avoir une visibilité élargie en mobilisant des moyens importants non permis aujourd'hui sur les dispositifs existants et sans que soit imposé de manière formelle un document de planification dont les difficultés de réalisation sont bien connues.

Il y voit un premier pas vers la réalisation de documents de planification, de type SCoT ou PLUI, qui permettra d'engager les territoires. Il a souligné par ailleurs le bénéfice qui pourrait être tiré de la réflexion menée précédemment, notamment lors des Scontri di i Territorii.

Sur les moyens financiers, il a indiqué que le Fonds de Territorialisation pouvait être redéployé sur des opérations prioritaires, négociées et concertées avec l'État, l'idée consistant aussi à ne pas se substituer aux territoires et à travailler en synergie en associant toutes les parties prenantes.

Aussi, il a fait valoir son sentiment sur la nécessité d'aboutir à des contrats tripartites (État, Collectivité de Corse, territoires) lesquels devront être défendus collectivement dans le cadre du cycle de discussions qui s'ouvre.

Il a appelé également, dans l'espace de dialogue qui doit s'instaurer, à proposer collectivement une redéfinition des CRTE, lesquels se sont révélés très imparfaits.

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité quant à lui porter sa réflexion sur le volet urbanisme en anticipant notamment sur l'examen du rapport relatif à la reconnaissance du fait urbain.

Il s'est interrogé sur la plus-value que pourrait apporter la contractualisation et la reconnaissance du fait urbain alors que la Corse est la seule région à ne disposer d'aucun SCoT opposable, soulignant que les données nationales démontrent, à l'inverse, que 95 % de la population continentale est couverte par un SCoT. Rappelant qu'ils ont été créés par la loi SRU de 2000, il a regretté que pendant plus de 20 ans aucune impulsion n'ait été donnée pour que ces documents de planification voient le jour. Il a estimé que cela aurait pu éviter certaines erreurs subies aujourd'hui en matière d'urbanisme.

Enfin, au regard de la complexité du PADDUC, dont la future révision constitue également une véritable problématique, il a souhaité attirer l'attention du Conseil exécutif sur la démarche qui consisterait à s'écarter de la hiérarchie des normes et à modifier les périmètres d'intervention. S'il a admis regretter comme beaucoup la logique de définition des Pieve, il a appelé à être vigilant.

Il a indiqué, enfin, partager la nécessité de recourir à des contrats tripartites.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI a tenu à féliciter, en premier lieu, le président de l'AUE pour le dossier proposé.

Il a souhaité mettre l'accent sur la nécessité de disposer d'une ingénierie commune au service des communes et des EPCI, ce qui nécessitera une remise à plat avec les services de l'État.

D'un point de vue plus global, il voit dans ce dossier phare, une chance historique pour la Corse en ce qu'il constitue l'armature qui permettra de construire

une autonomie de fait. Aussi, il a appelé à rechercher un consensus qui soit le plus large possible parmi les différents groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Il a précisé que la contractualisation constituait en effet l'aboutissement concret entre un projet de territoire, ascendant et transversal, et la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Il s'est dit favorable, par ailleurs, à intégrer également la notion de Pays, lesquels permettent structurellement d'étayer les différents niveaux de besoins.

S'adressant plus particulièrement à Mme MARIOTTI et M. SAVELLI, il a estimé que le projet présenté pouvait, dans sa déclinaison, répondre également à leurs attentes.

Il a proposé, par ailleurs, que le Parc Naturel Régional de Corse, les chambres de métiers et de commerce et la CRESS soient également associés à la démarche.

Enfin, au regard de son importance, il a souhaité que la commission du développement économique puisse assurer le suivi de ce dossier.

M. Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité intervenir en premier lieu sur le rôle indispensable des conseillers territoriaux sur les territoires, dans la mesure où ils sont au cœur des débats dans leur prise de décisions, que ce soit en matière de financements ou de directives de développement pour la Corse.

Il a également souligné, comme cela a été précisé par différents commissaires, la nécessité d'intégrer l'ingénierie dans le dispositif, les coûts liés à l'ingénierie étant très importants et pouvant constituer des points de blocage pour les petites communes dans le développement de leurs projets.

Il a indiqué ne pas partager les observations de M. SAVELLI sur la notion des territoires. Observant que le périmètre des EPCI relevait d'un découpage administratif, il a estimé plus judicieux d'avoir une vision plus globale visant l'intérêt général des territoires et des communes.

Enfin, partageant l'observation de M. CAITUCOLI, il a estimé nécessaire d'associer à la réflexion le Parc Naturel Régional de Corse, les chambres de métiers et de commerce et la CRESS.

Revenant sur les propos du président PAOLINI, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a accueilli favorablement le principe des contrats tripartites. Elle y voit en effet un moyen de gagner en temps et en efficacité. Elle a également indiqué partager les propos du président de l'AUE quant aux CRTE.

Précisant qu'elle n'avait pas d'idée préconçue sur le périmètre retenu, elle a invité le Conseil exécutif à rencontrer les services de l'Etat pour défendre ce projet et travailler main dans la main afin d'éviter de reproduire la même situation que celle vécue au travers du CRTE où les financements promis ne sont pas la hauteur.

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité préciser ses propos observant que la pertinence n'était pas uniquement liée à un découpage administratif mais relevait à l'évidence des projets dans un cadre administratif qui est celui de la strate supra.

Il a également indiqué partager la nécessité d'instaurer des relations transversales plutôt que hiérarchiques pour mettre en synergie et en cohérence les différents projets.

Le président PAOLINI a remercié les différents commissaires pour la qualité des échanges observant qu'au regard des enjeux, une approche consensuelle semblait se dégager, chacun se rejoignant sur l'essentiel.

En réponse à M. SAVELLI, il s'est félicité de l'existence d'un document tel que le PADDUC, seul document de planification même s'il connaît quelques difficultés et devra nécessairement faire l'objet d'un toilettage, notamment par rapport à la problématique des ESA. Il a précisé que cela ferait l'objet d'autres débats

Sur les SCoT, il a rejoint les propos de M. SAVELLI et rappelé que la Balagne avait fait l'objet d'un accompagnement important, notamment en moyens humains, tout en relevant la complexité de leur mise en œuvre.

Aussi, il s'est dit confiant dans la démarche de contractualisation proposée qui constitue un premier pas et pourra conduire, par la réflexion et la concertation, à des documents de planification à une échelle infra-territoriale du type SCoT.

Il a précisé qu'une réflexion pourra également être menée sur des territoires plus petits du type Pieve.

Il a précisé enfin qu'il appartenait, à l'évidence, au projet de guider le contrat autour de thématiques partagées, à une échelle plus ou moins importante, l'enjeu étant de décloisonner les limites administratives au profit d'une logique de projets.

Sur la mise en œuvre de contrats tripartites, il a réaffirmé la nécessité de rencontrer les services de l'Etat notamment dans le cadre du processus qui s'ouvre et a appelé à porter collectivement ce dossier lors de la prochaine session afin de peser fortement dans les discussions et faire entendre la volonté de la Collectivité de Corse.

Il a estimé que cela permettra d'éviter les lacunes rencontrées dans le cadre du CRTE où la Collectivité de Corse est sollicitée pour des contreparties financières contractuelles auxquelles elle n'a pas été associée en amont.

Il a également adhéré à la proposition formulée par M. CAITUCOLI visant à associer la commission du développement économique, cette dernière pouvant constituer l'instance chargée du suivi de la conclusion des travaux et de la formulation de propositions dans la phase de concertation, aussi bien dans le cadre du volet de la contractualisation que celui de la territorialisation.

À ce titre, il a accueilli favorablement la proposition d'associer à la réflexion les différents acteurs tels que les chambres de commerce, des métiers et de l'artisanat et le PNRG, lesquels pourraient être auditionnés dans le cadre des travaux de la commission.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in fronte ».

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, merci pour ce rapport. Merci aussi aux services qui ont travaillé dans la rapidité. Donc, je passe la parole à qui veut la prendre.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président, nous voilà confrontés à un rapport qui s'avère intéressant pour les territoires, mais qui comprend des contraintes qu'il convient de relever.

L'objectif affiché est de mettre en cohérence et en convergence les ambitions des EPCI et celles de la Collectivité de Corse. Mais on poursuit tout de même dans une logique de concentration, avec une volonté de votre part de garder, j'en suis certaine, un œil bienveillant.

Il faudra que les actions des territoires soient conformes aux orientations de la région dans les déchets, l'urbanisme, le logement etc., sachant qu'il faut respecter aussi le principe de non tutelle d'une collectivité sur une autre et une fusion de communes avec des territoires ruraux ayant des potentialités, mais des attentes qui peuvent parfois différer de celle de la Collectivité de Corse. Tout comme la proximité

limitrophe avec certains territoires qui nous permettrait, peut-être de discuter avec d'autres personnes ou d'autres intercommunalités.

Les communes et les communautés rurales sont également confrontés à des demandes dues aux conditions et aux rythmes de vie des secteurs ruraux, temps de trajet, etc., préservation des environnements et aussi environnement médical correspondant aux besoins d'une population plus âgée. Le niveau des services apportés à la population conditionne l'attractivité de ces territoires.

Le rapport parle de pactes de développement avec des territoires à partir de priorités partagées et se défend de toute ingérence dans les affaires communales et intercommunales. La mise à disposition d'ingénierie pour les projets des territoires et des moyens financiers sera proposée seulement si l'EPCI rentre dans des conditions que vous avez évoquées.

Cependant, je vous donne l'exemple de la Communauté de communes Pasquale PAOLI, comme nous l'avons évoqué avec vous, c'est un réel problème et, ce manque d'ingénierie est aussi important, on le sait, au centre de beaucoup de communes.

Lorsque dans la dernière partie, sur le CRTE, le rapport reproche que l'État cherche à imposer ses vues aux territoires par ce biais, il ne faudrait quand même pas qu'au sein de la Collectivité, nous reproduisions la même chose.

De même pour les financements, le CRTE concentre des financements existants, c'est vrai, la contractualisation proposée par la CdC, il ne faudrait pas que nous fassions de même avec un guichet unique.

On ne peut aussi regretter, comme l'a fait le CESEC, que le caractère un peu trop technocratique du rapport, une remarque que l'organe consultatif complète par le vœu que l'on sache vraiment, dans les meilleurs délais, où la collectivité veut aller.

Le CESEC a aussi pris soin de rappeler que les territoires ont été agglomérés, et vous l'avez évoqué, selon des critères inadaptés à notre île, au premier rang duquel celui de la démographie. En ma qualité, vous le savez, de première vice-présidente de la Communauté de communes Pasquale PAOLI, je connais bien le sujet, nous l'avons aussi évoqué ensemble, 42 communes associées au sein de cet EPCI sur les 360 que compte la Corse, notre communauté de communes concentre 12 % des communes de Corse. Elle regroupe plus de 6 000 habitants sur 9 000 kilomètres carrés

Une situation inédite et complexe à tous les niveaux, vous l'avez évoqué, notamment budgétaires.

Monsieur le Président, vous le savez, vous nous avez reçus, vous avez manifesté votre intérêt, étant aussi issus pour beaucoup de ce territoire, vous en connaissez donc les attentes comme moi et les besoins, vous avez procédé à la réalisation de locaux adaptés et la mise à disposition d'un cadre A, c'est un pas, je vous en remercie. Mais celui institutionnel qu'un EPCI est en droit d'attendre d'une collectivité d'envergure comme la Collectivité de Corse qui aspire à une évolution statutaire ambitieuse.

Nous sommes dans le besoin et bientôt toutes les intercommunalités seront dans le même cas avec le problème qu'elles rencontrent au niveau des déchets.

Le budget, vous l'avez dit par exemple pour le cadre de la Communauté de communes, puisqu'on fait la une des journaux en permanence, nous avons abondé du budget général au budget déchets, après en avoir maintes fois discuté pour trouver la solution qui soit la plus acceptable pour nos populations déjà fragilisées.

Au-delà de ce rapport, nous pensons bien évidemment qu'un projet de développement doit d'abord s'affirmer autour de la solidarité.

Notre volonté est de fédérer et de créer du lien social, c'est-à-dire de développer une sphère sociale et de créer une ligne de solidarité. La crise sanitaire liée au COVID-19 nous a fait comprendre que la précarité est grandissante dans nos communes et que nous devons œuvrer fortement à travers cette solidarité envers les territoires et les personnes. C'est pour ça qu'une logique de projet est vraiment quelque chose à laquelle on tient.

Nous sommes tous des élus de petites communes de montagne et du rural qui cumulent, vous l'avez dit, les handicaps et les inégalités dans le domaine économique et social. Pour autant, nous avons tous des attentes et des besoins différents.

Ces handicaps, vous l'avez dit, ne sont pas gommés dans la Communauté de communes Pasquale PAOLI qui a augmenté ces dernières années, la pression fiscale sur ses administrés et n'a pas forcément apporté un service de qualité et n'a pas pu exercer les compétences qu'elle aurait dû exercer en totalité.

Alors pour pallier ces difficultés, évidemment, il est indispensable de changer de modèle d'organisation en faisant preuve d'une réelle détermination politique. Une intercommunalité comme la nôtre qui aurait dû être accompagnée parce qu'elle est, comme l'a précisé le député ACQUAVIVA, l'empire du Milieu, nous aurions dû l'accompagner sur ces territoires ruraux de 42 communes qui sont à la fois proches et éloignés, avec des valeurs certes identiques et, je pense que l'excentricité



des lieux nous pousse justement à nous fédérer autour de cette ligne de solidarité, méritent une attention particulière comme l'ensemble des autres intercommunalités.

Et, nous souhaitons des territoires de projets qui doivent être des bassins d'initiatives coordonnées car le territoire de projet doit se réinventer, s'adapter en permanence dans un contexte changeant.

Alors, où en est-on de l'intercommunalité de projet et du découpage administratif vers un projet d'intercommunalité, de mutualisation et de solidarité financière ?

Et, comment fait-on enfin pour sortir sereinement vers un avenir plus serein ? Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère. Donc qui d'autres souhaitent prendre la parole ? Anne-Laure SANTUCCI pour « Fà populu ».

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci Madame la Présidente. Saluer le travail du président de l'agence d'urbanisme, mais aujourd'hui, le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, notre collègue et ami Julien PAOLINI, saluer la volonté exprimée dans ce rapport, parce que les politiques de contractualisation, c'est les politiques qui définissent un cadre de conduite, donc une stratégie.

Alors, je voudrais apporter quelques éléments à la réflexion qui seront bien entendu « à travailler » et, pourquoi pas, dans les prochaines concertations.

Donc, l'objet du rapport dit : adopter nos politiques publiques. Moi je dirais plutôt accompagner nos politiques publiques par rapport aux besoins de notre volonté politique de développer l'ensemble de la Corse et accompagner, bien entendu, les territoires ruraux et les EPCI.

Donc vous parlez de logique de projet. Bien entendu, c'est le cœur du sujet, si l'on veut que les communes et les EPCI tendent vers une logique de projet, donc de transformation du territoire. Alors une petite parenthèse, dans le rapport on dit une logique de projet contre une logique de guichet, je ne suis pas sûre que la logique de guichet existe parce que je crois que les communes, aujourd'hui, et les EPCI font vraiment des choix politiques sur des projections de développement.

En tout cas, c'est l'impression que j'ai, en tout cas, au-delà de l'impression, c'est ce qui se passe réellement sur le territoire que je connais un petit peu.

Donc, par rapport à cette politique de projet, il me semble, et encore une fois, j'apporte cette réflexion au débat et au-delà de cette journée d'aujourd'hui de présentation, je crois qu'il faut peut-être orienter cette contractualisation sur des thématiques transversales.

Alors, être innovant, bien entendu. Des thématiques transversales, prioritaires pour le développement de la Corse. Je pense particulièrement, mais vous l'avez dit un petit peu, aux infrastructures essentielles.

Je fais une parenthèse en préalable de tout ça de la part de notre Collectivité, je crois que ce qui est important, c'est d'avoir un travail précis sur le diagnostic de chaque territoire, où en sont chacune des communes par rapport aux thématiques sur lesquelles on veut travailler, sur lesquelles on veut développer, parce qu'il nous semble qu'elles sont essentielles. Et là, je crois qu'on peut partager les élus communautaires et les maires de ces communes rurales.

Donc, je pense particulièrement aux thématiques des infrastructures essentielles, particulièrement à l'eau, qui sera le pétrole de demain. On est bien placé dans le Cap Corse puisque le PTGE va commencer par ce territoire. Et, il y a des projets à faire justement en termes de partage de la ressource et de distribution de cette ressource.

Je pense particulièrement aussi à la mobilité qui est un véritable handicap dans le rural. Aujourd'hui, on sait que les publics sont éloignés parce qu'il n'y a pas de transport collectif, donc la mobilité c'est un des axes fondamentaux de la survie des territoires ruraux.

Je pense bien entendu à l'environnement, parce que c'est aussi notre identité et nous avons la chance d'être « en retard », entre guillemets, au niveau de tout ce qui est industrie, ce qui nous permet d'être en avance au niveau de l'environnement.

Je pense particulièrement à la culture aussi, parce que si l'on veut essayer de sauver aussi ces territoires, l'accès à la culture, c'est un des points aussi d'une société démocratisée, et à l'innovation bien entendu.

Donc, à nous de réfléchir dans les prochaines réunions à ces thématiques, celles qui nous paraissent essentielles, et de définir des contours parce que sinon on va partir dans tous les sens et on va arriver nulle part.

Et peut-être aussi, je ne sais pas, je le porte à la réflexion, la transformation des administrations locales. Alors, je ne sais pas si on peut aider, mais on parle d'ingénierie, donc le rapport parle de conditions préalables dans ce que j'ai lu, les conditions préalables et l'ingénierie dédiée. Donc laquelle ? Parce que l'ingénierie

aujourd'hui ça veut dire être capable de faire un diagnostic, de définir une stratégie propre et d'animer une politique choisie. C'est ce qui est écrit dans le texte. Sauf que dans plus de la moitié des communes, cette ingénierie n'existe pas. Le prochain rapport parle du fait urbain, donc on sait que 60 % de la population vit dans un espace urbain, mais nous, nos enjeux, nos priorités se situent sur les territoires, le territoire, c'est 6 800 communes de moins de 1 000 habitants et 18 000 communes de moins de 500.

Enfin, troisième point. Je voulais également insister, et encore une fois, c'est une réflexion à partager, sur les méthodes de concertation des comités de pilotage.

Donc, la volonté de concerter, bien entendu, elle est louable, mais n'oublions pas que concerter c'est organiser, donc ça signifie qu'à la sortie de ces concertations, on doit avoir produit une structure d'accompagnement qui soit souple et agile, une organisation qui soit efficiente, donc qui dégage « une performance » et dans cette performance, que les actions soient hiérarchisées par rapport à des thématiques prioritaires qui vont apporter une opérationnalité. C'est évident, mais c'est mieux en le disant.

Enfin, je termine, vous avez aussi développé quelques éléments à la fin du rapport sur les CRTE. Donc moi, comme maire et comme vice-présidente de l'EPCI, dans nos réunions avec les services de l'État sur le territoire du Cap Corse pour les CRTE, nous avons et j'ai insisté plusieurs fois sur la nécessité absolue d'associer en amont la rencontre avec les services de la Collectivité parce qu'on ne peut pas venir nous dire : nous finançons à 60 %, allez voir la Collectivité pour chercher le reste.

Après les CRTE, ne sont pas non plus tous dans une logique descendante. Tous les projets ont été admis dans le cadre du CRTE, même peut-être certains qui étaient un peu loin de la transition écologique.

Je voulais terminer sur un fait qui me paraît important et sur lequel notre collègue a insisté, dans cette innovation, c'est la réflexion aussi sur les territoires et je pense que, vous l'avez dit et vous avez donné quelques exemples, sur les territoires qui ont des liens déjà historiques, mon collègue ici présent Jean-Charles GIABICONI, parlait de Biguglia et Muratu, il faut aussi réfléchir un petit peu différemment en termes de pièves, parce qu'il y a des liens qui sont construits depuis des centaines et des centaines d'années sur ces territoires.

Voilà, Monsieur le Conseiller exécutif, quelques éléments de réflexion sur lequel nous travaillerons, je pense, dans les prochaines réunions.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Allora, quale chî vole a parolla ? M. Paul QUASTANA, per « Core in fronte ».

**M. Paul QUASTANA**

Merci, Madame la Présidente.

Un des principaux problèmes dans le rural et dans les villages, c'est le logement.

À partir de là, les communes n'ont pas 50 000 possibilités. Il faut offrir du logement. Pour offrir du logement, il faut soit le construire, il faut du foncier, toutes les communes n'en ont pas, il faut le viabiliser, ce n'est pas toujours facile, je parle hors financement, ou il faut acheter de l'existant et il n'y a pas toujours des maisons, appartements, appelons ça comme on veut, à vendre dans les petits villages de l'intérieur.

Il y a une ressource en termes de logements. Il y a trois types de ressources. Il y a les maisons, habitations, appelons les comme on veut, sans propriétaire, parce que les héritiers ont disparu. Il y a des maisons qui nécessitent des arrêtés de péril parce qu'elles sont prêtes à tomber en ruine. Et il y a des maisons qui sont dans des situations d'indivision inextricables.

Lorsqu'une commune veut essayer de s'approprier, d'acheter appelons ça comme on veut, ce type de bâtiment, les procédures sont interminables, en distinguant les trois, et ce sont des sites, des bâtiments, qui ont vocation à terminer à l'état de ruine.

Le problème, c'est la difficulté pour les communes de s'approprier ce type de bien. Parce que, je répète, les procédures prennent des années.

Est-ce que dans l'ingénierie proposée par ce rapport, on peut faire mener une réflexion sur ce sujet ?

Comment accélérer ces procédures ? Comment faire que les communes rentrent en possession rapidement ? Même pour un bien sans maître, sans titre, sans propriétaire, c'est extrêmement long.

Quelles sont les possibilités juridiques, administratives, contractuelles ?

Tout ce qu'on veut pour régler ce type de problème rapidement et pour pouvoir, à partir de là, parce que là il n'y a pas besoin de viabilisation, la plupart du temps, elles sont en plein village, il n'y a pas besoin de réseau routier, il n'y a pas besoin d'électrification, il n'y a pas besoin d'assainissement, il n'y a besoin de rien.

Donc, vous avez compris la question, si vous pouvez y répondre, merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Quale chì vole a parolla ? Mme MARIOTTI, je vous en prie.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Diablo, collègue Thibault, le barreau.

Merci, je vais intervenir en complément de l'intervention de Cathy COGNETTI.

Donc, au-delà de l'aspect philosophique du rapport que nous partageons, nous en avons longuement discuté en commission, c'est le côté opérationnel qui nous interpelle.

La territorialisation des politiques publiques, nous y sommes favorables. La réflexion globale sur tout ce qui est priorisation et programmation....

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On ne vous entend pas Madame la Conseillère, est-ce que vous avez coupé votre micro ou c'est un problème technique ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Vous m'entendez mieux là ? Voilà, j'avais baissé un petit peu parce que j'avais un écho.

Donc je disais qu'au-delà de l'aspect philosophique du rapport que nous partageons, il y a le côté opérationnel qui nous interpelle, un petit peu. Que nous sommes bien évidemment favorables à une réflexion globale sur le territoire, la priorisation des projets, la programmation des projets. Mais au-delà des mots, nous disons qu'il y a une réalité qui est un peu différente.

Et c'est ce qui nous gêne un petit peu dans ce rapport et nous en avons longuement parlé à l'occasion de la commission du développement et ce matin, lors de l'examen des amendements, nous venons pour certaines communes et

intercommunalités de signer le CRTE avec l'État, le CRTE et tous les plans annexes, plans avenir montagne, j'en passe et des meilleurs. On a passé des mois, je dis bien des mois, de travail pour élaborer ce document avec les enjeux du territoire, les notes de synthèse, la fameuse matrice des forces et faiblesses des risques et des opportunités. Ce document est imparfait, on en a parlé puisqu'on a finalement qu'une partie des financeurs, puisque le volet collectivités manque.

Et aujourd'hui, vous nous demandez de refaire exactement la même chose. Quand je dis « exactement », moi je ne vais pas chipoter sur, c'est un processus descendant, ascendant transcendant, aujourd'hui la méthode est strictement la même.

Donc, la notion de territoire peut éventuellement changer, mais là, je vais en dire deux mots, mais vous nous demandez de faire exactement le même travail côté Collectivité de Corse.

Alors on va parler du territoire, qu'est-ce qu'un territoire ? On en a parlé ce matin également. Juridiquement, on connaît le territoire de l'EPCI, on connaît les communes, on connaît le PETR, on peut connaître le SCoT, bien qu'il n'y en ait pas, moi, la notion de piève, je la connais d'un point de vue historique, affectif et culturel, j'y vois par contre une fragilité juridique à contractualiser avec une piève concrètement, puisqu'on va contractualiser avec qui ? Avec une commune ? Qui va porter les financements ? Qui va assurer la maîtrise d'ouvrage ?

Donc déjà c'est un problème. Je pense que ça peut être surmontable. Mais aujourd'hui le diable se cache dans les détails, et c'est un problème.

La question de fond avec la CRTE d'un côté, CRTE/État. Une contractualisation avec les territoires côté Collectivité de Corse, pour moi, aujourd'hui je le dis, on est à peu près, à quelques nuances près, exactement sur la même logique.

Qu'est-ce que ça va apporter concrètement aux territoires ? Est-ce qu'on va avoir plus de réactivité dans l'instruction des dossiers ? Est-ce qu'on aura plus de moyens financiers ? Ou est-ce qu'on va travailler comme sur le CRTE à moyens constants ? C'est-à-dire, je fais un peu de provocation, on a d'un côté un peu de packaging, de remarketing des dispositifs existants, on aura la même chose côté Collectivité de Corse. Est-ce qu'on aura, quand je dis « on », c'est les territoires, plus de visibilité sur la part des cofinancements que la Collectivité de Corse et l'État sont prêts à assumer ? Est-ce qu'on aura une plus grande réactivité et une plus grande facilité

Alors moi aujourd'hui, je vais parler au nom de mon groupe, nous avons l'impression qu'au-delà de cette volonté de planifier l'aménagement du territoire, et de ce côté-là, on est d'accord, il y a une espèce un peu de volonté de retoucher un peu au

périmètre actuel, certes imparfait, des intercos, avec une espèce de réorganisation des territoires en toile de fond.

Là, ça nous pose un petit problème.

On parle aussi beaucoup de co construction, c'est très bien la transversalité, le consensus, on travaille tous ensemble, mais la notion de co construction, il faut faire très attention. Il y a des projets qui sont éligibles et d'autres qui ne le sont pas, mais seules les intercommunalités, les communes, les SCoT ou le PETR sont habilités à définir ce qu'ils veulent faire pour l'aménagement de leur territoire.

Moi, je reviens sur une chose, ne serait-il pas plus opportun de revoir cette copie en intégrant l'État qui ne l'a pas fait, je suis d'accord avec vous, en amont dans la définition du CRTE, et de revenir un peu plus tard, quand je dis un peu plus tard, ça ne va pas être dans un an, mais avec éventuellement un projet commun, ce qui pour nous serait la véritable valeur ajoutée de cette approche, parce que nous voulons de la simplification et de la réactivité. Et la clé du succès, vous l'avez noté dans votre cinquième orientation, c'est la coordination, c'est travailler ensemble, communes, EPCI, collectivités, État ou d'autres strates, PETR ou autres, pour optimiser le travail.

Mais moi je note que dans l'annexe concertation dédiée effectivement, spécifique concertation, il y a tout le monde, sauf l'État.

Alors je reprends mot pour mot ce que j'ai dit à l'occasion de la commission, de la CDENATE, qu'il aurait été plus pertinent, je l'ai dit que l'État et la Collectivité de Corse, principaux financeurs de l'échelon communal et intercommunal, se mettent d'accord en amont pour éviter précisément qu'au niveau local, nous ayons à reproduire le même travail.

Donc, oui sur le principe, mais de gros doutes sur l'opérationnalité et sur le fait qu'on va fonctionner avec l'État d'un côté, avec la Collectivité de l'autre, et je ne suis pas certaine honnêtement que les amendements, dont certains vont dans le bon sens, les amendements qui vont être proposés tout à l'heure, puissent remédier à cette situation.

J'insiste, simplification et réactivité parce que dans les intercos, même si on nous promet monts et merveilles avec de l'ingénierie, avec des ressources, on sait pertinemment que ce n'est pas ça qui va véritablement faire aboutir le projet.

Donc, la coordination avec l'État, elle est centrale et je le répète, malgré quelques amendements, nous ne la percevons pas de façon prégnante dans le rapport que vous nous proposez. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. Paul-Félix BENEDETTI, pour « Core in Fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un vaste programme, c'est-à-dire que la Corse et sa doctrine d'aménagement du territoire, est qu'elle puisse avoir des priorités et des objectifs.

Je pense que c'est un premier document, mais qu'il faut le rendre plus pertinent dans sa déclinaison territoriale.

Aujourd'hui, si on prend l'exemple des critères de zone défavorable pour la France, ce critère, c'est la ZRR, il y a 80 % de la Corse. Moi, je ne vais vexer personne, mais par exemple dans le Sud, tout autant il y a Zerubia, mais il y a aussi Propriano, il y a Sartène, il y a Bonifacio.

Si je prends le Nord, il y a Erone, Mais il y a Corte, il y a Ile-Rousse, il y a Calvi et il y a Patrimoni.

Donc, ça veut dire qu'il y a un problème de fléchage et d'identification d'où doit être notre priorité.

Pendant nos campagnes électorales respectives, tout le monde a parlé de la revitalisation rurale, de l'épine dorsale et montagneuse de la Corse et d'essayer d'avoir des priorités pour lutter contre la désertification et l'absence de richesses, tout autant économique qu'humaine, tout en sachant que les deux sont liées.

Dans ce document, il n'y a pas le traceur qui permet de faire la sélectivité d'un territoire par rapport à un autre. C'est quelque chose qui est global, qui n'a pas ce côté, je dirai, précis, qui permet de faire la différenciation. Moi, je pense qu'on doit le faire.

La Collectivité territoriale doit se donner les moyens de définir quelles sont ces zones prioritaires, quelles sont les bonifications d'aides dans ces zones prioritaires.

Là, on fait du global, on rend le système qui est équitable, mais un système équitable n'est pas un système juste. C'est ça qu'il faut avoir à l'esprit.

Ensuite on parle de renforcer l'ingénierie, mais dans le document, il y a tout et son contraire. Pour qu'un projet soit défini de manière ferme et quand on écrit qu'il



n'y aura pas de modification d'aide par rapport à l'enveloppe demandée, il faut savoir qu'il faudrait avoir en amont une ingénierie très forte de définition des projets, sinon il faut prendre des marges de manœuvre qui vont du simple au double pour être certain de rester dans l'enveloppe.

Or, la partie cruciale de la définition du projet, c'est sa quantification technique et financière et elle doit être décroisée. Ça veut dire qu'on doit avoir des lignes de financement individualisées pour faire des prédéfinitions de projet, quitte à ne pas les retenir après. Parce que dire qu'il faut faire un projet, qu'on a le droit d'engager les études et qu'elles seront recevables après dans le cadre des financements, c'est une bonne chose. Mais il faut quand même faire le projet en amont.

Et au moment où on le dépose pour faire la demande de financement, où on demande aussi une somme globale qui paye l'ingénierie, le projet n'est pas connu. Et c'est là où est le fond du problème.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on doit avoir une ingénierie technique en amont de cotation de projet dans ses grandes lignes, surtout pour des projets génériques qui sont routiniers, courants, qu'on ait une doctrine de prix, qu'elle soit à la disposition des collectivités puisque pour qu'avec de simples prérequis avec un système de cochage et de fléchage, on puisse définir un coût d'objectif préalable.

Et ensuite, il faut admettre la flexibilité du refinancement parce que si on ne l'admet pas, on va avoir deux risques, ou on sous-estime et ça va conduire les intercommunalités ou les communes à un sur financement, ou on surestime, et il va y avoir, je dirai, des investissements fastueux et peut être pas nécessaires.

Donc, il est important de cibler ces deux choses, la méthode de construire l'ingénierie et de dire qu'on va aider le financement de postes d'ingénierie technique ou administrative vers les communes ou les EPCI.

Combien de temps ? Est-ce que la CdC a vocation à faire du financement en fonctionnement permanent ? C'est même interdit.

Donc, je pense que ce n'est pas une solution qui est sur du long terme, ça peut être ponctuel pour aider sur une montée en régime, pour équilibrer un budget sur un an, 2 ans, mais il y aura une limite, ou alors on va financer de la précarité, des contrats temporaires sur un contrat d'objectifs sur une durée quinquennale ou triennale. Et, ce n'est pas avec cela qu'on va avoir une logique de revitalisation, de stabilité, de transfert de ressources humaines pour créer de la vie.

C'est pour ça qu'il serait temps qu'il y est le projet de territorialisation des services de la Collectivité territoriale, « A casa di e servizii », que l'on se dote, comme

l'avait fait la France d'après-guerre, d'une DATAR Corse, avec des antennes délocalisées complètes.

Vous m'avez donné l'almanach des services et des personnels, dans le rural, il n'y a pas de cadre. Et, si on reste en l'état, il n'y en aura jamais puisque les postes sont ouverts à Bastia. Ajaccio, quelques-uns à Corte, quelques-uns à Porto-Vecchio, quelques-uns dans les grosses agglomérations.

Si on veut créer ces outils de vie, il faut que dans le cadre des renouvellements de postes par départs en retraite, et la Collectivité de Corse, avec un volume de 5 000 agents, en rattachant les offices et agences, elle a en moyenne entre 100 et 150 départs en retraite annuel, j'ose espérer que dans le cadre d'une mise en synergie de nos moyens, on fera des économies d'échelle et qu'on aura de grands moyens de redéploiement.

Là, il faut la mettre sur pied, cette ingénierie territoriale, cette aide aux communes, ce que la France d'après-guerre a fait avec son service des équipements ruraux qui construisait des projets clés en main pour toutes les collectives.

Ensuite, il est venu les lois européennes, la non-planification des missions d'ingénierie, le respect des clauses de concurrence, des marchés privés.

Mais quand on a tout à construire, il faut créer cet outil et il appartient à la Collectivité de Corse de le mettre à disposition des petites communes, des petites intercommunalités, même des grandes, pour faire un accompagnement suivi, mais pas à partir de services centralisés à Bastia ou Ajaccio. D'ailleurs, si on regarde les effectifs, on a hérité d'une logique d'emploi qui ne correspond à aucune théorie des ensembles. Il y a 60 % des agents en Corse-du-Sud, 40 % en Haute-Corse, alors que les besoins humains en termes de gestion du territoire, ils sont proportionnels à deux choses : à l'espace et à la population, le nord est supérieur. C'est simplement, je dirai, la doctrine française du centralisme préfectoral ajaccien, qui fait qu'on a cet héritage. Mais il nous appartient, à nous, de réfléchir au rééquilibrage, mais pas un rééquilibrage au profit de grandes agglomérations. Ce fameux rééquilibrage territorial, et ça n'apparaît pas.

Vous proposez une ingénierie, mais si c'est une ingénierie avec, je dirai, le bus de l'ingénierie Collectivité territoriale qui va faire le tour des communes, je crois que ça, ça peut aller pendant un an ou 2, le temps de se mettre en opérationnel, mais sur une planification à moyen terme, il appartient que vous réfléchissiez à proposer une organisation territoriale de tous les services. C'est quelque chose d'indispensable et moi je pense que c'est quelque chose qui est largement faisable.

Ensuite, ce qui manque aussi dans une planification, c'est l'aspect économique. On va faire de la contractualisation, mais quelle est la somme du disponible économique annuel moyen qui va être affecté à cette planification ? Ce n'est pas écrit, c'est important de le savoir.

La CdC, elle a un disponible pour les aides suivant les années, entre 60 et 100 M€. Qu'est-ce qu'elle va affecter comme subvention pour les opérations planifiées et pour les opérations en guichet, et pour l'aide aux communes qui, elle, est forfaitaire ? Ça doit apparaître, sinon c'est un conte de fée, mais à la fin, qu'est-ce qu'on mange ?

Et après, je le redis, la priorisation pour nos zones, à nous, de désertification que l'on doit définir indépendamment de l'almanach français.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller, qui d'autre souhaite intervenir ? En ligne ?  
Personne ?

M. Jean-Christophe ANGELINI, je vous en prie, j'interviendrai à la fin.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement, donc il y a une intention qui est posée et que l'on veut saluer. Elle procède de débats anciens et de volonté réitérée de la part de tous les groupes, y compris des élus de la majorité. Donc, il n'y a pas de difficulté là-dessus et le simple fait que le débat puisse aujourd'hui avoir lieu, est en soi quelque chose d'intéressant au plan politique.

Très vite, il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites, moi je pense que ce qui manque, Julien, Président, c'est d'abord un constat, 10 lignes. Le phénomène de littoralisation des économies et des sociétés, il n'est pas propre à la Corse, il est mondial. Mais chez nous, me semble-t-il, il est marqué, et en tous les cas, il s'exprime dans les proportions et selon des modalités qui préoccupent.

On gagnerait à dire en quoi ce phénomène-là, il préoccupe et mobilise, mais aussi dans quelle région plus particulièrement, même si c'est assez simple, il peut s'exercer.

De la même manière, on ne peut pas parler d'aménagement du territoire ou de territorialisation, si on n'évoque pas la question démographique. La Corse, c'est une île, je le dire rapidement et pardon, de vieux, dont la population est très mal répartie

puisque les 2/3, ou un peu moins, des gens vivent au sein ou autour des grandes villes et les actifs, pour des raisons qui ont été évoquées ou pour d'autres encore, ont tendance de manière naturelle et compliquée à juguler, à s'éloigner de la ruralité, de l'intérieur, même s'il y a tous les jours des exemples de gens qui restent au village ou qui y retournent et qui y font des choses remarquables.

Mais il y a des tendances qui sont posées et qui sont quand même assez déplorables. C'est le fruit d'une volonté politique qui n'est pas la volonté de la Corse. C'est un phénomène ancien qui a été voulu, quand on est dans des territoires qui, au début du siècle, je pense à la Castagniccia, affichaient la densité rurale la plus importante d'Europe et qui aujourd'hui, sont désespérément vides, à l'exception de celles et ceux qui continuent à résister, on voit bien qu'il y a un sujet politique qui est, à mon avis le sujet premier. Quel territoire, quelle relation au territoire ? Certes, mais que reste-t-il de nos territoires, de leur identité historique, de leur rapport aux lieux, aux gens, aux coutumes, aux traditions, à l'activité économique, au logement, comme l'a dit Paul ?

Donc, il y a d'abord un sujet, je crois, de démographie au sens de la pyramide des âges et, bien sûr, au sens de la répartition des flux dans l'espace insulaire.

Ce n'est pas un espace démesuré, c'est un espace relativement contraint qui est clairement délimité, mais qui, on le voit, est dominé par des disparités et des principes d'inégalités très marqués.

Donc, je pense que ça, on aurait collectivement gagné à le dire et à poser un cadre, pas pour baisser les bras, mais pour mieux aborder les façons dont on va éventuellement le faire évoluer.

Donc, il y a un sujet de peuple, de vieillissement de la population et, je dirai, de structure même de ces territoires auxquels vous voulez vous adresser de manière renouvelée. Petit un.

Petit 2, la Collectivité n'a pas été conçue pour s'adresser aux territoires. La collectivité de Corse a été conçue pour fusionner les collectivités qui préexistaient. Mais la question des territoires, dans la doctrine gouvernementale ou étatique, est un impensé. Il n'y a pas de sujet.

Donc, ce que vous nous proposez, c'est d'améliorer l'existant et, en soi, c'est louable. Ce que nous voudrions vous proposer, c'est de le réformer en profondeur. Moi, je crois qu'il n'y a pas de solution à périmètre constant.

En clair, si on garde les offices, les agences, le comité de massif, la Chambre des territoires, et je ne parle pas de ce qui relève de l'État, on a très clairement un sujet

qui va peut-être consister à créer des mille-feuilles locaux et à territorialiser des strates, alors même qu'il faudrait simplifier et avoir des fonctionnements beaucoup plus agiles qui ne le sont aujourd'hui.

Donc, il y a un sujet qui nous regarde d'abord en tant que collectivité, entre guillemets, « mère ». Qu'est-ce que l'on fait de tous ces outils dont on dit, depuis des années, qu'ils devraient être délocalisés ou territorialisés, qui ne le sont toujours pas, dont vous nous proposez qu'ils le deviennent, à l'aune de quel principe et surtout à partir de quel fonctionnement originel ? Délocaliser la Collectivité telle qu'elle est construite aujourd'hui, vi pregu saluta... À mon avis, c'est le parcours du combattant et en témoigne, y compris sur le plan des ressources, les éléments évoqués par Paul-Fé à l'instant même.

Donc il y a un second sujet qui est celui de la structure même, dont je pense qu'elle est difficilement délocalisable, dès lors qu'elle a été conçue pour ne pas l'être ou en tous les cas, difficilement.

Troisièmement, au risque de vous surprendre, moi, je n'aurais pas nécessairement scindé, même si vous l'avez peut être fait pour des raisons légitimes, le rapport qu'on examine et le rapport qui suit. Le fait urbain, c'est aussi un fait territorial et je ne vois pas bien l'intérêt de distinguer les deux, y compris lorsqu'on s'adresse aux blocs qui sont censés être un peu plus importants démographiquement.

Je m'explique, moi, je suis maire d'une ville qui est connue pour être urbanisée, y compris de manière historiquement compliquée, pour ne pas dire autre chose. Très bien ! Mais 60 % de la population vit dans le rural, Muratello c'est 2000 habitants, ça pourrait être une commune en soi d'ailleurs. Idem pour Ceccia, pour bien d'autres, etc. Donc vous me rangez où ? Moi, je suis maire de quoi ? D'une ville ? D'un village ? D'un groupement de hameaux ? L'urbanité, le centre-ville historique, c'est 5 hectares, la commune en fait 17 000, mais je suis une ville parce que démographiquement, on est un peu plus nombreux que dans des endroits plus ou moins étendus, etc.

Donc, je crois que ce distinguo, chez nous, il n'est pas forcément aussi pertinent qu'ailleurs. Et, c'est d'ailleurs vrai pour d'autres villes plus importantes qui ont aussi, non pas une ruralité au sens de Porto-Vecchio peut-être, mais des sujets d'arrière-pays ou autres qui méritent d'être traités à travers un prisme qui n'est pas celui de l'urbanité exclusive. Pardon de le dire en des termes un peu excessifs.

Donc, ça amène à reconsidérer le regard qu'on porte sur notre territoire qui n'est pas composé selon une nomenclature qui ne nous ressemble pas, de villes et de villages. Il y a ça, et je ne nie pas les difficultés que connaît l'extrême ruralité dans ces villages où il y a souvent plus de conseillers municipaux que d'habitants à l'année et où

il faut s'interroger, y compris pour aller plus loin, sur la fusion des communes. Mais ça, c'est un autre sujet.

Pour parler de ce qui nous regarde aujourd'hui et pour aller un peu plus vite, donc troisièmement, pour essayer d'aller vite et de manière synthétique, il y a cette nécessité de penser la relation de la Collectivité aux territoires, de manière certes différenciée, mais à partir d'un principe global.

Et, je ne parle même pas des EPCI puisque dans celui que je connais bien et que je préside, vous avez certes Porto-Vecchio, dont j'ai parlé brièvement, mais vous avez aussi Sotta, Figari, Monaccia, avec des réalités particulières.

Donc, il faut peut-être qu'on ait un regard un peu plus adapté.

Donc, moi j'aurais fusionné les rapports. J'aurais dit des choses du fait urbain, dont vous avez raison de demander la reconnaissance au sens de la Corse, on est d'accord. Mais je l'aurais englobé dans une approche plus globale consistant à dire : voilà, il y a des territoires d'extrême ruralité, il y a des territoires de ruralité « contrastée », entre guillemets, et puis, il y a des territoires d'une autre nature. Donc ça, c'est une troisième idée.

Quatrièmement, on va discuter avec Paris, vous en avez parlé hier, j'étais absent, retenu à Porto-Vecchio, mais j'ai suivi les débats. Ce sujet-là, il faut qu'il soit mis sur la table au même titre que tous les autres, parce que si on continue d'un côté, et je c'est quelqu'un qui l'a fait, qui modestement, avec beaucoup, beaucoup d'humilité, vous le dit, à signer des CRPE, à émarger au PTIC, à s'inscrire dans les territoires d'industries, comme vous l'avez écrit, ou les petites villes de demain, si vous pensez que en faisant ça, on peut d'un autre côté, sans être dans une démarche plus globale, d'une approche plus territorialisée au regard la Collectivité, je pense que collectivement on se trompe.

Aujourd'hui, il y a un conflit de temporalités, et il y a même un conflit de légitimité. Posons-le sereinement. Est-ce qu'il y a une volonté de la part de l'État de contrer la politique de territorialisation de la Collectivité ? Oui - non. Pose la question. Oui ou non ?

Nous on dit que la Collectivité de Corse, elle a vocation à parler à ces territoires, lesquels, en retour, ont des choses à lui dire. Donc, comment on construit ça ?

Ça a été dit « E case di i territorii », il faut qu'on en reparle, et surtout, Paul-Fé a insisté lourdement, je le fais rapidement, la capacité à territorialiser nos services, parce que au bout du bout, quand on aura épuisé les sujets juridiques et techniques, il

restera deux questions : comment on se structure et comment on paye ? L'organisation et les ressources humaines et financières.

Donc ça, ça me paraît un point qui est un point très important.

Et je termine, cinquièmement et enfin, donc vous l'avez compris, on veut être force de propositions, on reconnaît le geste que vous posez et on ne va pas s'y opposer, mais je voudrais vous dire une dernière chose.

Considérez la démographie et l'état de nos territoires en posant des chiffres et des faits pas des déclarations d'intention ou des grands principes.

2 : Regardez aujourd'hui une collectivité qui, en l'état, sera difficile à délocaliser ou à décentraliser, en un mot à territorialiser précisément parce qu'elle n'a pas été conçue pour ça.

3 : Regardez ce fait urbain et ce fait rural de manière moins marquée par la dichotomie, mais davantage par la nécessité de faire synthèse. C'est possible tout en différenciant, parce que les réalités, à bien des égards, elles sont radicalement différentes.

4 : Considérez les ressources, considérez le comportement de l'État et la façon dont on peut, peut-être interroger les deux autour d'une table ronde, y compris dans le cadre des négociations qui vont s'ouvrir bientôt.

Et cinquièmement et enfin : il n'y a pas de solution si les territoires ne sont pas eux-mêmes, et quand je n'ai pas de territoires, c'est des EPCI, en capacité de contractualiser, y compris de mon point de vue, au sens de la gestion des grands équipements publics.

La question des déchets. Il faut « mouiller » les gens. Je sais qu'il en était beaucoup question hier à travers Ghjuncaghju et Prunelli, autrement qu'en leur demandant de supporter des infrastructures. Il faut aussi accepter l'idée qu'ils puissent les gérer ou les cogérer.

C'est valable dans le domaine des déchets, ce sera valable demain dans le domaine de l'énergie, on en a parlé avec le président de l'Office hydraulique il y a quelques jours à Porto-Vecchio, ce sera valable après-demain sur des sujets sportifs ou culturels. Et, ça rejoint les transferts de compétences qui accompagnent l'évolution des EPCI dans les territoires. Qu'est-ce qu'on a à dire, nous, du transfert de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2026, alors même, on le sait, qu'il y a des tas de régions, le Taravo, Paul-Jo l'a dénoncé pendant longtemps, ce n'est pas très différent du Stabiacciu, chez moi en période de pointe, qui sont marquées par des désastres

écologiques parce qu'on a des dispositifs d'épuration et d'assainissement, et tu connais bien le sujet Julien, qui sont antédiluviens, qu'est-ce qu'on fait pour ça ? Qu'est-ce qu'on fait pour des équipements qui ont 20, 30 ans de retard et pour ceux qui, au moment où on parle, n'ont même pas encore vu le jour ?

Donc, pour toutes ces raisons et j'ai fini, voilà les propositions qu'on veut vous faire. On s'inscrira et, en tant qu'élus communautaires, en tant qu'élus de cette Assemblée, dans les réflexions que vous ouvrirez et on le fera de manière active et collaborative.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Qui d'autres souhaitent intervenir ? Paul-Jo CAITUCOLI.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Oui, Madame la Présidente, combien de temps reste-t-il pour le groupe « Fà populu », s'il vous plaît ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

10 minutes.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Merci, je vais essayer de faire court.

Écoutez, tout a été dit. La dernière intervention, Paul Félix et Jean Christophe, comme à leur habitude, ont donné les lignes de prospective. Et, je crois que les amendements qu'on vous soumettra tout à l'heure, répondent en partie à ces questions, je parle sous le contrôle du Conseil exécutif.

Mais moi avant tout ça, je voudrais dédier cette session, ce rapport, si vous le permettez, à ceux qui en 76, toutes tendances confondues, les Antoine ARENA, les Jean BIANCUCCI, Antoine CAITUCOLI, Nanou BATTESTINI, et tant d'autres, ont décidé de ne pas tomber dans les bras de la carrière administrative qu'ils auraient pu faire, y compris la famille CASALONGA, ils ont fait un choix de rentrer chez eux pour essayer de redynamiser leur pays.

Et cette histoire, c'est l'histoire de nos territoires.



A Cilaccia, il y avait Mado MOZZICONACCI, il y avait mon père, Modèf de la FDSEA, des gens de droite, des gens de gauche et des gens de la branche dure, très dure. Eh bien, ils avaient un bien en commun, c'était ce territoire.

Paul-Félix l'a expliqué, il a dit, dans le Taravo, en 76, il y a eu, avec la DATAR, le premier contrat de pays, mais il y a eu d'abord la foire de Cilaccia, secteur grand foyer. Le foyer grand rural de Cilaccia, je vous dis ça, cette expérience, je vous la dis parce que j'ai retrouvé les papiers carbone qui nous permet d'avoir cette histoire et de la transmettre, et c'était la même chose en Balagne, c'était la même chose en Catagniccia, c'était la même chose dans l'Alta Rocca et, dans le sud Corse, c'était la même chose, il y avait une poignée d'hommes, la chanson de Xavier VALENTINI, « Eddi », ma l'anu fattu eddi, O Savè, o ranidica nudatu, c'est la suite.

Et moi, je voudrais aussi parler de Jean-Paul COGGIA, de Jean Louis MORETTI, des noms que vous connaissez certainement, et de Florence PINASCO, qui sont les agents de développement qui à l'époque n'avaient pas de frais de déplacement, quand je vous disais que ce foyer rural grand secteur, il y avait 4 ingénieurs agro. Le pastoralisme, les filets à olive, l'expérimentation Cilaccia, maintenant, on pense que c'est quelque chose qui est arrivé, le grillage mouton qui aujourd'hui est répandu. Expérimentation Cilaccia. Les DFCEI, Alex MONDOLONI, que je salue, qui a créé ces événements-là, DFCEI, réserve d'eau, le foyer grand rural.

Quand il y a eu la première décentralisation, Alex MONDOLONI, j'ai le courrier, a écrit, et avec Santa on a souvent échangé, elle peut être le témoin de ce qu'on a vécu après avec le PETR.

Alex écrit à Jean-Paul de ROCCA SERRA, et lui dit : *« voilà maintenant le transfert s'est opéré, la compétence économique est à l'Assemblée, il nous faut, à l'époque c'était 250 000 francs pour maintenir ce niveau d'ingénierie qui avait donné tant et tant de résultats »*. Je veux vous parler aussi de la Fédération des foires et de l'ADMR, qui était née à ce moment-là sur ces territoires.

Eh bien, on sait ce qu'il en est advenu en 83 avec la suppression de ces aides aux associations et du démantèlement qui était cité dans certains rapports où les foires étaient des lieux considérés comme subversifs.

Mais si je raconte cette histoire-là, c'est pour qu'on se retrouve, parce que je pense que la question qu'il faut qu'on se pose, elle est de savoir si on est condamné et si nos enfants sont condamnés et si nous, nous sommes condamnés, les adultes, à nous retrouver que pour la libération des prisonniers ou les drames ?

Aujourd'hui, avec ce projet, c'est un nouveau contrat social co construit par les citoyens et les différents niveaux des institutions des communes à l'État, en passant

par les pays, Intercos, un pays au sens de la loi Voynet, mais bien entendu aujourd'hui le périmètre étant celui-là, nous avons laissé dans ce rapport, le président a laissé dans ce rapport, la possibilité, l'ouverture qui était nécessaire et la souplesse.

C'est pour ça que moi je pense qu'aujourd'hui nous devons, s'il faut même une suspension de séance, nous réunir parce qu'il y a des perspectives à ouvrir et je pense, comme l'a dit Jean-Christophe ANGELINI, que ça doit être le premier dossier avec lequel nous pouvons monter tous à Paris, parce que là-dedans, il y a la matrice, a casa si custrisce pà i fundazione, micca pà u tettu, et si nous n'avons pas cette armature territoriale costaud, et si nous n'avons pas un projet de société qui parte véritablement de la base, il sera difficile de couper aux critiques en disant que nous voulons un statut pour le folklore ou pour les mythes ou pour nous. Ce n'est pas renoncer à nos revendications historiques, c'est simplement aujourd'hui faire le premier pas.

Et c'est pour ça qu'il est évident que la confusion qui a été portée par les différentes contractualisations et, on ne peut jeter la pierre aux communes et aux intercommunalités qui sont allées, je vais vous raconter une anecdote, Santa a été témoin, et si notre collègue Madame Valérie BOZZI était là, elle ne pourrait pas me démentir puisque lorsqu'il a été question que la loi NOTRE avait démantelé le Taravo, où 4 communes étaient dans la Communauté de communes de l'Ornano et les autres dans celle du Valincu - Sartinese, on a décidé avec Jean-Pierre BOZZI, avec Paul-André CAICUTOLI, avec Antoine GIORGI et avec d'autres, de créer ce pôle d'équilibre territorial et rural. C'était simplement pour maintenir l'historique du développement et l'ensemble des projets qui avaient été menés depuis 76.

Alors il y a bien eu, bien sûr, comme j'en parlais avec Tony POLI hier, qui m'a dit : Paul-Jo, c'est magnifique ce projet, mais faites attention parce que dans certains territoires, on va retomber dans la pulitichella ou dans certains, travers etc.

J'ai réuni dans mon bureau la présidente de la Communauté des communes de l'Ornano à l'époque et le président actuel du PETR, et je leur ai dit en sortant une lettre de Paul-Donat POLI et de Toussaint LUCIANI, qui un été président de la commission du développement économique à l'Assemblée à l'époque, Toussaint LUCIANI étant en conseiller général. Et, ce comité de développement en fait, il a été plombé parce qu'il y avait ces querelles-là, antagonistes et on a perdu 15 ans, 15 ans, un trou noir.

Et donc, c'est pour ces raisons-là qu'on a deux choix, soit on considère les communes et les EPCI et les maires de ces structures comme de simples relais électoraux, comme de simples, je dirai, passeurs ou on les respecte dans leurs droits fondamentaux qu'est la libre administration des collectivités. Je crois que c'est ça, et j'en suis sûr, que nous voulons porter et que nous avons porté à travers ce projet.

Et donc, ce que nous voulons mettre, et vous le verrez dans les amendements, c'est qu'il y ait une conférence qui soit mise en place entre la Collectivité de Corse et l'État, de façon à ce que l'on puisse mettre en plat, c'est ce qu'a demandé Marie-Thé, ce que vous avez demandé, et je pense que c'est la base pour que ça soit plus fluide, plus simplifié avec les outils actuels.

Mais ça nous permettrait aussi de donner la perspective dans l'évolution institutionnelle de ce que devrait être justement ces réajustements : réajustements au niveau de la collectivité et réajustements bien entendu au haut niveau des services de l'État.

Donc de façon très concrète, c'est ce que nous voulons donner comme orientation et comme lignes directrices de ces éléments.

Pour terminer, et je vous dis, c'est plus le développeur que le conseiller territorial, moi je vous demanderai de faire appel à ciò chè no semu tutti paisani, ci vole chè no campemi tutti in i nosci cummuni, in i nosci intercummunalità. Hè quistu chè no vulemu, ùn n'hè un dibattitu puliticu, c'est éminemment politique, et c'est l'histoire de notre territoire, donc c'est notre histoire qui est peu connue, à part un ou deux livres, et à mon avis, il faudra bien entendu là-dessus avec l'université, et c'est proposé dans un des amendements, faire un travail d'évaluation des politiques publiques et bien entendu de prospective avec ces fonds, les différents fonds.

Pour revenir sur ce que disait Paul-Félix BENEDETTI, la base c'est une ingénierie costaud et c'est pour ça qu'il faut que l'État et la région se mettent au service des intercos et après il faut qu'il y est les politiques de territorialisation, mais il ne faut pas mélanger les deux. Ça veut dire que l'aspiration, elle doit venir des territoires, il doit y avoir cette rencontre qui c'est ce projet. Et, on pourrait aussi associer le Conseil économique et social et culturel pour animer les conseils de développement, parce qu'il ne faut pas oublier, et je sais que vous ne les oubliez pas, puisqu'on les a, les artisans, les commerçants, les agriculteurs qui sont les forces vives de ces territoires.

Et, si nous avons cette ingénierie, la Présidente MAUPERTUIS et notre conseillère exécutive en charge des dossiers européens, pourront aller chercher, et elles savent le faire, les centaines de milliers d'euros que nous voulons. Si nous n'avons pas cette ingénierie puissante et forte, nous ne pourrions pas consommer ces crédits.

Et moi je vous dis que si on a cette ingénierie forte, il y aura même des petites communes qui pourront avoir accès à des projets européens, à des fonds européens. Et on sait très bien que la question du redéploiement, il y a déjà le fonds de territorialisation qui est à 5 millions, qui à mon avis il faut l'augmenter avec la partie de l'État.

Et moi, je suis d'accord qu'il faudrait à terme qu'on mette cette somme. C'est ce que le Conseiller a, bien entendu, décidé.

Enfin, on a parlé des schémas, on a parlé des PLUI, des documents d'urbanisme, dans le territoire du PETR, il y a eu la volonté d'une partie pour trouver un consensus, de ne pas mettre la compétence SCoT, mais un PETR sans SCoT, un serva a nunda, vous pouvez faire les projets de développement, mettre les millions que vous voulez, si vous n'avez pas une armature de ce territoire, que ça soit PLUI, que ça soit carte communale et autres, qu'est-ce que vous voulez faire ? Et ça arrangerait aussi notre conseiller qui va avoir à travailler sur le PADDUC. C'est ça la construction positive que l'on peut mener.

Donc voilà, je pense que dans ces outils et dans les moyens qu'il faut mettre, le moyen humain, il est important. Pourquoi ? Parce qu'il faut une formation de nos agents de développement avec les anciens qui ont déjà mené ces travaux. Moi je pense qu'il faut ce vivier, il faut le conforter, il faut sauver leur statut, leur trouver un statut. Pourquoi ? Parce qu'il m'est arrivé, et il vous est arrivé à vous aussi, on les forme, on les a, ils sont bons, quand ils sont bons, c'est la collectivité qui les prend ou une autre collectivité. C'est arrivé même au Pays basque ou autre, ils ont pris des agents qui étaient excellents, qui étaient formés.

Donc là-dessus, il faut des moyens et il faut un plan de carrière pour ces personnes, parce que le développement, c'est usant, c'est une dizaine d'années, il faut qu'ils aient ce plan de carrière et qu'on est ce vivier.

Je pense à Norbert PANCRAZI qui a beaucoup travaillé là-dessus et à la première note que lui avait faite, mon cher Jean-Martin, Anne MASTOR CHEM et Claude OLIVESI, si tu te rappelles dans le DESS développement local et administration des collectivités où il y avait ces deux approches, l'approche territoriale et transversale d'Anne et la vision de Claude sur l'armature de ces territoires.

Pour terminer, je voulais revenir au niveau de l'État, je vais revenir sur ce qui s'est passé...

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir conclure, M. le conseiller.

### **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Oui, j'ai terminé. Pour aller dans le sens et la nécessité qu'on ait cette conférence de territorialisation qui se mette entre l'État et la région pour harmoniser, lorsque la ministre GOURAULT était venue pour normalement renforcer le PETR,

elle est passée en coup de vent à Petreto et elle a été signée sur le Valinco, qui maintenant travaille là-dessus, sur un contrat des petites villes de demain.

Donc, on ne peut pas reconnaître un projet de territoire et c'est pour ça qu'on a mis dans ce dossier des éléments importants sur le projet territoire et sur l'harmonie qu'il faut entre les différentes strates.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? De toute façon, le temps de tout le monde est écoulé.

Je voudrais juste faire deux remarques. La première est qu'il va nous falloir une grande plasticité cérébrale à nous, élus, pour faire du développement territorial, mais pensez quand même que la géographie mondiale est en train de changer, dans quelques temps, nous n'aurons plus d'Arctique, nos enfants ne connaîtront pas l'Arctique, ça va fondre, que les déserts avancent, que la température augmente.

Et, je ne vois pas comment nous, nous ne pourrions pas concevoir aussi à une échelle locale, un certain nombre de dynamiques territoriales et de recompositions évidentes, avec un jeu effectivement, ça a été évoqué par plusieurs personnes, de force centrifuge, centripète, démographique, économique, qui font qu'il y a de la relocalisation à une vitesse très, très rapide.

Alors, lorsque j'entends effectivement Marie-Thérèse MARIOTTI nous dire que les seuls territoires pertinents sont les territoires administratifs, je m'interroge parce que même en ne considérant que les découpages à vocation programmatique, que vous avez cité les uns et les autres, de type PETR, SCoT, Interco, vous savez très bien, parce que plusieurs d'entre vous êtes des élus du territoire, vous savez très bien qu'il y a souvent des incohérences fondamentales au regard des problématiques posées. Et, je ne soulève même pas la question des découpages électoraux, puisque nous sommes en pleine campagne électorale. Les incohérences de la géographie électorale aussi.

Donc, on s'en accommode bien évidemment Marie-Thérèse, on s'en accommode parce que sinon un maire, un président d'interco ne pourrait pas avoir de subsides pour faire travailler et pouvoir réaliser ses projets. Mais s'accommoder, ça ne veut pas dire qu'on ne réfléchit pas non plus à des choses nouvelles, surtout que nous avons, au sein de la Collectivité, la compétence pour pouvoir et réfléchir et mettre en œuvre.

Donc, il me semble tout à fait normal que nous conseillers à l'Assemblée de Corse, et bien évidemment l'exécutif qui nous fait cette proposition, il est tout à fait

normal que nous décidions quel est le périmètre pertinent du développement territorial et l'échelle pertinente du développement territorial à partir du moment où on reste dans le cadre des compétences qui sont les nôtres.

Nous parlions hier d'Union européenne, aujourd'hui la Commission européenne revoit ses zonages pour toutes les zones transfrontalières. Ça fait plus de 20 ans qu'il y a un tram qui part de Strasbourg et qui va dans la ville allemande d'en face. Ça fait 20 ans qu'il y a un hôpital, résultat d'une coopération transpyrénéenne d'accord, un hôpital qui est à la frontière entre l'Espagne et la France.

Donc, je ne vois pas pourquoi, à des échelles macro, il y aurait des réflexions nouvelles sur des périmètres nouveaux et que nous, ici, nous restions figés sur des découpages d'ordre administratif qui, en plus, n'ont pas forcément démontré leur pleine efficacité.

Donc, il est à mon sens, non seulement de l'intérêt de la Corse et des Corses, mais surtout du devoir de la Collectivité de Corse, en concertation bien sûr, avec les acteurs concernés, de définir, au regard d'une problématique précise, quelle qu'elle soit, le territoire pertinent à mettre en œuvre.

Pour conclure, je ne vois pas pourquoi la géographie changeant, les dynamiques territoriales évoluant, et je retiens évidemment la démographie comme un point important, je ne vois pas pourquoi les modalités de la politique publique ne changeraient pas en matière d'aménagement de territoire et de contractualisation.

Ça me paraît évident, à partir justement du moment où il y a, et comme c'est proposé dans ce rapport, à partir du moment où on a une logique de co-construction et de contractualisation bien évidemment.

Donc merci pour ce rapport, Monsieur le conseiller, et je vous repasse la parole.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci Madame la Présidente, vous avez terminé vos propos en parlant de co-construction, je répondrai aux différents intervenants également sur ce thème.

Moi, je voudrais souligner tout d'abord la qualité du travail qui a été réalisé sur ce rapport, je le disais par les services, mais aujourd'hui par l'Assemblée de Corse en commission et lors de vos interventions dans l'hémicycle.

Donc moi, ce que je retiens en premier lieu, je crois que ça a été dit par un des intervenants, c'est lorsqu'on veut construire, il faut des fondations solides. Aujourd'hui, on pose les fondations. C'est un premier pas qui va nous conduire à revoir

de manière profonde notre politique en matière d'aménagement du territoire et notamment, des définitions des périmètres administratifs, et des spécificités qui sont aujourd'hui les nôtres.

Ça a été souligné par de nombreux intervenants. Jean-Christophe ANGELINI disait : oui, bien sûr, il y a des échelles dans le caractère urbain de certaines zones, d'autant plus en Corse il y a des échelles aussi un de ruralité. Mais ces éléments-là, je crois, dépassent très largement le cadre de ce rapport.

Bien sûr, Cathy, tu disais le CESEC a souligné l'aspect technocratique de ce rapport. Parce qu'avec un rapport comme ça, bien sûr, il y a des éléments techniques et c'est normal, c'est une étape obligatoire, très contraignante, je vous assure. Mais on voit bien aujourd'hui, vu le niveau des débats, que ça dépasse largement le cadre de la technique, on est sur des enjeux politiques majeurs mais qui, je crois, seront traités plus dans le cadre du PADDUC, parce que beaucoup de choses que vous évoquez, ça conduit à construire un projet de société et ça, c'est le PADDUC, le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse. On est bien au-delà des enjeux actuellement de la contractualisation, mais tout est lié.

On a aujourd'hui une proposition de rapport sur la contractualisation, on aura demain un projet de rapport sur la territorialisation et beaucoup des intervenants ont dit la nécessité que la Collectivité de Corse, ses agents, son ingénierie et ses expertises, soient dans les territoires, soient présents physiquement dans les territoires, c'est essentiel.

Mais là encore, je vous renvoie à des débats que nous aurons dans quelques semaines, dans quelques mois puisqu'un rapport dédié est en préparation et donc ça fera l'objet de débats précis, territorialisation bien sûr avec des outils numériques, ceux d'aujourd'hui, mais aussi de la présence humaine des agences sur le territoire. Et là, je crois que c'est essentiel, mais j'en dirai deux mots tout à l'heure.

Donc je disais, tout est lié. On a lancé, vous le savez, l'analyse du PADDUC, on a des négociations en cours avec l'État, notamment sur les fonds contractualisés, le CPER, le PTIC. Les CRTE, on n'est pas en négociation et beaucoup d'intervenants ont parlé des CRTE donc moi, je voudrais y revenir, je crois que c'est un point majeur, même dans la philosophie qui est la nôtre aujourd'hui et, je crois, qui est partagée par les différents groupes. Et d'ailleurs, je crois qu'il y a plus de choses aujourd'hui qui nous rapprochent qui nous éloignent. L'essentiel des interventions tire dans le même sens.

Simplement dire que sur les CRTE, tout le monde reconnaît qu'ils sont imparfaits. Ils ont été fait à la va-vite, dans un contexte aussi particulier, se rappeler

que c'était dans le cadre de la crise COVID, à un moment donné, il fallait relancer la machine, etc.

Donc forcément, l'État a voulu aller vite et quand on veut aller vite, on se précipite et on fait des erreurs ou on trouve très vite les limites. C'est une forme de catalogue, chaque commune, vous le savez, a fait remonter les projets qu'elle avait dans les tiroirs, parce qu'en plus il fallait réaliser très vite, etc. Et donc, on n'a pas réellement de projets structurants, on n'a pas de vision, on n'a pas eu de concertation, il n'y a pas eu de dialogue.

Nous ce qu'on dit aujourd'hui, on met tout le monde autour de la table, mais on ne peut pas dire non plus, Marie-Thé, aujourd'hui à l'État, lui imposer de venir autour de la table pour négocier le CRTE, il a fait cavalier seul jusqu'à aujourd'hui. Ça, c'est un constat, il est objectif, c'est très clair, il a fait cavalier seul sur le PTIC, il a fait cavalier seul sur les CRTE. Et, on se retrouve, nous, en bout de chaîne, Collectivité de Corse à aller cofinancer des projets sur lesquels on n'a même pas été consulté pour avis.

Vous voyez bien qu'on est dans un système qui n'est pas acceptable.

Mais pour autant, une fois de plus, nous, on va au dialogue et à la concertation. On dit à l'État, et je crois qu'il faut qu'on le dise ensemble, parce que c'est un point essentiel, disons à l'État ensemble qu'il faut construire une nouvelle relation, notamment dans notre relation avec les territoires, dans le cadre de contrats qui soient triparties, mutualisons nos moyens, définissons ensemble les priorités, dans le respect total des compétences et des prérogatives de chacun des acteurs. On n'est pas là pour vous dire : on va imposer ceci ou cela. Il y a des sujets prioritaires, beaucoup en ont parlé, Anne-Laure en a cité quelques-uns, Paul QUASTANA, et je reprends pour les réponses, puisqu'il m'a posé une question, bien sûr que dans nos villages dans l'intérieur il y a un problème de logement, c'est évident. Il y a aussi un problème de travail et les deux sont liés. Aujourd'hui, si on veut attirer des familles dans nos villages, il faut à la fois qu'ils puissent se loger à des prix décents, et qu'ils puissent travailler.

Et là, je fais le lien avec les interventions à la fois de Paul-Félix, je crois et de Jean-Christophe ANGELINI, qui nous disait : la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse, la présence des agents sur le terrain dans les territoires. C'est le deuxième pilier le logement, et là on a fait beaucoup, vous rappeler aussi qu'on a fait beaucoup en matière de logement et d'habitat depuis notre arrivée aux responsabilités, les règlements, « una Casa per tutti », l'aide aux primo-accédant, pour les logements sociaux, etc. Mais on l'a déjà évoqué donc, je ne rentrerai pas dans les détails de ces dispositifs-là.



Donc, cette politique de territorialisation de la Collectivité de Corse, elle doit permettre justement à mieux accompagner nos territoires ruraux, ceux qui sont les plus en difficulté, et à rééquilibrer, ça a été souvent souligné, je dirai, la centralité de notre collectivité, notamment sur les deux grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu.

Ensuite, il y a des discussions qui s'ouvrent aujourd'hui avec l'État. On a une opportunité majeure. Discussions sur les futurs programmes contractualisés, discussions sur des évolutions législatives et réglementaires, voire des évolutions institutionnelles. Mais dans le cadre d'évolutions législatives et réglementaires, bien sûr qu'il faut accompagner le bloc communal, Paul, il faut lui donner des outils, il y en a déjà, il en existe déjà, Madame PIERI en fait souvent état, Annette, des dispositifs d'ores et déjà existants, vous en avez évoqués quelques-uns etc., outils qu'il faut probablement renforcer. Par exemple, le droit de préemption.

Le droit de préemption, ce que demandait le député Jean-Félix ACQUAVIVA, c'était un droit de préemption renforcé pour la Collectivité de Corse. Je crois qu'il faut renforcer aussi celui des communes, leur donner des outils, simplifier aussi les procédures.

Ça doit faire l'objet des discussions, si on considère que cette problématique est une problématique centrale, il faut qu'on le porte ensemble. Et ça, je crois qu'il n'y aura pas de difficultés à ce niveau-là. Et bien sûr, demander des évolutions en matière d'urbanisme.

On en parlera sur le fait urbain, Paul-Félix disait, la ZRR, c'est 80 % de la Corse. Moi, je vais anticiper un peu sur le rapport suivant, sur le fait urbain. Aujourd'hui, dans la politique de la ville, de l'État, on a 3 zones qui sont reconnues, la CAB, la CAPA, Communauté d'agglomération heureusement, et la ville de Porto-Vecchio. On voit bien ici que dans les critères de définition de certains périmètres urbains, non urbains, rural, pas rural, sur la base de la vision étatique, sont totalement inadaptés à ce qu'est la Corse d'aujourd'hui. Et, on en reparlera dans le fait urbain. Chez nous, les villes, elles ne font pas 40 ou 50 000 habitants, ce qui est un arrondissement de Marseille, 40, 50 000 habitants, c'est la population de la ville de Bastia.

Donc on voit bien que ces spécificités, ne sont pas en tout cas reconnues, ou s'imposent à nous sans qu'on puisse avoir de capacité d'adaptation pour les définir.

Et là encore, et je terminerai peut-être là-dessus, bien sûr que c'est une première étape, et je crois que c'est en partant par la base. La logique de projet : tester, expérimenter pour définir demain ce que seront les périmètres pertinents. Et je crois que notre Collectivité, bien sûr, la Présidente le disait, doit avoir son mot à dire pour définir quelles sont les échelles pertinentes, administratives, politiques de

gouvernance, de manière à être plus efficace, plus opérationnelle et surtout répondre à ce qu'est notre histoire et les liens historiques qui nous lient depuis un certain temps. Ça va nécessiter, bien sûr des réformes en profondeur, mais c'est, je crois, un point essentiel qu'on peut mettre au débat lorsque nous serons amenés à faire des propositions au gouvernement.

Jean-Christophe ANGELINI, vous me permettrez de vous répondre sur les éléments démographiques, bien sûr, qu'ils sont essentiels, mais je les aborderai dans le fait urbain, c'est ce que j'avais prévu de faire puisque ces questions-là relèvent, en tout cas en grande partie, du rapport suivant.

Juste terminer en répondant, oui Jean-Christophe, il y a un décalage entre ce qu'on a fait en faveur des politiques de l'intérieur, de la montagne et le fait urbain. C'est pour ça qu'on a, je dirai, décorrélé les deux rapports. En gros ce rapport contractualisation, s'adresse essentiellement aux territoires ruraux et de la montagne, lorsqu'on va dire, on met de l'ingénierie, on met des moyens humains, on va les mettre où il y en a le plus besoin, où il y a des problématiques qui perdurent depuis un certain temps, relancer la filière bois, créer de l'emploi dans l'intérieur, régler la problématique des déchets sur des intercommunalités qui n'arrivent pas à s'en sortir, les problèmes des routes, les infrastructures routières par exemple.

Mais cette déclinaison opérationnelle au niveau des territoires de l'intérieur, de la montagne, on l'a déjà, on a le plan montagne du PADDUC, on a le règlement d'aide du comité de massif. Donc aujourd'hui, on a les outils pour répondre, que l'on a mis en œuvre d'ailleurs depuis 2015.

Sur le fait urbain, ce n'est pas le cas. On a certes des éléments dans le PADDUC, mais on n'a pas de schéma spécifique comme on peut l'avoir pour la montagne et on n'a pas des règlements d'aides qui soient totalement adaptés aux problématiques que connaissent aujourd'hui ces zones donc.

On est, je dirai, pas dans la même temporalité ou pas dans le même niveau d'avancement, d'où l'intérêt d'avoir deux approches un peu divergentes sur ces deux rapports.

Mais en effet, vous avez raison, le point d'arrivée à la fin, c'est le contrat.

Et enfin, sur les moyens financiers, Paul-Félix, la Collectivité de Corse a déjà mis en œuvre un certain nombre de propositions que vous faites, notamment dans le cadre de fonds de territorialisation. Il y a déjà un accompagnement en ingénierie, en fonctionnement, un accompagnement par la suite en investissement et une partie des moyens qui pourront être déployés dans le cadre de ces contrats, ce sera justement de mieux utiliser le Fonds de solidarité territoriale et le Fonds de territorialisation, déjà

une enveloppe de 18 M€, ce n'est quand même pas rien, qui sont aujourd'hui disponibles et qui pourraient être mis déjà au pot de ces contrats. Si on y rajoute les fonds de l'État, si tant est qu'il accepte de venir rediscuter autour des CRTE et de mettre les moyens qui sont déjà mis, qui sont des moyens classiques, qui ont juste été reventilés, en quelque sorte, vous voyez les enveloppes disponibles, et il y aura une discussion à avoir sur l'ingénierie, notamment en fonctionnement, sur les postes, et là encore dans un principe, d'accompagner ceux qui ont le plus besoin et bien sûr, tout au long de la phase, et la phase amont, vous avez raison, est essentielle.

Donc voilà, je n'ai probablement pas répondu à chacune des interventions, mais j'ai essayé de dire l'essentiel et je vous remercie une nouvelle fois.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller. En tout cas, débat très, très intéressant.

Il y a des amendements...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, avant que nous procédions au vote, je demande une suspension de séance de 5 minutes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Elle est de droit.

**La séance suspendue à 12 h 25 est reprise à 12 h 55.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, je vois que tous les groupes sont présents.

Si vous en êtes d'accord, nous reprenons. Merci.

Donc, nous allons passer à l'examen des différents amendements. Il y en a 5, ils ont tous été déposés par « Fà populu in seme », ils ont été examinés en CDENATE, pour certains sous-amendés.

Donc, je vais demander à « Fà populu in seme » de présenter les amendements.

Amendement n°1, qui le présente ? Donc celui qui doit présenter les amendements, visiblement, n'est pas dans l'hémicycle.

Monsieur le Conseiller, amendement n°1

**\* Amendement n°1**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Excusez-moi, Madame la Présidente.

**EXPOSE DES MOTIFS :**

1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter une phrase en page 6 du rapport mentionné dans le projet de délibération. Après le paragraphe relatif « à la création d'un outil adapté aux besoins d'un territoire »

2) Il est également demandé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir rajouter dans le 5ème paragraphe de la page 7 du rapport mentionné dans le projet de délibération, dans la partie relative à l'« identification des partenaires privilégiés » de la page 7 après « cohérence géographique et historique »

**AJOUTER :**

1) « La Collectivité de Corse renforcera durablement l'armature territoriale des communes, des EPCI ou des Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux »

2) « en concertation avec le projet de territoire de l'EPCI ou du PETR. »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Quel est l'avis de la Commission sur cet amendement ?

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien donc je me tourne vers l'exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, qui veut s'exprimer ? Une voix contre.

Personne donc je soumetts à votre approbation cet amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Donc, qui est pour ?

Donc, **l'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.**

**\*Amendement n° 2.**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en page 8 du rapport mentionné dans le projet de délibération, à la fin du 7<sup>ème</sup> paragraphe, après « en matière de contractualisation. »

2) Il est également demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 2 « Modalités de Mise en Œuvre et Pilotage des Contrats de Territoires »

**AJOUTER :**

1) « Dans la mesure où le conseil communautaire le souhaitera, chaque EPCI, ou PETR aura la possibilité de s'appuyer sur un conseil de développement afin de co-construire le projet de territoire. .... »

2) Au dernier paragraphe, après « ...programmation annuelle. » ajouter « La CDC propose la mise en place d'une conférence de cohésion des territoires, pour chaque contrat de territoire, qui sera composée par les communes, EPCI ou PETR concernés, et la CDC et l'état.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Quel est l'avis de la Commission sur cet amendement ?

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je demande l'avis de l'Exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, qui veut s'exprimer ? Une voix contre.

Personne, donc je soumetts à votre approbation cet amendement n°2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Donc, qui est pour ?

Donc, l'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

**\*Amendement n° 3.**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI****EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la page 3 de la « Fiche 1 Méthodologie d'élaboration des contrats de territoire » du rapport mentionné :

▪  **dans conditions préalables à la contractualisation - La nécessaire mise en place d'une ingénierie**

**Ajouter :**

○ après « la mise en œuvre de contrat de territoire », « la Collectivité de Corse pourra fournir une ingénierie financière et fiscale aux communes et EPCI. »

○ dans le cadre du travail engagé sur le rapport relatif à la territorialisation qui sera proposé prochainement à l'Assemblée de Corse : « la Collectivité de Corse et l'état veilleront à renforcer durablement l'ingénierie des communes et EPCI ou PETR permettant d'asseoir le projet de territoire sur une armature territoriale durable » ;

○ « la Collectivité de Corse pourra proposer la mise en place d'une formation commune à destination des agents de développement dédiée au projet de territoire, en partenariat avec l'Université, le CNFPT et l'IRA, de favoriser et de renforcer la formation des élus dans le domaine du développement local... ».

○ « aux diagnostics territoriaux et études stratégiques », les éléments suivants :

- Les différents plans et schémas du territoire,
- Les activités de pleine nature
- Le numérique,
- La mobilité rurale,
- Le climat, l'air et l'énergie... »

○ Le futur contrat s'appliquera à trouver avec le bloc communal, les voies et moyens d'élaborer des documents d'urbanisme appropriés aux territoires (SCoT, PLUi).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Quel est l'avis de la Commission sur cet amendement ?

**Mme Vannina CHIARELLI LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je demande l'avis de l'Exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, qui veut s'exprimer ? Une voix contre.

Personne, donc je soumetts à votre approbation cet amendement n°2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Donc, qui est pour ?

Donc, **l'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.**

**\*Amendement n° 4.**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 4 Thématiques prioritaires d'intervention :

**AJOUTER :**

2<sup>ème</sup> paragraphe : après « ...un modèle de développement équilibré et durable. » ajouter « Ils devront permettre de renforcer la diffusion de la langue, de la culture et de l'identité historique au travers entre autres de la toponymie. »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Quel est l'avis de la Commission sur cet amendement ?

**Mme Vannina CHIARELLI LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je demande l'avis de l'Exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, qui veut s'exprimer ? Une voix contre.

Personne, donc je soumetts à votre approbation cet amendement n°2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Donc, qui est pour ?

Donc, **l'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.**

**\*Amendement n° 5.**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 5 - Diversité des dynamiques territoriales en Corse

2) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 6 - Procédure de Concertation en page 1 : la concertation et la co-construction comme préalables à toute démarche contractualisation

**AJOUTER :**

1)

○ Page 1 - 3<sup>ème</sup> Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires pour l'Évolution Statutaire de la Corse ainsi que la Commission évolution statutaire et organisation des territoires de la Chambre des Territoires dans l'optique du projet d'autonomie. »

○ Page 2 - après le dernier paragraphe « ...Les contrats à venir pourront intégrer des contrats de réciprocité, afin de veiller au rééquilibrage territorial dans certains domaines comme par exemple, la mobilité, la culture, le sport, etc.

2) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement qui nécessitent une énergie collective et durable ne supportant pas notamment dans les territoires ruraux, les ruptures de programmation ou de calendrier électoral.

Cette charte sera signée par les différents co-contractants.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, pour cet exposé de l'amendement et visiblement, en commission, cet amendement a été sous-amendé.

**Mme Vannina CHIARELLI LUZI**

Il a été sous-amendé, Mme la Présidente :

**Remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe par :**

○ Page 1 - 3<sup>ème</sup> Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein des Commissions de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires dans l'optique de l'ouverture du processus de négociations avec l'État. »

**Remplacer le 2) par :**

2) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique argumentée permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement aux générations futures. »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien ! Merci. Alors je demande à l'Exécutif son avis sur l'amendement et le sous-amendement.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc, l'Exécutif, je reviens vers vous, vous êtes favorable à l'amendement et au sous-amendement.

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer contre ?

On va passer au vote d'abord du sous-amendement.

D'accord, donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? Donc les groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote concernant le sous-amendement.

Qui est pour ?

**Donc le sous-amendement est adopté à l'unanimité.**

Et maintenant je sou mets au vote l'ensemble de l'amendement n°5, ainsi sous amendé.

Qui est contre, qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? Donc, « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Qui est pour ?

**L'amendement n° 5 ainsi, sous amendé, est adopté.**

Bien donc maintenant, nous allons procéder au vote relatif à ce rapport.

Qui est contre ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, juste une explication de vote, 30 secondes.

Simplement pour saluer à la fois l'objectif qui est fixé par l'exécutif, le militantisme sincère et investi de notre collègue Paul-Jo.

Nous considérons que, pour l'heure, le rapport que vous présentez est parfaitement adapté à certains territoires. C'est le cas, comme l'a souligné Cathy, pour le compte de sa propre communauté de communes Pasquale PAOLI, mais que le rapport ne donne pas ou ne lève pas les inquiétudes qui ont été soulevées par notre groupe, à la fois en matière de complexité parfois et à la fois en matière d'opérationnalité.

C'est pourquoi nous ne participerons pas au vote et on vous demande de considérer cette non-participation non pas comme une défiance, mais comme un

encouragement à mieux faire et à rendre plus opérationnel, plus visible et rentrer dans le champ de la faisabilité pour l'ensemble des territoires concernés. Je le dis d'autant plus volontiers que cette démarche que vous remettez à jour a été initiée il y a plusieurs années, notamment sous la mandature SANTINI - de ROCCA SERRA en 2003, comme le rappelait Paul-Jo tout à l'heure.

Donc un état d'esprit malgré tout, qui reste positif et une invitation à mieux faire.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Paul-Félix, je vous en prie.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On a pris acte de l'esprit de la démarche sur la territorialisation des aides, un souci de re-répartition, de meilleure définition des politiques publiques.

Dans cet état d'esprit, on a voté les amendements. Par contre, on considère qu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier, que la trame est encore grosse et qu'on a besoin de définir cette territorialisation des moyens et là, ça appartient exclusivement à la Collectivité de Corse de le faire et que l'on doit définir notre grille d'appréciation de financement en fonction de nos priorités, que ce soit sur les zones avec des critères de priorisation par rapport à la démographie, par rapport à des surfaces importantes plus que d'autres, par rapport à des critères normatifs dont il nous appartiendra de faire la doctrine, et je crois que le document est générique.

Et c'est un document qui est encore aussi en attente d'un partenariat bicéphale avec l'État, alors que sur ce type de politique, je pense qu'on doit se projeter sur une action économique qui est intrinsèquement Collectivité de Corse, et que le complément soit négocié en complément global, parce que si on va rentrer dans du cas par cas, sur des dossiers qu'on va prioriser, où on va mettre nos critères, mais que l'État va aussi réaffiner et remettre les siens en juxtaposition, à la fin, nos politiques, ce seront des politiques qui seront soumises à la censure.

Donc, si on veut avoir des politiques très spécifiques, c'est pour ces raisons que nous allons nous abstenir et en attendant, parce que je considère que ce document n'est pas abouti et que l'on doit se revoir pour à la fois valider la territorialisation, qui a été annoncée par nous tous, par beaucoup, et derrière, notre grille, je dirais sociopolitique de comment on gère nos territoires et comment on les finance, avec des

grilles de lecture qui seront pour nous différenciées, en fonction des objectifs, en fonction des endroits et en fonction de l'espace-temps.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci pour cette explication de vote.

M. Jean-Christophe ANGELINI, pour « Avanzemu ».

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Bon, vous l'aurez compris, pas d'opposition au rapport qui nous a été présenté, bien que notre groupe ait un positionnement politique qui est désormais connu, une volonté claire de continuer à travailler, des propositions qui ont été mises aujourd'hui même sur la table.

Moi, je veux saluer, ça a été fait par le Président, mais y compris en ma qualité de conseiller territorial, la qualité des débats. Il y a eu une évolution intéressante dans les propos qui ont pu être tenus par l'ensemble des groupes, majorité et opposition confondues.

À ce stade, donc, une non-participation, mais ouverte sur des positionnements à co-construire et sur une volonté, peut-être plus aboutie d'accélérer un processus qui est attendu par les territoires, qui est voulu par les Corses dont on débat depuis longtemps déjà, dont on aurait voulu, je l'ai dit, qu'il soit marqué de manière plus significative aujourd'hui, mais auquel nous ne souhaitons pas nous opposer.

Donc une non-participation. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, je repasse la parole à « Fà populu in seme ».

C'est Paul-Jo CAITUCOLI qui va s'exprimer.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Ecoutez, je pense que dans notamment le 5ème amendement, nous l'avons beaucoup travaillé en commission, donc c'est pour ça qu'il a été sous-amendé, notamment par Madame MARIOTTI. Mais j'entends tout à fait les craintes. Peut-être qu'on n'a pas été assez bons sur la pédagogie.

Je pense que, pour en avoir discuté avec Marie-thé et avec Tony aussi, je voulais lever, c'est pour ça que je vous ai demandé la parole : il n'est pas dans notre intention de toucher aux territoires et au découpage des territoires. Nous n'en avons pas la compétence et, deuxièmement, la volonté que l'on a de ce projet, que ce projet soit ascendant, ce n'est certainement pas pour ça.

C'est d'ouvrir cette perspective avec la commission du développement, qui va continuer à travailler, à réunir et à avancer, et on ouvrirait cette perspective pour pouvoir ensuite, avec ces éléments, redimensionner et être en action pour ne pas être, comme quand il y a eu la loi NOTRe, devant un fait accompli.

Et donc c'est un peu cela la démarche, mais bon, on essaiera d'être plus pédagogues et en tout cas merci pour l'état d'esprit à tous les groupes.

Et donc, nous votons pour !...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci de la précision !

Donc tout le monde a pu s'exprimer. Nous allons reprendre le vote sur l'ensemble du texte.

Donc qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Core in Fronte » s'abstient.

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Qui est pour ?

**Donc le RAPPORT n° 147 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

À ringrazià vi à tutti.

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Nous allons donc faire la pause méridienne, qui bientôt n'est plus méridienne d'ailleurs... Donc je précise que nous devons tenir une Conférence des présidents. Nous nous mettrons dans la petite salle qui est ici, après le déjeuner, juste avant de reprendre nos débats.

---

<sup>1</sup> Délibération n° 22/077 AC

Donc nous nous donnons rendez-vous dans une heure, à 14 h 15.

Ça suffit ? C'est bon ? On a le temps de déjeuner et nous avons une conférence des présidents relative à la motion.

Donc il me faudrait un représentant par groupe s'il vous plaît, merci beaucoup.

**La séance est suspendue à 13 h 16 et reprise à 15 h 50.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous allons reprendre nos travaux après cet échange d'une heure entre les présidents de groupes, le Président de l'Exécutif et moi-même.

Nous vous remercions pour votre patience, mais c'était absolument nécessaire, comme vous le verrez tout à l'heure.

Donc, tout de suite, je vous propose de passer la parole, si l'Exécutif en est d'accord, à Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, qui va nous présenter le rapport sur le fait urbain, le 145.

**\* Raportu n° 145 : Ricunniscenza di u fattu urbanu isulanu in e pulitiche setturiale di a Cullettività di Corsica - Orientazione strategiche, definizione di u territoriu urbanu è metudulugia di concertazione**

**\* Rapport n° 145 : Reconnaissance du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse : orientations stratégiques, définition du territoire urbain et méthodologie de concertation**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Donc, ce rapport sur le fait urbain insulaire vise un objectif essentiel, je pense, en matière d'aménagement du territoire qui est celui de la reconnaissance de nos territoires urbains.

En effet, ce qu'on peut qualifier de « ville », ou d' « agglomération » ne renvoie ni aux mêmes notions, ni aux mêmes définitions et encore moins aux mêmes critères, qu'on soit en France ou en Corse, ne serait-ce que si on prend simplement le critère démographique.

Un exemple : un arrondissement de Marseille, je le disais tout à l'heure, 40 à 50 000 personnes, l'équivalent de la population de Bastia ; ou encore la ville de Nice, 340 000 habitants, l'équivalent de la population de l'ensemble de l'île.

Le constat aujourd'hui, c'est que les villes corses connaissent des réelles problématiques qui se sont considérablement accentuées, notamment depuis une quinzaine d'années.

L'un des critères principaux, et on en a parlé dans le rapport précédent sur la contractualisation, est lié à une croissance démographique importante en Corse, bien sûr : 1 %, quand la moyenne française s'établit à 0,5 %, mais une croissance démographique encore plus marquée dans certaines zones et notamment dans le périurbain où on atteint, dans certaines communes, 2 % de croissance annuelle, essentiellement due à un flux migratoire extérieur. Le seuil de natalité étant généralement nul.

Donc, aujourd'hui c'est 43 % des Corses qui vivent dans les deux grandes agglomérations, la CAB et la CAPA, et 60 % si on y ajoute les grandes communes du sud de Bastia, c'est-à-dire environ 200 000 personnes.

Donc, c'est une croissance démographique qui, bien sûr, pose des difficultés dans les secteurs concernés, mais des problématiques qui sont diverses en fonction de si on se situe dans les centres urbains ou dans les zones périurbaines.

Quelques exemples :

Dans les centres urbains, concentration du travail et des services et avec des charges de centralité importantes, problématiques de stationnement, problématiques de commerces dans les centres-villes et paupérisation de certains quartiers, comme vous le savez, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, mais pas seulement, également dans les quartiers qui sont limitrophes.

Et enfin des spécificités, notamment en Corse : l'essentiel de nos zones urbaines étant aussi des villes portuaires, avec des problématiques bien sûr liées à la circulation, mais pas seulement. Également à la pollution, notamment atmosphérique liée essentiellement au trafic maritime.

Les zones urbaines, une problématique différente : un habitat individuel bien souvent très étalé ; des consommations de foncier importantes, si on les rapporte au nombre d'habitants gagnés ; une qualité architecturale et paysagère, et on a eu l'occasion d'en discuter au cours des assises organisées par Antonia LUCIANI, qui s'est considérablement dégradée depuis une quinzaine d'années ; le manque d'espaces publics ; des problèmes de circulation en entrée de ville et de déplacements



interquartiers ; et bien sûr des problèmes socio-économiques qui apparaissent dans certaines zones.

Donc, pour répondre à ces différentes problématiques, aujourd'hui, ces territoires ne disposent pas d'outils totalement adaptés.

L'État en a mis en place un certain nombre, puisqu'il est aujourd'hui le seul prescripteur des politiques de la ville et cela depuis environ 40 ans. Et pour cela, il s'appuie sur des appels à projets qui sont standardisés au niveau national et qui s'avèrent aujourd'hui inadaptés aux réalités locales, avec des effets parfois pervers : une iniquité, je le disais tout à l'heure, entre les quartiers, avec des périmètres d'action très restreints et finalement, des moyens financiers qui se concentrent dans certains quartiers et donc qui excluent les zones limitrophes qui présentent des caractéristiques analogues.

Donc, face à ce constat, le Conseil exécutif souhaite, à travers ce rapport, faire de la Collectivité de Corse un vrai partenaire des territoires urbains, dans le respect bien sûr des compétences et prérogatives des communautés d'agglomérations et des communes et en mettant en place une approche qui est différenciée, mais complémentaire à celle de l'État, en dépassant notamment le cas de la politique de la ville actuelle. Donc, faire de la Collectivité un partenaire des territoires urbains s'avère d'autant plus nécessaire.

Je rappelle quand même quelques chiffres.

Notre collectivité et l'un des principaux cofinanceurs de cette politique, à travers le dispositif de charte urbaine.

Je vous donne quand même quelques éléments des montants engagés ces dernières années : 36 M€ investis dans les grands programmes de rénovation urbaine depuis 2006, à Aiacciu, in Bastia è in Portivechju. Donc 36 M€ dans ces programmes, puisque uniquement dans ces 3 communes, les 2 communautés d'agglomérations et la ville de Portivechju, puisque ce sont les seules qui sont aujourd'hui reconnues dans les politiques de la ville de l'État.

3,8 M€ sur des opérations « Cœur de ville » depuis 2020.

Et enfin 75 M€ dans le cadre des règlements d'aides aux communes depuis 2016 : dotation quinquennale, dotation écoles, par exemple.

Donc, reconnaître le fait urbain, c'est quoi ? C'est tout d'abord définir les périmètres et les zones qui seront concernés par ce fait urbain. Donc pour cela, ce qui vous est proposé, c'est une méthodologie, un peu nouvelle, qui présente certains

aspects innovants, avec une grille d'évaluation multifactorielle qui s'appuie sur des éléments, nous le pensons, objectifs.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des critères et des éléments, vous les avez dans le rapport.

En gros, premièrement, le PADDUC, qui précise un certain nombre d'éléments, notamment dans le PADD, l'orientation n° 9, l'armature urbaine.

Dans le livret 2, le Schéma d'aménagement territorial avec les secteurs d'enjeux régionaux. Pas tous, un certain nombre qui ont été retenus pour cette analyse.

Et enfin, dans le livret réglementaire, le n° 4 qui identifie les agglomérations insulaires.

Deuxième critère d'analyse des données bibliographiques extraites d'un certain nombre d'études et bases de données.

Et enfin, en dernier lieu, des données socio-économiques, notamment de l'INSEE.

Donc, sur la base de cette critériologie, qu'on peut en effet contester, mais à un moment donné, il faut bien définir une méthode si on veut aboutir à une discussion objective.

On propose aujourd'hui 4 catégories de territoires, ce qui est important, c'est qu'ils sont répartis sur l'ensemble de l'île, de manière à pouvoir avoir une forme de ruissellement de ces zones urbaines dans les zones périphériques, notamment dans l'intérieur.

Donc première catégorie, des territoires urbains structurants à l'échelle territoriale. Donc là, je crois que ça ne se conteste pas, les deux communautés d'agglomérations et leurs communes membres, la ville de Corti, notamment pour son caractère structurant au centre de la Corse et c'est d'ailleurs la seule commune retenue dans le cadre de cette politique de reconnaissance du fait urbain, et la ville de Portivechju, puisqu'elle est déjà prise en compte dans les politiques de la ville.

Deuxième catégorie de territoires urbains : ceux qu'on a qualifiés de structurants à l'échelle infra-territoriale : Bunifaziu, Calvi, l'Isula Rossa, Pruprià.

Troisième catégorie de territoires urbains en devenir, qu'on aurait pu regrouper avec la catégorie précédente : Biguglia, Lucciana, Saint Florent et Borgu.

Et enfin, une quatrième et dernière catégorie qui ne répondait pas totalement à tous les critères d'évaluation, mais qui pour des raisons de développement rapide ces dernières années, avec la crainte que connaît le même type de développement, je dirai, un petit peu anarchique, et les mêmes problématiques que les communes que j'ai citées précédemment, vous sont proposés d'être intégrés dans cette reconnaissance du fait urbain : Ghisonaccia, Penta di Casinca, le secteur de Folelli, Grossetto Prugna et le secteur de Porticcio, Prunelli di Fium'Orbu, Sartè, et Vicu et notamment le secteur de Sagone.

Donc voilà pour le périmètre où s'appliquerait ce fait urbain.

Donc, terminer en vous disant que l'objectif est d'aboutir dans la concertation avec ces communes, donc, en gros, une trentaine de communes au total, à un schéma de développement urbain durable qui sera décliné par la suite en règlement d'aides, puis, à terme, dans les contrats, dans les mêmes canevas que ceux qu'on a vus ce matin, sur la contractualisation.

Donc l'idée, c'est de disposer, pour les zones urbaines, d'une organisation qui soit similaire à celle qu'on a mise en œuvre pour les territoires de l'intérieur et de montagne, le schéma montagne, le règlement d'aides du Comité de massif.

Et rappeler aussi, puisque j'ai oublié de le dire ce matin suite à l'intervention de Paul-Félix BENEDETTI, que la diversité des territoires de l'Intérieur a déjà été prise en compte dans les politiques publiques de la Collectivité de Corse, puisqu'on a un certain nombre de dispositifs, par exemple la dotation quinquennale, mais aussi les taux d'aide dans le cadre du règlement d'aides du Comité de massif qui prennent en compte le niveau de contrainte des communes, conformément à ce qu'elle a été définie dans le plan montagne du PADDUC. Les communes les plus contraintes pouvant bénéficier de taux à 80 %, voire plus dans le cas du Comité de massif. Les autres taux d'intervention de notre collectivité qui sont moindres.

Donc, la méthode de concertation, et je terminerai là-dessus, plusieurs dispositifs vous sont proposés, un séminaire de lancement, des réunions bilatérales avec les communes, des ateliers thématiques et un certain nombre de thématiques vous sont proposées : on peut penser à l'habitat, au logement, à la mobilité, à la transition énergétique et écologique, aux problèmes d'espaces publics, de stationnement, etc., etc.

Donc, une concertation qui devrait durer 6 mois, avec un atelier thématique par mois qui regroupera l'ensemble des communes en un même lieu.

Donc si vous adoptez ce rapport, nous pensons que ça permettrait de renforcer l'équilibre territorial pour les zones urbaines, dans les respects bien sûr des fondements et principes du PADDUC.

Au niveau du calendrier, donc la concertation des territoires au 1er semestre 2022, l'adoption du Schéma de développement urbain durable et du règlement d'aides entre janvier et juin 2023, c'est-à-dire 1<sup>er</sup> semestre 2023, et l'approbation de ce schéma et ce règlement en juillet, de manière à pouvoir signer les premiers contrats urbains, je dirais, dès la fin d'année 2023, entre septembre et décembre, d'une durée de 3 ans, et par la suite d'une durée de 6 ans, suite aux élections municipales.

Le CESEC a déjà été consulté. La Chambre des territoires également. Je ne vais pas vous faire une lecture du rapport du CESEC, vous l'avez à votre disposition, mais globalement il accueille favorablement le fait que la Collectivité de Corse soit reconnue comme dans son rôle prescripteur sur des projets où elle est partenaire de manière conséquente et il se félicite de la volonté de mettre en œuvre des politiques publiques de façon non verticale et concertée.

Et il nous invite à une définition plus élaborée des politiques publiques et des visions stratégiques. Mais ça, je crois que, comme je le disais précédemment, c'est plutôt le cadre PADDUC qui le fera.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Donc il y a un rapport de la CDENATE et la rapporteure va nous le lire.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI** a souhaité remercier une nouvelle fois le président de l'Office pour la réalisation du travail présenté aujourd'hui.

Il constitue, de son point de vue, un bon départ dans un contexte de désordre urbain nécessitant des rééquilibrages, parfois même au sein des différents pôles urbains.

Il a estimé nécessaire de lier ce rapport au rapport relatif à la contractualisation avec les territoires en incitant, dans le respect du principe de libre administration des collectivités, la mise en œuvre de contrats de réciprocité entre la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB), la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA), Portivechju et les territoires ruraux.

Il a indiqué espérer que ce dossier recueillerait un large consensus au sein des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, afin de mieux le défendre dans le cycle de discussions qui s'ouvre.

Il voit dans ce qui est proposé la matrice d'un véritable projet de société, qui tenant compte des sensibilités politiques de chacun, doit être largement défendu car il constitue un outil au service de l'autonomie de fait.

Il a estimé qu'il s'agissait là d'un tournant historique, comprenant l'obligation de proposer un choix de société à la jeunesse insulaire et aux futures générations.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a indiqué partager le constat et la problématique posée par ce rapport. Aussi, elle a salué le fait de porter un regard renouvelé sur les zones urbaines et relevé l'intérêt du travail réalisé. Elle a rappelé que cette question avait été d'ailleurs largement débattue dans le cadre de la commission PADDUC de la Chambre des Territoires. Elle a ainsi dressé le constat d'un urbanisme anarchique, dépourvu d'espaces publics et d'aménagements bien pensés qui ont conduit, selon elle, en 2017, avant la mise application du PADDUC et des différentes lois qui ont succédées, à une flambée des permis de construire en opportunité.

Pour autant, elle a émis un certain nombre d'interrogations sur la finalité du schéma proposé et sa mise en application directe, sur l'intégration ou pas d'une nouvelle strate dans le PADDUC, sur les conditions de son application, sur les conséquences éventuelles sur l'application de la loi Climat et Résilience et sa prise en compte dans le PADDUC, enfin et surtout, sur le rôle de la Collectivité de Corse.

Sur le dernier point, elle a souhaité savoir en quoi le futur schéma permettrait de lutter contre les désordres urbains et dans quelle mesure la Collectivité de Corse pourrait jouer un rôle de prescripteur qui la conduirait, par exemple, à imposer une charte architecturale ou encore un aménagement urbain.

En réponse à Mme MARIOTTI, **M. Julien PAOLINI**, *Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse*, a indiqué ne pas partager en totalité son constat.

S'il a admis l'existence d'une dynamique forte des permis de construire dans les zones urbaines après 2015, il a indiqué que cela ne relevait pas, selon lui, de la mise en œuvre du PADDUC et des lois Montagne et Littoral, lesquelles existaient déjà depuis longtemps. Il a rappelé que si, depuis 2015, le nombre de permis de construire avoisinait les 5000 permis, cela relevait également d'une logique de croissance démographique (+ 2%).

Sur les liens avec la Loi Climat et Résilience dans le PADDUC, il a précisé que l'objectif zéro artificialisation nette des sols (ZAN) devrait être décliné dans le document au moment de sa révision, et ce, indépendamment du futur schéma et des contrats conclus avec les zones urbaines.

Il a précisé que l'enjeu de simplification et d'appropriation du PADDUC demeurerait le modèle des propositions formulées dans ce rapport.

Ainsi, les orientations stratégiques du PADDUC sur les armatures urbaines, les secteurs d'enjeux régionaux (SER) trouveront leur déclinaison dans le schéma et le règlement d'aides qui seront proposés à l'instar de ce qui est proposé dans le cadre des politiques en faveur de la montagne (SADPM) ou de l'énergie (PPE / AAP et règlement d'aides spécifiques). Les différents schémas et règlements des politiques sectorielles de la CDC seront ainsi annexés au PADDUC.

Sur le rôle de la Collectivité de Corse comme prescripteur des politiques de la ville, il a précisé qu'à l'inverse les différents enjeux devaient être partagés.

Sur le constat des déséquilibres urbains, il a indiqué voir deux niveaux : l'un consistant à corriger et rectifier la forte urbanisation des zones situées dans le périurbain immédiat des grandes agglomérations, les dispositifs d'aides actuels n'étant pas suffisamment adaptés pour répondre aux problématiques de financements posées (financement des écoles, création de voies vertes) ; l'autre relatif aux territoires susceptibles de connaître une forte urbanisation dans l'avenir immédiat, sur lesquels la Collectivité de Corse doit se positionner en amont pour ne pas voir se reproduire les mêmes développements subis.

Enfin, sur la question de l'autonomie avancée par **M. CAITUCOLI**, il a indiqué que dès lors que la Collectivité de Corse jouerait pleinement son rôle de planificateur et d'aménageur, en exerçant ses compétences et ses responsabilités, cela participerait à l'évidence d'une autonomie dans les faits et dans les actes.

Sans volonté de sa part d'opposer le rural et l'urbain, **M. Jean-Jacques LUCCHINI** a émis le souhait que les zones rurales puissent bénéficier d'actions prioritaires sur l'enveloppe globale, au regard notamment de l'existence dans les zones urbaines de nombreuses infrastructures.

Il a appelé à ce que la logique défendue par les services de l'État dans le cadre du PTIC, - bénéficiant aux grandes agglomérations de l'île -, ne soit pas reproduite, l'objectif consistant plutôt à procéder à des rééquilibrages en favorisant le retour des populations dans les zones rurales.

Le **président PAOLINI** a indiqué partager pleinement les propos de M. LUCCHINI, l'objectif n'étant pas d'amputer les fonds destinés aux zones rurales tels que ceux relevant du Comité de Massif au profit des zones urbaines.

Toutefois, il a souligné l'intérêt que peut représenter pour les zones rurales, la mise en œuvre des schémas urbains. Il a fait valoir l'existence d'un effet de ruissellement vers les villages de certaines communes remplissant un rôle de centralité dans les différents territoires insulaires.

Il a enfin précisé que le renforcement de la polarité dans certains secteurs serait de nature à impulser un nouveau souffle au sein des villages de l'intérieur, le rural et l'urbain ne devant pas être opposés mais agissant à l'inverse en complémentarité.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».**

**Absence du groupe « Core in Fronte ».**

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci à vous. Donc est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

Des demandes d'intervention ? Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Chercher à définir une strate urbaine sur le territoire corse, c'est logique s'il y a un avantage. C'est-à-dire que si lorsqu'on confronte la politique de territorialisation pour le rural, il y a un mieux à classer une commune, qui globalement est quand même rural, à un urbain en devenir, un urbain intra-territorial ou un urbain territorial. La question, elle est là.

Moi, quelque chose qui m'a interpellé, c'est Sartène. Elle n'est nulle part. Et je me suis posé la question : mais c'est un bien ou un mal ? Je ne sais pas. C'est pour ça que je reste que sur la question.

C'est comme si demain, en France, on disait que la commune d'Arles, la plus grand de France, elle est rurale : 75 000 hectares.

Sartène : 20 000 hectares.

L'Ile-Rousse : 250 hectares.

C'est où notre finalité ? Une classification géographique ou la recherche d'une opportunité, avec des financements de niches étatiques pour pouvoir intégrer un pôle urbain à des financements spéciaux ? Si c'est cela, je vous dis oui ! Si c'est que pour nous et que ce sont nos financements propres, on n'en a pas besoin. Parce que dire que Borgo, Biguglia et Lucciana sont urbains, c'est non ! Ce ne sont pas des zones urbaines. C'est un habitat diffus, contradictoire.

Dire que Ghisonaccia est urbain, non !

Prunelli di Fium'Orbu urbain, non !

Sartène intramuros urbain, oui ! Il y a 1 800 logements groupés d'un seul tenant depuis 7 siècles !

Donc c'est pour ça que la seule chose que l'on doit se poser, c'est : est-ce qu'on fait une cartographie sociologique ? Ou est-ce qu'on fait une hiérarchisation en termes d'opportunités de financement ? Vous n'amenez pas la réponse.

Vous ne le dites pas et je ne saurais quoi dire au maire de Sartène, s'il a intérêt à vous demander à ce qu'il y ait une dichotomie et de séparer le territoire communal rural du territoire urbain ; ce que fait le syndicat d'électrification dans les approches. Il y a des communes qui ont un secteur qui est dévolu en urbain, donc d'une compétence d'EDF et un autre... Et ce qui est logique sur certains aspects.

Mais là, moi je pense que c'est à affiner, parce que derrière, vous mettez des critères, mais vous ne les donnez pas, je ne les ai pas trouvés aux grilles de lecture.

Vous m'avez dit qu'il faut 142 points pour être urbain ; mais ce sont les points de quoi ? Je ne sais pas, j'ai cherché, je n'ai pas trouvé. Sur 190... Non cerca puru, ùn ci sò micca, ùn l'ete micca datu u cartularu.

Mais ça, Julien, je voulais te dire, c'est que l'intérêt est s'il y a l'opportunité derrière, si d'être urbain donne un plus, parce que s'il vaut mieux rester rural, bien les points, on peut les pondérer.

Mais par contre réfléchir à la dualité sur certains territoires entre la zone urbaine et la zone rurale.

Je prends le cas de Bonifacio, vous l'avez mis en urbain, mais elle est toute aussi rurale que Sartène, c'est une très grande commune, elle est presque équivalente.



Porto-Vecchio, qui a une partie très urbanisée et une autre partie très rurale, donc il nous appartient à nous de réfléchir, je pense, à ce qu'on met, mais pas commune par commune, territoire par territoire. Et là, peut-être qu'on trouvera des variables d'ajustement et ensuite, s'il y a des politiques étatiques de financements spécifiques pour les aménagements urbains, demander à ce que les fractions urbaines de certaines communes soient intégrées et qu'on le fasse valider sur un accord global.

Moi, c'est la remarque générale que je voulais faire, parce que sinon on va rentrer sur des frontières qui peuvent être favorables ou défavorables, et pour le moment, on ne le sait pas parce qu'on ne connaît pas les règles de financement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le fait urbain ?

Donc, M. POZZO di BORGO, pour « Fà populu in seme ».

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

Alors, effectivement, on est, je pense, dans le droit fil du rapport précédent aussi puisque ce sont 2 rapports qui posent un cadre et qui vont nous amener à travailler aussi, que ce soit pour le rural ou le fait urbain.

Malgré tout, on est aussi dans la spécificité corse, c'est-à-dire des communes du rural, des communes que l'on pourrait qualifier d'urbaines, voire certaines périurbaines et d'autres, Jean-Christophe ANGELINI le disait ce matin, qui ont un pied dans l'urbain, un pied dans le rural. Donc, toute la difficulté aussi de critériser ses communes.

Pour autant, il est vrai qu'on peut voir ce fait urbain sous plusieurs angles.

Le premier serait de dire, effectivement : qu'est-ce que le fait urbain ? Est-ce qu'on se contente de l'aspect démographique des choses, une concentration de population à un seul endroit, à un endroit bien précis ? Et dans ces cas-là, on est urbain ou périurbain. Ou est-ce qu'on doit aller plus loin dans l'appréciation et dans la démarche, et de se dire aussi qu'il y a effectivement des paramètres sociologiques et aussi, je pense et ça sera la seconde partie de mon propos, un vrai paramètre social à appréhender, et j'y viendrai.

On sait qu'au niveau insulaire, nous avons deux grandes villes, Ajaccio et Bastia, et je ne vexerai aucun maire en disant cela, avec une urbanisation qui s'est faite autour de ces villes, autour de ces villes-centres, avec du périurbain qui s'est développé

vitesse grand V, avec son lot et je suis bien placé pour en parler en étant adjoint à Furiani, avec son lot d'erreurs, son lot d'erreurs qui mène aujourd'hui à des difficultés dans ces communes.

C'est un peu le serpent qui se mord la queue, c'est-à-dire que d'un côté, on a des centres villes qui se sont vidés au bénéfice de communes périurbaines qui ont axés leur développement pendant de longues années sur, notamment, cette notion de centre commercial, d'habitat et de bureaux. On le voit sur Bastia, on le voit sur Ajaccio. Il y a pas de jalousie à avoir, c'est partout pareil, je pense qu'on est dans cette démarche, dans cette logique-là, on l'a été pendant des années.

Et ce rapport a une vertu à mon sens : c'est de dire, et de prévenir aussi, c'est de dire, on est tous dans le même bateau.

Pourquoi il y a des cités qui sont déjà urbaines, des villes ou des communes qui sont en devenir, bientôt urbaines ? C'est de dire, « attention, ne reproduisons pas aussi les erreurs du passé ». C'est que la Collectivité aussi, dans son rôle d'aménageur, se doit de veiller aujourd'hui, et sans tenir la plume d'un maire ou d'un président d'EPCI, on n'est vraiment pas dans cette démarche-là, de dire : voilà, nous avons un constat, le constat, il est dans le rapport, il est à affiner, c'est bien pour ça qu'il y aura des cycles de concertation aussi, puisqu'on est au début du travail, dire voilà, on a constaté des erreurs : paupérisation du centre-ville de Bastia, par exemple, au bénéfice des villes périphériques, des cités périphériques, avec un fort taux de vacances commerciales, par exemple, pourquoi ? Parce qu'on a créé du linéaire le long des roues territoriales, avec beaucoup de commerces. On a créé des centres commerciaux et aujourd'hui, les effets pervers se font sentir.

Une fois qu'on a dit ça sur ce fait urbain, de dire que la Collectivité doit jouer son rôle d'aménageur et de prescripteur des politiques publiques, il faut aller un peu plus loin dans la démarche intellectuelle, je pense. Et là, il faut rentrer aussi sur le point social de la chose. Je le disais à Julien en Conseil exécutif, je pense que dans les différents groupes de travail qui vont être faits, il faudra peut-être aussi une démarche sur l'aspect social, pourquoi ? Parce que, effectivement, on reconnaît aujourd'hui la limite de la politique publique qui est pensée depuis Paris en cascade vers la Corse notamment, de dire quel quartier aujourd'hui dans les villes de Corse regroupe 1 000 personnes qui ont un revenu inférieur à 937 €. C'est cela aujourd'hui la reconnaissance de la concentration de la pauvreté.

Et on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de quartiers, à Bastia, comme à Ajaccio, à Furiani, à Biguglia et Borgo, qui échappent à cette règle-là. Ce qui veut dire que ces communes, de facto, sont exclues des politiques publiques étatiques.

Aujourd'hui, est-ce qu'on peut dire que toute la pauvreté se concentre dans les quartiers prioritaires de la ville, à Bastia notamment, ou à Ajaccio, et que des communes comme Furiani, Borgo ou Biguglia n'ont pas leur lot de pauvreté et leurs besoins ? Il me semble que la réponse est non. Et là je vais aller plus loin dans le raisonnement.

Lorsqu'une commune connaît un développement accéléré en termes de population et de démographie, on a eu longtemps cette course à la démographie, d'abord à l'interne, avec des mouvements de population, des centres-villes vers les périphéries, mais aussi, on le sait depuis quelques années, avec 5 000 personnes qui arrivent par an et qui s'installent pour la plupart dans les périphéries des villes. Une fois qu'on intègre ces personnes, qu'elles viennent des centres-villes ou de l'extérieur, on se rend compte aussi qu'on est soumis à une nouvelle réglementation. Et là, je pense notamment à la loi SRU, puisqu'aujourd'hui, vous savez que des communes comme Furiani, Borgo, Biguglia doivent produire 25 % de logements sociaux en fonction de leur nombre de résidences principales.

Et là, que se passe-t-il pour les maires ? Eh bien, apport de population maîtrisé, un quota préfectoral sur les logements sociaux, une certaine paupérisation notamment des populations, et on se rend compte que ces populations-là qui ont grand besoin d'aide aussi, et quand je dis « d'aide », ce n'est pas uniquement d'aide publique, quand je dis « d'aide », c'est des services publics, c'est de l'économie dans les communes, eh bien la commune est exclue de tout dispositif.

Quartier prioritaire, on ne peut pas être inscrit là-dedans. La politique publique au niveau de l'action « cœur de ville », c'est inaccessible, pourquoi ? Parce qu'on ne répond pas à ce fameux carroyage 200 mètres par 200 mètres, 1 000 personnes qui ont moins de 937 € par mois.

Et là, aujourd'hui on se retrouve en situation, où on a nos villes centres qui sont paupérisées avec beaucoup de vacances commerciales notamment, et les villes périphériques qui ont un temps bénéficié de cet effet d'aubaine de la part de la population, qui aujourd'hui ont un retour de manivelle parce qu'on ne maîtrise plus nos populations et on ne maîtrise plus cette paupérisation.

Donc ce rapport, il pose le cadre. Il nous dit aujourd'hui : voilà, les erreurs ont été faites, il faut les assumer. Ce sont des erreurs de développement du territoire. Mais lorsque Paul-Félix disait « est-ce Borgo, est-ce que Biguglia, est-ce que Ghisonaccia vont être classées en urbain ? », alors effectivement, sur la vision purement urbaine de la chose, peut-être pas, mais l'avantage de les classer dans des zones peut-être futurement urbaines, c'est de dire « attention, ne refaisons pas les mêmes erreurs ».

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on doit poser un cadre au développement, non pas pour dire à un maire « vous faites ça, vous ne faites pas ça, en termes d'infrastructures d'investissement », mais pas que, aussi de dire « attention, la démographie, c'est bien, mais il faut la maîtriser aussi parce qu'on est vite rattrapé par la patrouille.

Et à mon sens, avec ce rapport qui met en avant les spécificités de notre île, aussi les erreurs développement, je le disais, il y a deux grands paramètres.

Le premier, c'est de dire : on va régler aussi la problématique, et ce sera une discussion, qui devra être portée à Paris par les représentants de cette Assemblée, de dire que cette politique de la ville, raisonnée et pensée au niveau national ne peut pas s'adapter à notre territoire. Elle n'est pas adaptée. On est dans l'erreur et on ne peut pas continuer comme ça, parce que sinon nous allons aller au-devant de très grosses désillusions et de très grosses difficultés.

Il faut donc, dans un premier point, porter ce message-là, ça a été dit ce matin, tout comme pour le rapport précédent, à Paris, dans les discussions. On a besoin de dispositifs spécifiques pour la Corse, c'est indispensable, notamment au niveau de la politique de la ville pour reconnaître cette paupérisation, cette difficulté avec cet apport de nouvelle population. Ça c'est le premier point.

Le second, ensuite, c'est de dire : voilà, la Collectivité de Corse aujourd'hui est adossée à l'État pour les financements de la politique de la ville, mais elle ne choisit pas. Sauf qu'on a un rôle de prescripteur aussi dans les politiques publiques. Et aujourd'hui, ce dispositif, il faut le voir aussi comme un nouveau dispositif d'aide innovant qui viendra en complémentarité de ce qui se faisait déjà.

Donc, à mon sens, sans aller plus loin dans le raisonnement et dans la démonstration, on pose des bases, on se voit, on travaille comme pour le rapport précédent et on va essayer de sortir avec la meilleure configuration possible et surtout le meilleur dispositif possible.

Ensuite est-ce que des communes doivent être classées en urbaines ou pas ? On parlait de Sartène, pourquoi pas ? Ça fera partie des discussions. La porte n'est pas fermée. On est bien au contraire, aujourd'hui, dans le premier niveau de discussion.

Et par la suite, on verra ce qu'il en sort, est-ce que il y a des oublis ? Est-ce qu'il y a des gens qui ont été mal classés ; ce sont des discussions qui nous diront si on s'est trompé ou pas.

En tout cas, Monsieur Conseiller exécutif, personnellement et en tant qu'adjoint à Furiani, mais aussi Président d'Interco, c'est un rapport qui, je pense, va

peser dans le devenir de la Corse, parce qu'on ne peut pas continuer sur ce chemin là et en tout cas notre groupe le votera.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Saveriu LUCIANI pour « Avanzemu ».

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Mme la Présidente. Un mot.

Ce matin, le président du groupe a quelque part résumé notre position ; à savoir, qu'il y avait nécessité pour nous de fusionner les 2 rapports, celui qui regardait le contrat avec les territoires et bien entendu, celui du fait urbain insulaire. Je crois qu'on ne peut pas faire l'économie aujourd'hui justement de ce scanner du territoire de manière à ne pas arriver à un chiffre qui me fait peur, parce qu'on voit 60/40. On a l'impression qu'après, on va faire une division des financements, même si, encore une fois, je salue le fait qu'il y ait la part de la Collectivité, c'est quand même un bon point, que la Collectivité de Corse se pose en acteur justement sur sa politique de développement, notamment en matière de périmètre urbain.

Et donc vous avez compris notre position.

J'écoutais attentivement Louis sur le fait qu'il y a des territoires sociaux finalement, de manière un peu historique, qui se construisent. Rappelons-nous l'exil d'abord vers l'empire colonial, l'exil vers les villes, parce que c'est aussi un exil pour les gens qui habitent la montagne, le retour en périphérie pour beaucoup, avec un centre-ville qui, finalement, aujourd'hui, est une grande interrogation, aussi bien sur Bastia que sur d'autres villes et aussi, bien entendu, et je déborde un peu ; l'accession à la propriété qui quelque part vient aussi s'ajouter aux problèmes.

Simplement vous dire que, encore une fois, ça nécessite à notre avis la fusion des 2 rapports, parce qu'il faut absolument avoir une réflexion d'ensemble sur le territoire.

Moi, je disais dans une autre session qu'on est passé, et Louis l'évoquait aussi, à l'urbanisation un peu sauvage. Il parle de Furiani, mais pas que, puisque Biguglia... Je regarde le maire de Biguglia, ou Borgu, ou Lucciana sont aussi des exemples qui, par le passé, ont marqué quand même notre histoire, où il y avait, par rapport à l'effort historique, des siècles d'écriture du territoire par un peuple, l'écriture

ou le gribouillage de quelques années pour en faire une population. On est passé du populu di i pastori à una popolazione di télécommandes. On a des murs et des portails automatiques, et on a aussi une discrimination, le quartier des riches et le quartier des pauvres.

Moi, je pense que là-dessus, sans aller beaucoup plus loin, je crois que c'est important de lancer une réflexion et je regarde aussi une conseillère exécutive qui connaît très bien la problématique, la construction du territoire, de l'écriture du territoire, sans ajouter au millefeuille qu'évoquait ce matin Jean-Christophe, il y a forcément, et je ne parlais pas de Ghisonaccia, je ne sais pas maintenant si je suis un territoire divisé entre a paisanità è l'urbanità, parce que finalement, quand on est à Sant'Antone, où suis-je ? C'est compliqué.

Je crois que là-dessus, ça peut engendrer aussi quelque part des contentieux, d'autant que des gens, et je me rappelle de Jean-Charles MARTINETTI que certains ont connu, je regarde Annette qui sourit aussi, où est-elle dans le rural ? Jean Charles qui disait « et pourquoi pas demain faire une agglomération entre Prunelli et Ghisonaccia » qui serait la 4<sup>ème</sup> ou la 5<sup>ème</sup> de Corse, puisqu'à 2, on est pratiquement à 10 000 habitants. Peu importe.

Je sors de là pour vous dire simplement qu'il y a forcément pour nous un regard à avoir beaucoup plus global et qui est donc, dans un premier temps en tous les cas à staccià, en quelque sorte essayer de clarifier et de raisonner par territoire, et dans ces territoires à un moment donné voir quelle est la part à aider qui serait à caractère... Alors j'ai vu les critères, on a lu un petit peu, c'est quoi l'urbanité en quelque sorte et c'est quoi le reste ? Et puis finalement au milieu de tout ça, on se rend compte que d'un côté ou de l'autre, on a aussi des disparités sociales et là-dessus donc, je crois encore une fois qu'il faut absolument fouiller beaucoup plus le problème.

Et là je regarde aussi un militant des questions du territoire, je crois qu'on est vraiment à raisonner à ce point-là. Moi, je réfute quelque part, y compris historiquement, y compris culturellement, cette séparation, ces pointillés qui rentrent dans ma tête après, parce que les pointillés ne sont pas simplement sur les cartes de l'IGN, après elles vont rentrer aussi dans nos têtes, attention, attention !

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Qualu hè chì vole piglià a parolla ? Nimu.

En ligne ? Personne. Donc, je vous repasse la parole, Monsieur le Conseiller exécutif.

## **M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci aux différents intervenants. Donc répondre, tout d'abord un dans l'ordre des interventions, à Paul-Félix BENEDETTI. Le rassurer. Sartè fait bien partie des communes qui sont retenues sur la base de la critériologie qui est proposée comme un territoire en devenir urbain, c'est à dire pas au même titre, peut-être que certaines communes du périurbain bastiais ou de la CAPA, mais elle fait partie des communes sur lesquelles on va engager une concertation, de même, vous l'avez évoqué, que Prunelli et Ghisonaccia. Aujourd'hui, ils ne sont pas comparables à certaines zones urbaines où périurbaines de Corse.

Mais tout l'enjeu aujourd'hui, c'est que dans certains secteurs, pas sur l'ensemble de la commune, bien sûr qu'aujourd'hui, toutes nos communes ont des hameaux. Les communes du Fium'orbu, souvent un village de Piémont qui bien sûr ne connaît pas les mêmes contraintes et problématiques que les zones littorales.

Mais pour autant, il s'agit bien d'agir dès maintenant dans le cadre de ce schéma et de proposer des dispositifs avant que ça ne devienne des zones urbaines sans que la Collectivité puisse interagir et proposer une vision de développement un peu plus harmonieuse. Cela a été souligné aussi par Louis POZZO di BORGO.

Deuxième point, j'ai le regret de vous dire que pour une fois, vous n'avez pas été suffisamment attentif, Monsieur BENEDETTI, vous êtes passé à côté de l'annexe 2, je n'ai pas voulu, puisqu'on nous a reproché, notamment au CESEC d'avoir été trop technocratiques, détailler ici la critériologie proposée, donc je vais le faire, vous m'en excuserez.

Donc 3 grands critères qui sont pondérés de 1 à 3.

Premier critère, la trame la morphologie urbaine avec un coefficient 2. Deuxième critère, les lieux de vie à caractère permanent, coefficient 1. Troisième critère, la fonction polarisante, coefficient 3.

Au-delà de ces 3 grands critères, des sous-critères, 16 indicateurs au total, noter chacun de 1 à 5, croissance démographique, concentration d'emploi, densité du bâti, espaces publics, infrastructures de transport, etc. Je ne vais pas tous les détailler.

Une fiche par commune qu'on tient bien sûr à la disposition des maires. Toutes les communes qui ont été analysées, donc la trentaine de communes, ont fait l'objet d'un passage au crible de cette analyse qu'on tient bien sûr à votre disposition.

Après, bien sûr, une notation etc. Je ne rentre pas dans les détails. Par exemple, on s'est basé sur des secteurs d'enjeux régionaux, mais des communes, par exemple comme Cervione, ont été analysées, ou comme Figari par exemple, mais n'ont pas été retenues à ce stade. Pour autant, si une commune, bien sûr, nous sollicite pour intégrer la réflexion autour du territoire urbain ou à l'inverse, une commune ne veut pas participer, ça ne pose pas de difficultés.

Après, est-ce qu'il y a un bénéfice, je crois que Louis a répondu, nous considérons bien entendu qu'il y a un bénéfice pour les communes parce qu'aujourd'hui on a des dispositifs à la fois d'Etat, mais parfois des dispositifs aussi de la Collectivité de Corse qui ne sont pas adaptés au phénomène de périurbanisation qu'on a connu ces dernières années. Je pense par exemple à la dotation école, un seul exemple qui, aujourd'hui, est plafonné.

Quand des communes, par exemple comme Sarrola aujourd'hui, veulent construire une école parce qu'elles en ont un réel besoin, eh bien, on ne peut pas les aider pour que le projet puisse être mis en œuvre puisque je crois qu'on a un plafond dans les 500 000 € et que les besoins dépassent largement.

Ou encore, quand on veut créer une voie de mobilité douce, une piste cyclable, etc. dans ces zones, on imagine bien aujourd'hui, les moyens qu'il faut déployer, ne serait-ce qu'en étude et en ingénierie, et donc pouvoir proposer dans ces cas-là des dispositifs spécifiques et un programme pluriannuel d'investissements, comme on a parlé ce matin.

Bien sûr, qu'après il faudra aller, je dirais dans la dentelle, zone par zone, en concertation avec les territoires, pour vraiment adapter dans le cadre de ce schéma, nos dispositifs, pas à l'échelle probablement de l'ensemble de la commune, mais dans les territoires qui connaissent certaines difficultés.

Je termine en vous disant que simplement, et je crois que c'est ce qui peut nous rassembler aujourd'hui, au regard des compétences en termes d'aménagement du territoire de notre Collectivité, notamment le PADDUC, en matière de moyens humains qui sont aujourd'hui mis en œuvre par la Collectivité, dans ces territoires-là et au bénéfice de ces communes, il semble aberrant que nous ne puissions pas co-construire de manière partagée une stratégie avec ces communes-là et qu'on soit contraints, par des cadres nationaux de la politique de la ville.

Je vous remercie et Madame la Présidente, je vous cède la parole.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc merci pour vos réponses.



Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ce rapport sur le fait urbain ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le rapport n° 145 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

**POUR** : « Fà populu in seme », « Core in fronte » ;

**Non-participation** : « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Il va y avoir maintenant un rapport relatif au calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2022/2023.

Nous ne sommes pas encore en vacances, il faudra voter le calendrier de l'année prochaine.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**\* Raportu n° 130 : Avisu rilativu à u calendariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2022-2023**

**\* Rapport n° 130** : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci Madame la Présidente.

Nous nous retrouvons avec un rapport pour que la Collectivité donne un avis sur le calendrier scolaire 2022/2023. C'est un exercice récurrent qui arrive chaque année à la même période.

Avant de vous présenter les modalités de cette proposition qui nous a été transmise par le Rectorat, je vais vous rappeler quelles sont les conditions dans lesquelles nous intervenons.

Il faut savoir que le code de l'Education fixe les conditions dans lesquelles le calendrier scolaire peut être ajusté et dispose qu'effectivement, le recteur où la rectrice, en l'occurrence il s'agit d'un recteur, de Corse, a compétence pour l'adapter, en fixant

---

<sup>2</sup> Délibération n° 22/078 AC

par arrêter les calendriers scolaires qui peuvent tenir compte des spécificités territoriales.

L'académie de Corse est concernée, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion. Pour autant, et c'est bien là le nœud du problème, à la fois, nous ne disposons que d'un pouvoir consultatif, c'est-à-dire que notre avis ne permet pas de changer la proposition du recteur. Même si nous faisons des propositions d'adaptation, notre marge de manœuvre est extrêmement réduite puisque nous pouvons déroger uniquement que de 3 jours. Nous ne pouvons pas limiter les vacances scolaires à une durée inférieure à 8 jours.

Donc, vous voyez bien que dans ces conditions, les adaptations sont extrêmement limitées.

Ensuite, vous dire qu'à l'instar des années précédentes, le projet de calendrier nous a été transmis par Monsieur le recteur pour l'année scolaire 2022/2023. Il s'inscrit dans le strict respect de ces dispositions, avec des adaptations que nous considérons évidemment comme étant à minima, c'est-à-dire une rentrée qui est légèrement différée par rapport au calendrier sur le continent puisque pour la Corse, la rentrée se fera le 1<sup>er</sup> pour les enseignants et le 2 pour les élèves, alors que sur le continent il rentre le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre pour les élèves.

Donc, vous voyez bien que c'est une adaptation qui est minime.

Les vacances de la Toussaint et de Noël sont identiques à celles de la zone B. Les vacances d'hiver correspondent à la zone C et les vacances de printemps à la zone B. Pour les vacances d'été, la date est fixée au 7 juillet, comme pour toutes les autres académies.

Un petit bémol concernant l'adaptation. Comme chaque année, depuis maintenant un certain nombre d'années, notamment après la présence d'un ancien recteur, Monsieur BARRAT, qui avait notamment introduit, pour que la journée du 8 septembre soit banalisée et également pour que le 8 décembre « festa di a nazione » permette d'échanger et de mettre en œuvre au sein des établissements des activités liées à l'histoire notamment de Pascal Paoli et de la Corse du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Nous vous proposons, pour cette année, d'émettre ni un avis négatif, ni un avis positif, mais tout simplement de prendre acte de ce calendrier, tout en sachant que ça fait maintenant 7 ans que nous émettons des remarques, des suggestions, des avis parfois négatifs, parfois positifs, des années ou à minima, où nous avons pris acte et que jamais nos propositions n'ont été entendues, notamment en ce qui concerne la date du 9 septembre comme proposition de commémoration de libération de la Corse.

Il nous semble très important, même si ces mentions faisaient déjà partie des précédentes délibérations depuis 7 ans, de demander à ce qu'effectivement, les futurs travaux relatifs à l'évolution institutionnelle de la Corse, - là, j'ai envie de dire qu'on n'a jamais été aussi proche, donc on espère que ça pourra enfin voir le jour, mais qu'enfin, nous puissions avoir un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation et qu'effectivement, ce dernier permette notamment d'attribuer à la Collectivité de Corse, le pouvoir de définir le calendrier scolaire triennal applicable dans l'île, et que cela se fasse en prenant en compte les spécificités, à la fois culturelles, historiques, mais aussi climatiques.

Pour toutes ces raisons-là, nous considérons que politiquement, il est absolument indispensable que nous puissions récupérer cette compétence.

Donc, nous vous proposons une délibération avec ces 3 points, une prise d'acte de ce calendrier, nous demandons le transfert de la compétence et nous mandatons le Président de l'exécutif à ce titre, pour avoir toute la marge de manœuvre nécessaire pour aller aux discussions à Paris, avec toute la force nécessaire dans ce dossier.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera esecutiva.

C'hè un raportu di a cummissione di l'educazione, di siguru.

**Mme Frédérique DENSARI**

Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, cheffe de service d'Offre de formation et d'éducation

Mme Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur le courrier du rectorat en date de février dernier reçu par la Collectivité qui n'a appelé aucune remarque de celle-ci.

Considérant que le 8 septembre et 8 décembre étaient entérinés depuis quelques années, elle a estimé que le corps du rapport aurait pu faire l'objet d'une réponse avec des propositions de modifications.

Les débats de ce jour lui semblaient inopportuns compte tenu du fait que ces données avaient déjà été transmises aux corps enseignants.

Revenant sur le 8 septembre, elle s'est étonnée de la formulation de « *préparation à la commémoration* » alors que ce jour était dédié à la « Natività » fêtée dans un très grand nombre de villages de Corse avec un intérêt religieux et sociétal.

Concernant le 9 septembre, jour de la libération de la Corse, elle a estimé qu'il aurait pu être proposé des lectures des élèves du primaire aux élèves des lycées, lectures adaptées selon les lieux et selon les personnages de la résistance.

Sur le 8 décembre, elle a souligné que les célébrations étaient assujetties à la discrétion des établissements et des professeurs qui souhaitaient s'investir.

Il serait judicieux, selon Mme BRANCA qu'une concertation plus importante soit définie entre la Collectivité de Corse, le Rectorat et les établissements.

Mme Véronique PIETRI a estimé qu'il était dommageable politiquement qu'aucune remarque n'ait été soumise au Rectorat, il aurait été opportun de mettre en avant les particularités de la Corse, alors, qu'en l'état aucune différenciation n'ait faite entre une académie de France continentale et l'Académie de Corse tant au niveau climatique qu'au niveau culturel, traditionnel et économique.

Nonobstant les changements opérés dans la société corse, il était regrettable d'accepter de perdre autant de traditions et d'identité.

Selon Mme Pietri, il aurait été judicieux de transmettre au Recteur des propositions réfléchies et cadrées qui permettraient de déroger sans attendre une autonomie qui pour l'instant n'est pas d'actualité.

Mme Muriel FAGNI a estimé que ces réflexions devront être étudiées pour la mise en œuvre du prochain calendrier. Néanmoins elle s'est étonnée de l'absence de réactions des syndicats et des parents d'élèves.

Mme Véronique PIETRI a déploré cet état de fait et réitéré son regret face, au changement de comportement de la société corse.

En conclusion Mme Muriel FAGNI a estimé que ces réflexions pourront être débattues au sein de la prochaine session de l'Assemblée de Corse et a proposé qu'une préparation au prochain calendrier puisse être étudiée au sein de cette commission.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes : Avanzemu, et Un Soffiu Novu.

Abstention du groupe Core in fronte.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Il n'y a pas d'autre rapport, donc je donne la parole à qui veut la prendre.  
Madame BRANCA.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Aghju da dì ciò ch'aghju dittu in cummissioni, aghju da cumplittà un pocu.

A mè, mi pari strane, un pocu inutili di discutà avà d'issu calindariu ancu sè ùn avemu micca un avisu impurtante, sè aghju capitu.

Mà a lettera c'hè stata mandata di frivaghju, micca à nò, à a CDC. Nò, l'emu avuta in u raportu l'altru ghjornu.

Dunque nisuna mudificazione hè stata pruposta. Hè stata vutata dighjà di marzu mi pari, è hè statu publicatu qualchì sittimani fà. Par nò, ùn hè micca nurmale parchì, ancu se ùn avemu come l'eti ditta nanzi, avemu pocu puteru pà cambià i dati in u quattru attuali, avariamu pussutu à menu dà a noscia upinioni, di marzu micca avale, avale l'emu à dì « hè bè, d'accordu », mà di frivaghju ò di marzu, ci saria vulsutu à dilla, ùn emu micca vulsutu prupone parchì issu calendariu, ùn l'avemu micca avutu.

Iè, pensu chì si no vulemu avè una autunumia, emu avè speru reunioni da quì à pocu, duvemu muscià chì nò semu capaci di reagiscia, di rifletta, di prupona prughjetti nantu à tutti i sughjetti. Dunque a scola hè un sughjettu impurtanti.

In un primu tempu, aghju da parlà di i mudificazioni, n'aghju parlatu dighjà in cumissioni, di chì si poni fà in u quadru attuali, ancu si ùn c'hè tanti affari chì si pò fà. Dopu, diciaraghju qualchi parolla, sogu chì n'etti parlatu un pocu dighjà, ciò chi si pudaria fà in u quadru di una riforma istituziunali in un quattru di una autunumia à vena.

Je vais continuer en français, possu cuntinuà in corsu, ma vidaremu.

En ce qui concerne le cadre actuel pour la rentrée, un jour de décalage, ce n'est pas miraculeux. Je pense qu'on aurait pu décaler un peu plus. On aurait pu peut-être, il faut toujours compenser des jours, et encore ça, c'est à voir, peut-être enlever un jour à la Toussaint, un jour en février.

Je le précise ici, je voulais le préciser plus tard, mais je le précise ici, pour moi, il ne s'agit pas, quand on discute sur le calendrier, ce n'est pas de grappiller quelques jours de vacances, comme on dit « les profs, ils sont toujours avec des élèves, tout le monde cherche des jours ». Je pense que le choix d'un calendrier, ce n'est pas seulement des choix de dates de vacances, c'est un choix de société et c'est pour ça qu'on aurait dû être réactifs, même si on a vraiment des contraintes, qu'on ne peut pas dire grand-chose. Mais quand, même je pense qu'on aurait pu le dire.

Pour le 8 septembre, je suis un peu étonnée parce que parfois, je ne suis peut-être pas très doué dans certains points de culture et de tradition, mais quand même, il me semble que dans le rapport, on nous dit que c'est dans le cadre de la préparation aux commémorations de la libération de la Corse. Ça, c'est le 9 septembre. Le 8 septembre, c'est donc à Natività. C'est un fait religieux. Alors je sais bien que, bon..., il faut faire attention à ce qu'on dit. Moi, je pense qu'on ne doit pas se mouler, se mettre dans le moule d'un cadre qui ne nous correspond pas. Nous avons, nous, je suis désolée si ça choque, nous avons des cultures, des traditions qui sont différentes de ce qu'on peut trouver à Dunkerque ou à Lille ou je ne sais où. On le verra, on peut en parler maintenant pour la rentrée, que l'on rentre le 1<sup>er</sup> ou le 5 septembre, ça n'a peut-être pas beaucoup de différences, mais disons qu'on s'éloigne un petit peu de l'été et que c'est beaucoup plus facile de travailler avec les élèves. Je peux vous le dire avec 39 ans d'expérience.

Je voudrais préciser aussi quelque chose sur le 9 septembre d'abord, je l'ai dit en commission, je pense que il ne faut pas laisser passer ça. Déjà, c'est vrai qu'on pourrait demander carrément un jour, mais pour le moment, je ne sais pas si ce serait possible. Dans le cadre de l'autonomie, c'est sûr. Au moins, en parler aux élèves parce que la plupart ne savent pas ce que c'est, avec des lectures adaptées, selon leur âge, selon les régions, puisqu'il y a eu des faits de résistance dans la plupart des régions, donc on pourrait adapter.

En ce qui concerne le 8 décembre, c'est une journée banalisée. Chaque établissement s'organise comme il veut. Certains ne font qu'une heure d'information, d'autres font toute la journée des animations, etc. Je pense qu'il devrait y avoir quelque chose de concret, avec des normes sur toute l'académie sur toute la Corse.

Et moi, je voudrais insister là-dessus. La culture, je l'ai dit tout à l'heure et je vais le redire, c'est quelque chose qui nous différencie et c'est quelque chose qui nous permet aussi de former nos jeunes, je ne dis pas de formater, ce n'est pas la même chose, former. Et là-dessus, il faudra être très vigilant. Hier, tout le monde se plaignait, et moi aussi, je n'ai pas parlé, des problèmes de la langue corse. La langue, plus on en parle et plus on l'étudie et moins ça se parle. Je pense que la culture, l'histoire, ça fait partie de ce qui va sauver la langue. Si vous séparez la langue et la culture, la langue meurt.

Donc là, dans le cadre de notre calendrier, on doit en parler. C'est pour ça que je dis que c'est un choix de société. Je m'excuse si ça semble un peu digressif, mais je ne pense pas.

Donc, je pense qu'on doit travailler très sérieusement là-dessus.

Sur le décalage, alors quand on sera dans le cadre d'une autonomie, j'espère qu'elle arrivera bientôt, il ne s'agira pas de trouver seulement 5 jours de décalage.

Nous avons connu, je pense que nous sommes nombreux ici, à avoir connu des rentrées au 15, 20 septembre, si ce n'est 30 septembre, avec des adaptations à la société. Alors la société corse a changé, évidemment, c'était adapté à l'agriculture avec les vendanges, il y a encore des vendangeurs, des vigneron... Et maintenant, nous avons ce qu'on appelle la saison. Moi, mes élèves l'autre jour m'ont dit « Madame, mais nous, après le 1<sup>er</sup> juin, vous ne nous voyez plus, les secondes, on travaille ».

Je signale aussi qu'il faut faire attention. Moi, je trouve que c'est de l'hypocrisie quand on nous fait aller jusqu'au 7 juillet, alors que les élèves ont les conseils de classe dans 2 ou 3 jours.

Je suppose que Monsieur MONDOLONI n'aura peut-être pas tout à fait le même avis que moi, mais je verrai tout à l'heure.

Nous pensons qu'il faut surtout que l'on ne calque pas sur un calendrier national, je dirai, qu'on travaille. Je pense que nous aurons le temps de travailler sérieusement là-dessus.

On ne doit pas calquer les vacances non plus. Il y a quelques temps, nous n'avions pas les vacances de février. Nous avons un peu moins de vacances l'été, justement. Quand je dis « quelque temps », c'est plusieurs décennies. On ne doit pas calquer sur les réalités économiques, commerciales, culturelles d'autres régions pour faire plaisir aux commerçants etc.

Dunque duvemu à travaddà tutti in seme pà un ritmu chì currispundi à a noscia sucietà.

Eccù. Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Qualu hè chì vole piglià a parolla nantu à issu calendariu ? Iè, Jean-Martin MONDOLONI pè « Un soffiu novu ».

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, très rapidement, puisque l'avis doublé d'une demande d'examen au titre du processus qui va s'annoncer, je disais très rapidement sur la demande connexe qui vise à demander un transfert de compétences pour le calendrier. En effet, décider sur place de l'évolution du calendrier scolaire ne me semble pas insurrectionnel et pas menacer l'unité de la République, donc pourquoi pas ?

Je vous rends quand même attentifs à ce que, pour la première fois, sauf me corriger, figure, si j'ai bien lu, à priori d'habitude, c'était à posteriori, l'idée du 8 décembre vaqué. Je veux vous rendre très rapidement, je sais qu'à cette heure tardive, les esprits ne sont pas forcément éclairés sur ce sujet très précis, sur le fait qu'il y a un débat d'historiens autour du 8 décembre. Il est d'usage désormais à l'université, dans les lycées et dans les collèges de procéder à Festa nazione et en tant que professionnel, j'ai apporté ma part de l'effort pour que ce soit un temps mémoriel fort.

Sauf qu'il y a des historiens qui affirment, et il serait bon d'avoir un débat sur ce sujet de personnes de l'art éclairées qui en gros, disent, pour faire simple, l'histoire du 8 décembre aurait été consacrée soit le 8 janvier, soit le 30 janvier 1735.

Or, des historiens avancent la thèse que la fameuse cunsulta qui aurait consacré la séparation de Gênes et en gros, le processus d'indépendance, aurait eu lieu le 8 janvier 1735, non pas à Corte mais à Orezza.

Or, si on reprend les 15 titres de Sebastianu COSTA de la cunsulta qui s'est tenue le 8 janvier 1735 au couvent d'Orezza, à aucun moment, il n'est fait référence à l'immaculée conception. Or, ce qu'on fête le 8 décembre, c'est l'immaculée conception, encore moins u Diu vi salvi Regina comme hymne national.

Quand bien même nous serions autonomes, et si nous avancions cette thèse qu'il fallait, il faudrait désormais consacrer le 8 décembre, au moins que les historiens soient d'accord.

Vous savez, je crois qu'il y a un grand cinéaste qui dit, « si la légende est plus belle que la vérité, imprimer la légende ». On ne peut pas se contenter de cette façon de faire.

Je ne suis pas dans un révisionnisme suspect, je dis simplement que, avant de s'avancer et de faire en sorte que nos élèves, à qui on doit une transmission du savoir scientifique pour le moins bornée organisent des temps mémoriels, autant s'assurer que ce conflit d'historiens soit levé.



Voilà pour la petite page, pardon de jouer un peu au cuistre, culturelle de cette de ce dossier auquel, comme d'habitude et comme chaque année, nous apportons évidemment notre soutien, nous sommes favorables sur l'avis concerné et à la fois sur la demande d'évolution institutionnelle pour que nous ayons davantage de compétences, en étant attentifs à la façon dont nous les exercerions, si nous en étions dépositaires.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous proposerons la création d'une commission ad hoc pour vérifier tout cela.

Sur le calendrier, Saveriu LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Je ne suis pas historien, je regrette... A sapete, in Bastia, dicenu « Vò per sente di ». Ghjera l'ottu di dicembre, a femu l'ottu di dicembre.

Deux considérations parce que, tuttu ognunu dice a soia, diceremu ancu a nostra.

Le recteur, tous les ans, envoie une lettre au Conseil exécutif. Il l'envoie en février, il dit dans sa lettre qu'il n'a pas eu de remarques, peut être fallait-il cette année, je le dis sous forme de conseil, je précise, peut-être lui faire remarquer qu'à un moment donné, il faut qu'il arrête la musique. Pourquoi ? Parce que finalement, c'est que le calendrier subi. Moi, j'ai connu le jeudi comme jour de congé quand j'étais petit, donc je suis un peu plus vieux que ma collègue et finalement, on a connu d'autres vacances et d'autres dates. Alors le fait est, et vous le remarquez et je crois qu'on fait tous le même constat, on est sur un calendrier qui finalement est contraint. On calque les vacances scolaires d'hiver pour le ski, pour les uns, etc. Passons.

Le fait est qu'aujourd'hui, la question d'un calendrier scolaire dépasse le problème des dates. Ùn si pò micca vive à patighjà pè sapè se n'avemu à entre u primu dicembre, ò u primu di ghjennaghju, ò u vint'unu d'aostu.

Le fait est qu'on est quand même dans une école laïque qui a 2 fêtes intéressantes : a Santa puisque c'est a Santa di u Niolu qui est un acquis de la lutte, je le précise quand même parce que le 8 décembre n'a pas toujours été un jour vaqué. On l'a imposé, je me rappelle et ce n'est pas très vieux. Quant au 8 décembre, c'est la même chose. J'ai souvenir d'il y a 40 ans à peu près, quand on chantait l'immacolata Cuncezzìu à San Rucchellu, un peu plus de 40 ans même avec GUIDICELLI, Antò

PERETTI, je passe sur les détails, Ghjacintu di a Croce et Matteo CECCALDI, on était sur une fête religieuse. On n'était pas encore dans a festa di a nazione.

C'est vrai que c'est récent, c'est récent et on s'appuyait peut être forcément sur des gens qui en savait beaucoup plus que nous.

Mais simplement, vous dire que d'abord il y a quand même des choses à poser au-delà de ces dates, parce que finalement la date des vacances, un peu comme le prix FAZI, on déborde. Le prix FAZI, c'est la problématique en langue corse qui se pose de manière pleine et entière. Les dates, c'est aussi la même chose. Finalement, c'est quoi le problème ? C'est le cadre dérogatoire. On a besoin aujourd'hui, alors je n'irai pas jusqu'à parler d'autonomie, mais on est en plein dedans, on est en plein dedans.

Je ne sais pas si c'est nos villages ou sur la place du village, ou sur la place Saint-Nicolas, mais on est en train de parler de choses qui finalement sont devant nous en termes de revendications. Il faut absolument demain dire : « voilà, il faut un cadre dérogatoire » parce que le cadre dérogatoire va faire passer la langue corse dans un tronc commun comme généralisation de la langue et non pas comme obligation ou comme optionnel, superficiel, facultatif. Je crois que c'est important de remettre les choses en place.

Autre chose, et là je déborde, la carte scolaire, il a fallu qu'on se batte. Je prends à témoin les gens qui étaient avec moi au CDEN où il a fallu leur dire « regardez, vous arrêtez sinon on barre tout ». On a rétabli le poste de Corte comme ça.

Systematiquement, on subit, à un moment donné... La carte scolaire, ce n'est pas eux de décider, c'est nous et eux. Il doit y avoir une congestion à un moment donné de fait. Comment on fait pour prévoir les rentrées scolaires ? Combien de sections bilingues vont ouvrir ? Il y a une formation à mettre en place, il y a toute une préparation des conseils municipaux qui doivent délibérer. Tout ça, c'est un package qui est énorme comme chantier.

Je fais un retour vers le futur, il y a aussi le fait que, à un moment donné, il y a aussi la partie qui regardait le contrat de Etat/région. Le contrat de plan Etat/Région aussi, il va imprimer un rythme. Pourquoi ? Parce que derrière, notamment dans le cadre de la partie qui regarde la langue corse, il y a des fonds assez importants, il y a plusieurs dizaines de millions d'une part, et deuxièmement, il y a surtout, on l'évoquait à la dernière session, la convention État/CDC relative à la langue corse avec un contrat d'objectifs. Et dans ce contrat objectifs, il y avait eu novembre 2016, je rappelle au Président SIMEONI qu'il y avait eu un léger accrochage avec le préfet quand nous l'avons signé, SCHMEX, consomme, consomme, consomme, voyelle ! On avait eu un accrochage parce que justement, il comprenait qu'à un moment donné, on voulait aller

plus loin. On voulait aller plus loin, pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, il y avait un article 11, je me rappelle très bien de l'article 11, rédigé par Bernard FERRARI, Pasquale OTTAVI qui était à l'époque chargé de mission et moi-même, où on demandait la création d'un conseil académique territorial qui devait justement cogérer un certain nombre de choses et anticiper sur les mesures de carte scolaire, sur la formation et notamment à un moment donné, mettre le pied dans la porte pour essayer de sortir des dates qui conviennent non pas à une quelconque économie, à une quelconque spéculation, à une quelconque compagnie de transport ou voire, à quelques-uns par rapport aux autres. Il y avait à un moment donné une cohérence qui regarde aussi, je débordrai, M. ARMANET n'est pas là, le changement climatique et tout ce que vous voulez. Aujourd'hui, on climatise toutes les écoles ou on demande la climatisation de toutes les écoles. Il fait 41 le 15 juin dans les classes de CM1 de Ghisonaccia. Voilà. On en est là.

Donc il y a donc une réflexion qui dépasse la date des vacances et qui nous reporte au cadre dérogatoire. Je crois qu'aujourd'hui, on est dans une revendication éminemment politique. Là, on est encore consultés, on est un peu comme les nobles 12 à l'époque, puisque je renvoie la consulta d'Orezza, je renverrai donc à la Corse génoise, à la Sérénissime les nobles 12 qui avaient un petit pouvoir consultatif. On n'est pas les nobles douce 12. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir... la conseillère exécutive le précisait, il y a un jour de décalage, eux, ils rentrent le 1<sup>er</sup> septembre, nous, on rentre le 2, je parle des élèves.

Donc, on n'a plus besoin d'en parler. Aujourd'hui, il faut simplement, et je souscris au rapport que vous comptez présenter, je crois qu'à un moment donné, il faut dire « avà basta, arrêtez ».

Ci purtate di a fica à u pedi, basta, avà femu altra affara, sinon on ne parle plus de rien.

Donc, sur cet avis-là, bien entendu, je pense qu'il faut être contre, même si c'est une prise d'acte, il faut être contre. Finalement, ce n'est pas les dates qui nous gênent, ce n'est pas les vacances qui nous gênent, c'est la manière dont on veut nous vendre la chose. On n'est pas là pour acheter une paix sociale ou une paix pédagogie, on est là pour un moment donné, avoir une cohérence. Je l'ai entendu dans les propos des interlocuteurs précédents, on est devant un système éducatif qu'il va falloir construire et ce système éducatif, il passe aussi à un moment donné, par un calendrier et ce calendrier, finalement, s'il y a un cadre dérogatoire, eh bien il doit être géré non pas par un rectorat, par un ministre ou un préfet de l'Éducation puisque c'est un préfet de l'Éducation que nous avons ici sur place, mais par la Collectivité de Corse et par les Corses eux-mêmes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Hè vera ch'ellu face u caldu.

À voi ! Andate puru o Sgiò FILIPPI per « Fà populu ».

Ghjustu un'affara, l'8 ùn hè micca chè a Santa di u Niolu, c'hè Notre Dame de la Serra, Pancheraccia... Ghjè Santa Maria, mà pè tutti ! A dicu pè stuzzicà u Presidente di l'esecutivu chì ghjè Niulincu è l'altri.

Andate puru.

**M. Petru Antone FILIPPI**

Merci, Madame la Présidente.

Sans alourdir le propos, parechji affari sò state dette. Je pense que là, le calendrier c'est la porte d'entrée. En fait, je pense qu'on est sur la discussion et c'est bien précisé dans le rapport, les compétences de la Collectivité autour de l'Education. Eiu pensu à dui affari, digià nantu à u fondu. Avemu a particularità, ci vole à piglialla in contu. Pensu à l'adattazione di i prugrammi pè raportu à a cultura, à a lingua, à a furnazione di l'insignente dunque chì vanni cun què. Pè raportu à a noscia cultura, chì pò avè un raportu cù u Mediterraniu, ciò chì tocca à l'Italia dinò, u nostru raportu à e lingue di u Mediterraniu è l'interessu ch'ella pò avè a lingua corsa per raportu à què.

Dopu, nantu à a forma, perchè si pò parlà dinò di què, moi je vois, quand je discute avec des collègues, c'est très, très, très souvent qu'on me dit, et ça arrive tous les jours, qu'on me dit qu'il y a un léger problème au niveau de l'éducation, il y a peut-être des choses à repenser. Je ne dis pas qu'il y a tout à repenser, mais il y a peut-être des fois, des adaptations que nous, on pourrait proposer si on avait cette compétence, pour être sur certains points peut-être un laboratoire.

Je pense à l'éducation à l'environnement par exemple. Avec le territoire qu'on a, peut-être qu'on n'exploite pas assez ce qu'on a, per educà i zitelli è i sculari, et peut-être pour leur faire prendre conscience de l'importance de la défense de l'environnement.

Pensu dinò à l'amparera di e lingue, la méthode, je veux dire que dans certains organismes où j'ai eu l'occasion d'enseigner, le fait de changer de méthode donne des résultats impressionnants, vraiment impressionnants, avec des progrès au bout de deux mois avec des méthodes immersives et peut être plus ludiques, cù ghjente chì ghjunghjenu à parlà e lingue, veramente, à parlà e lingue.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas sur l'éducation nationale, sur la méthode actuelle. Je pense que c'est quelque chose à prendre en compte.

Je disais, le fait d'adapter peut-être les méthodes. J'ai eu l'occasion de participer et de représenter la conseillère exécutive sur un événement de la Collectivité « e so vite facenu a nostra storia ». C'est assez impressionnant quand les élèves sortent un peu de la salle de classe et quand on leur donne une certaine responsabilité, le travail de recherche qu'ils sont capables de fournir, le résultat. Il y avait un peu de tout, il y avait par exemple, je pense à une scène filmée autour de Maria GENTILE, des jeux d'acteurs assez impressionnants, une motivation et un rendu qui vraiment, à mon avis, valent la peine d'être réitérés, je dirais en termes d'événements et peut-être sur le modèle en général.

Moi, je pense que c'est une bonne manière peut-être de régler ce problème qu'on peut avoir, parfois d'efficacité. À un mumentu datu, ci sò i metudi chì funzionanu, on est en capacité de regarder ce qui se passe en Europe, ailleurs aussi. Si demain on avait la compétence justement d'adapter un peu plus, peut-être qu'on pourrait voir ce qui fonctionne, le mettre en essai chez nous, garder ce qui marche et puis changer ce qui ne fonctionne pas.

Il ne faut pas oublier que la formation aussi, et quelqu'un le disait tout à l'heure, la formation des élèves, des lycéens, des collégiens, c'est aussi un peu un laboratoire de la société qu'on veut. Alors, est-ce qu'on veut une société figée qui manque de dynamisme ou est-ce qu'on veut une société qui soit en capacité d'innover et de faire preuve de beaucoup plus de dynamisme pè ghjunghje à custruisce issu paese sempliciamente. Voilà.

### **Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Altre dumande ? Nò. Ripassu a parolla à a cunsigliera esecutiva.

### **Mme Antonia LUCIANI**

À ringrazià vi.

Je pense qu'à travers l'ensemble des remarques et des interventions qui ont été faites, on partage ensemble au moins 2 choses sur la forme et sur le fond.

D'abord, pour rejoindre les propos de Saveriu, que cette revendication, elle est effectivement éminemment politique et qu'elle s'inscrit aussi dans un temps long parce qu'effectivement, les 2 dates qui aujourd'hui nous sont accordées relèvent

effectivement de revendications qui, à force d'avoir été portées, ont été concédées. Aujourd'hui, il est plus que temps de passer à une étape supérieure.

On passe évidemment aujourd'hui un rapport qui est très décevant finalement sur la forme, puisqu'il s'agit uniquement d'un avis qui est consultatif, et je rejoins Madame BRANCA, puisque effectivement, le calendrier est déjà en ligne. Alors, il y a un petit astérisque qui dit « sous réserve de l'avis de la Collectivité de Corse ». Mais on sait bien, et c'est ça qui fait foi, non, pas les courriers. J'aurais pu envoyer un courrier avec autant de revendications qu'on voulait, ce qui fait foi, c'est notre avis d'aujourd'hui. Je pense qu'en l'état, avec la loi telle qu'elle a été conçue, nos marges de manœuvre sont extrêmement réduites et réduisent à peau de chagrin, véritablement le pouvoir de la Collectivité de Corse en cette matière.

Donc, il est absolument nécessaire que nous portions haut et fort ensemble la volonté que le calendrier scolaire puisse nous revenir comme une compétence propre, pas uniquement pour grappiller quelques jours de congé, comme ça pourrait nous être dit, mais pour aller vers une évolution aussi de ce qu'on souhaite comme modèle éducatif.

Je rejoins aussi les propos qui ont été donnés sur nos possibilités d'éducation à l'environnement, etc. Il y a énormément de choses à faire, mais nous n'avons pas la main sur tout ce qui relève de l'Education nationale.

Effectivement, l'appel à projets dont vous avez parlé, qui permet de valoriser l'histoire et des personnages historiques de la Corse, nous avons aussi les trophées du développement durable et d'autres appels à projets sur la culture scientifique, sur l'égalité femmes/hommes etc., que nous essayons de développer en complément, mais il faut bien voir qu'on n'a pas la main sur ce qui est fait, ni le 8 décembre, ni le 8 septembre, etc.

Et que donc effectivement, et ça, c'est ce que je souhaite peut-être vous proposer en conclusion commune, y compris pour faire le lien avec ce qui a été proposé par Jean-Martin, ou du moins qui a été soulevé, le fameux débat d'historiens, vous proposez que dans le cadre des discussions avec Paris, nous constituions, peut-être en lien avec la Présidente de l'Assemblée de Corse puisque elle a évoqué la possibilité d'une commission ad hoc, mais ou au moins, à minima, un groupe de travail dans lequel on pourrait se réunir, travailler concrètement à des propositions qui pourrait nous satisfaire.

Je pense également au CESEC qui a émis un avis et un certain nombre de recommandations qui, à mon avis, doivent faire partie intégrante de notre réflexion.

Egalement, les associations, les syndicats de parents d'élèves etc. Que donc, nous puissions autant que possible avoir une proposition qui soit concrète et que nous puissions arriver ensemble avec une proposition qui ne soit pas uniquement un vote contre par principe, ne pas nous contenter d'une demande de revendication, mais d'aller aux discussions, puisqu'elles sont prévues, je l'espère, avant la fin du mois de juin, que nous ayons ensemble une vision commune de ce que nous voulons pour ce calendrier scolaire, puisqu'il doit être effectivement le reflet à la fois de nos revendications politiques, mais aussi le reflet de nos différences, qu'elles soient climatiques, culturelles, historiques ou religieuses, n'en déplaise effectivement parfois aux instances républicaines.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Il faut un vote de l'Assemblée de Corse. Donc, on va voter les dates du calendrier, nous sommes bien d'accord. Pour ou contre, ou on s'abstient.

**Mme Antonia LUCIANI**

En fait, pour être plus complète, c'est une prise d'acte. Donc, nous prenons acte du calendrier qui nous a été demandé. Il y a 3 points dans la délibération. Nous demandons à ce que la compétence du calendrier scolaire soit donnée à la Collectivité de Corse et nous mandatons le Président de l'exécutif pour aller négocier notamment dans le cadre des discussions à venir dans le cadre de l'évolution institutionnelle de la Corse. Voilà les 3 points qui sont précisés dans la délibération.

**Mme Véronique PIETRI**

Donc, là nous votons quand même le mandatement du Président de l'exécutif pour donner des consignes ou pour juste donner son avis ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On vous demande de voter sur les points suivants : l'Assemblée de Corse, prend acte du projet de calendrier scolaire du Rectorat pour l'année scolaire 2022/2023 joint en annexe du présent rapport ; demande dans le cadre des futurs travaux relatifs à une évolution institutionnelle de la Corse, d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation, permettant notamment d'attribuer à la Collectivité de Corse le pouvoir de définir le calendrier scolaire triennal applicable dans l'île.

**Mme Véronique PIETRI**

Est-ce que je peux répondre ?

Est-ce que je peux faire une remarque, c'est-à-dire, je pensais qu'à un moment donné, on avait dans cette Assemblée, on nous demandait quand même un avis, même si ensuite, il n'était que consultatif. Donc là, à aucun moment finalement, l'Assemblée ne porte un avis.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans la prise d'acte.

**Mme Véronique PIETRI**

Non. Prise d'acte, c'est prendre acte de quelque chose qu'on nous impose directement. Mais il y a quand même un avis à un moment donné qu'on aurait pu donner.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Présidente, par rapport au débat qu'on vient d'avoir, je me demande s'il ne faut pas amender la délibération parce que cette prise d'acte, ça veut dire qu'on ne manifeste pas notre mécontentement. On accuse réception de ce qui nous est proposé, c'est bien ça ? Par contre les points suivants, ils nous agréent complètement.

Je pense qu'il y a quelque chose à faire passer, un message à faire passer sur un des points de la délibération.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, du coup, il faudrait modifier la délibération.

**M. Xavier LUCIANI**

Le problème, c'est que je vote non pour l'article premier et je vote oui pour l'article 2. Comment on fait ? Je suis contre le fait de prendre acte de quelque chose qu'on m'impose, mais en même temps, je demande une dérogation, un cadre dérogatoire. Donc, il y a un problème.

**Mme Antonia LUCIANI**

Pour rappel, j'ai demandé à avoir un historique depuis 2016 de l'ensemble des avis qui avait été rendus par la Collectivité de Corse. Donc depuis 2016, à part une



année où effectivement nous avons voté contre, on a toujours pris acte et une année où on a voté pour.

Donc, je n'ai aucun problème à voter contre, si vous préférez ne pas prendre acte de ce calendrier. Oui, amender, mais si on amende et qu'on dit qu'on ne prend pas acte, ça veut dire que, soit on vote pour ce calendrier, soit qu'on est favorable à ce calendrier, soit qu'on est défavorable à ce calendrier.

**M. Xavier LUCIANI**

On prend acte défavorablement.

**Mme Antonia LUCIANI**

Alors, je vous propose qu'on en discute.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ce n'est pas tellement le calendrier qu'il faut contester là, c'est le principe d'avis consultatif. Je pense que c'est ça qu'il faut contester. On ne va pas être caution puisque nous sommes dans une démarche de prospective, enfin, en tous les cas de changement, je pense qu'il faut qu'on acte le fait qu'on ne veuille plus rester dans cette dans cette situation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je suggère que l'on nous fasse une proposition d'amendement, en accord avec la conseillère exécutive, bien sûr. On sursoit au vote, on revient tout à l'heure et on avance parce qu'il est quand même 17 h. Mais effectivement, je suis d'accord avec ce qu'a dit Nadine NIVAGGIONI et d'autres d'ailleurs, il faut séparer les 2 propositions qui sont faites. Il faut une rédaction formelle de la délibération. La délibération doit être amendée, comme ça, on peut voter séparément, ou 2 délibérations. Je ne sais pas, vous voyez les spécialistes, comment on doit juridiquement être dans les clous de ce point de vue pour qu'ensuite, je puisse proposer à l'Assemblée un texte acceptable sur le plan juridique. Merci.

Madame la Conseillère, nous faisons ainsi.

**Mme Antonia LUCIANI**

Oui, oui, on fait complètement ainsi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord, merci.

Donc, rapport suivant. Le Président de l'exécutif n'est pas là. J'ai à vous passer un petit rapport d'information, je peux le faire. Il y a un rapport ensuite de l'exécutif sur les ressources humaines.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 158 : Mandatu speciale datu à l'Assemblea di a Giuventù à titulu di a ghjurnata di l'Europa in Strasbourg**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 158 : Mandat spécial délivré à l'Assemblea di a giuventù au titre de la journée de l'Europe à Strasbourg**

Mon rapport va être très rapide, c'est un rapport d'information que je dois absolument faire. C'est la règle.

Souvenez-vous, vous avez voté un mandat spécial qui a été délivré à l'Assemblea di a ghjuventù au titre de la journée de l'Europe à Strasbourg.<sup>3</sup>

Votre Assemblée a bien voulu, lors de la session du 29 avril 2022, délivrer un mandat spécial visant à ce qu'une délégation de conseillers de l'Assemblea di a ghjuventù emmenée par moi-même et représentant l'ensemble des groupes, participe le 9 mai à la journée de l'Europe à Strasbourg, avec notamment la participation à un grand débat concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Cette journée qui commémore tout à la fois la fin de la seconde guerre mondiale mais aussi la déclaration Schuman, prenait un relief particulier, évidemment, cette année, à cause du conflit qui se déroule entre la Russie et l'Ukraine, aux frontières de l'Union et de ses répercussions, mais aussi parce que le président en exercice du Conseil de l'Union européenne, donc Emmanuel MACRON, avait choisi d'assister aux côtés de la présidente de la commission, Ursula VON DER LEYEN et de la Présidente du Parlement, Madame METSOLA, à la remise du rapport sur la conférence de l'avenir de l'Europe.

Les représentants de l'Assemblea di a ghjuventù ont participé à cet échange au sein d'une réunion présidée par le premier questeur du Parlement européen, le président du Comité des régions, le président du Conseil régional du grand-Est et la présidente du Forum européen de la jeunesse.

Je vous signale aussi qu'avaient été invités des représentants ukrainiens, des jeunes Ukrainiens qui sont venus à cette occasion.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/079 AC

Nos membres de l'Assemblea di a ghjuventù ont pu participer à des débats concernant les moyens de favoriser l'implication de la jeunesse dans les processus démocratiques et demander notamment une prise de position sur ce sujet de la part des autorités européennes.

Ils ont demandé la participation à la construction des politiques publiques, notamment pour les territoires de proximité, l'ouverture des procédures de délibération aux citoyens, la réduction des normes techniques, la simplification du vocabulaire technocratique qui caractérise, c'est vrai, l'Union européenne, l'abaissement du droit de vote à 16 ans.

S'en est suivi donc un échange particulièrement fructueux. Je vous signale également qu'une représentante de l'Assemblea di a ghjuventù a été accueillie au Parlement européen pour prendre part à un débat sur l'engagement des jeunes en politique à travers la culture cinématographique.

Donc, il appartiendra bien sûr aux membres de l'Assemblea di a ghjuventù de faire un rapport à leurs collègues sur ce sujet et sur le déroulement de ce déplacement.

Je tenais à remercier publiquement nos partenaires du Comité européen des régions, de la région grand-est aussi pour cette invitation et le Parlement européen bien sûr, pour cette invitation qui a permis de positionner l'Assemblea di a ghjuventù au centre de l'actualité européenne.

Voilà ce que je voulais vous dire à titre informationnel pour être tout à fait complète dans la procédure du mandat spécial qui a été délivré à l'Assemblea di a ghjuventù.

J'espère que nous pourrons renouveler cette expérience.

Je me tourne vers l'exécutif qui, je pense, va nous rejoindre.

J'embraye sur les désignations. Alors désignations à divers organismes.

## **DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Par délibération numéro 19 471 de l'Assemblée de Corse en date du 19 décembre 2019, notre Assemblée approuvé le cadre de référence pour le

développement de l'économie sociale et solidaire et défini les instances de gouvernance pour le pilotage et le suivi des actions.

Un comité de pilotage a été créé, au sein duquel doit siéger un représentant de l'Assemblée. Le groupe « Fà populu in seme » a proposé la candidature de Madame Muriel FAGNI. Je vous demande d'en prendre acte positivement, cette fois. Je vous demande d'en prendre acte pour faire écho à ce que disait Saveriu LUCIANI tout à l'heure, j'ai retenu la formule !

### **L'Assemblée prend acte.<sup>45</sup>**

Quelques modifications aussi, cela concerne « Fà populu in seme », puisque Paul-Jo CAITUCOLI ne souhaite plus siéger au sein de différents organismes que je vais citer.

Il convient de procéder donc à son remplacement et prendre acte des nouvelles désignations.

Pour la Chambre des territoires, ce sera Monsieur Jean-Paul PANZANI. En tout cas, c'est la proposition qui est faite.

Pour l'Office de l'environnement, Monsieur François SORBA.

Pour l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, Monsieur Jean-Paul PANZANI, également ;

Pour l'Office de développement agricole et rural de la Corse, Madame DENSARI.

Pour le syndicat mixte du parc naturel régional de la Corse, Monsieur Romain COLONNA.

Donc, je vous demande de prendre acte de ces nouvelles désignations.

Je peux donner la parole, bien sûr, à Paul-Jo CAITUCOLI, je vous en prie.

### **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, c'est pour des raisons de santé notamment. Et puis l'absence de direction générale au SMAC a fait qu'il y a une présence importante qui prend beaucoup d'énergie. Pas de problème politique.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/081 AC

<sup>5</sup> Délibération N° 22/080 AC

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, pas de problème politique, pas de problème non plus trop grave parce que vous allez recevoir beaucoup de coups de fil très certainement, donc voilà. Et puis bien évidemment, nous ne sommes pas énergies renouvelables, puisque vous disiez que le stock d'énergie s'amenuise.

Merci pour cette précision.

Je me tourne donc vers l'exécutif. Nous pouvons peut-être présenter, Monsieur le Président, le rapport sur les ressources humaines, le tableau des effectifs.

### **RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**\* Raportu n° 149 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a metudulugia di gistioni di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica**

**\* Rapport n° 149 : Rapport d'information relatif à la méthodologie de gestion du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Ce rapport a pour objet de préciser devant votre Assemblée, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer et de le développer ce matin devant la commission des finances, la façon dont ont été gérés jusqu'à aujourd'hui les effectifs de la Collectivité de Corse, les contraintes inhérentes à cette gestion, notamment les contraintes inhérentes au processus de fusion engagé en 2017 et concrétisé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de faire un point sur l'état des effectifs actuels et enfin, de présenter dans une troisième partie ce que va être le nouveau mode de gestion, puisque nous avons pratiquement achevé la phase de règlement des difficultés issues de la gestion.

Donc, à plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de venir devant votre Assemblée pour solliciter des créations de postes ou des suppressions de postes, notamment dans un cadre qui était compréhensible : par exemple, en cas d'avancement, de changement de grade, de cadre d'emplois, mais également des créations et en cette occasion, votre Assemblée m'a fait remarquer qu'elle avait besoin d'avoir une vision stratégique globale, ce en quoi j'étais totalement d'accord, mais je vous disais également qu'il y avait des contraintes qui nous privaient pour l'instant de la possibilité d'avoir cette vision stratégique globale.

Donc ce rapport vise à vous expliquer les raisons de ces difficultés, la façon dont elles ont été gérées et enfin le résultat auquel nous sommes parvenus.

Donc un rapport en 3 parties :

Première partie, le mode de gestion actuel qui nous oblige à faire un historique rapide de la mise en place du processus de fusion.

Alors, la première contrainte et la plus forte et la plus directe, c'est que les logiciels de gestion des personnels...

Est-ce qu'on pourrait fermer la porte, s'il vous plaît, il y a du bruit, et demander aux gens qui sont à l'extérieur de parler moins fort ? Vous demandez qu'on ne parle plus parce que je ne peux pas exposer.

Les logiciels de gestion des personnels des 3 ex-entités ayant fusionnées, c'est-à-dire le Conseil départemental de Haute-Corse, le Conseil départemental de Corse-du-Sud et la Collectivité territoriale de Corse ne permettaient pas d'assurer un suivi des postes de travail des postes budgétaires. Il n'y avait pas de vision globale et il n'y avait non plus pas de système de gestion de poste informatisé, avec la possibilité d'avoir l'historique des créations de postes et notamment, des mouvements internes et externes. Première grosse difficulté.

Deuxièmement, et singulièrement dans une, voire deux des collectivités ayant fusionnées, les délibérations relatives au tableau des effectifs étaient extrêmement hétérogènes et ne mentionnaient pas les mêmes éléments.

Donc, le premier travail qui a été fait par les services des ressources humaines, auxquels je rends hommage, parce que ça a été un travail de bénédictins, donc ce premier travail, d'ailleurs accompagné par une AMO, a visé à recenser pendant plusieurs mois la totalité des postes de travail afin d'élaborer un référentiel unique et informatisé ; un projet qui a pris plus de 18 mois.

En ce qui concerne les postes budgétaires, dans l'attente d'un système informatique de gestion des ressources humaines uniques, qu'il a fallu construire et devant l'impossibilité de lier les postes budgétaires et les postes de travail, le tableau des effectifs dans un premier temps, notamment le tableau des effectifs, qui était joint systématiquement aux orientations budgétaires et au BP, a porté uniquement sur les postes budgétaires pourvus et vacants, conformément à la législation en vigueur.

Par ailleurs, difficulté supplémentaire, dans le contexte de fusion, il a fallu penser un nouvel organigramme et on a créé aussi un certain nombre de nouveaux postes, en tout cas de nouvelles fonctions, etc., qui ont été pourvus à travers une mise

en œuvre de la mobilité interne. Ça a été, je dirais, la fameuse bourse à l'emploi qui a permis sur les 2 ans, entre 2018 et 2020, d'organiser une mobilité sur plus de 1 300 postes.

Donc, il ne s'agissait pas bien sûr de créer à chaque fois des postes nouveaux et ce qui s'est passé, c'est que, à travers la mobilité interne, chaque fonctionnaire qui allait sur un des postes qui était ainsi créé, y allait avec son propre poste budgétaire, laissant la place précédemment occupée par lui vide. Lorsque c'était en interne qu'elle était pourvue, c'était un nouveau fonctionnaire qui venait lui-même avec son poste, etc., etc. Jusqu'au moment où un poste resté vide était maintenu, il fallait le pourvoir à travers un recrutement et c'est à ce moment-là qu'on venait devant l'Assemblée de Corse pour demander l'autorisation de créer un poste, mais sans avoir la vision globale, puisque le processus d'identification et de recensement de la totalité n'était pas achevé.

Alors je reprends l'exemple, je l'ai dit ce matin en commission des finances : l'exemple du poste de secrétaire général de la DGA « social ». Que s'est-il passé ? Il y a eu un poste qui a été ouvert et qui était un poste de chargé de mission. On avait ouvert un poste de chargé de mission en interne, il y a eu un appel à candidatures. C'est la personne qui occupait le poste de secrétaire général en charge de la DGA « social » qui est allé occuper ce poste de chargé de mission, mais il y est allé avec son poste budgétaire. Et donc, comme ce poste budgétaire avait été transféré sur ce nouveau poste de chargé de mission, il a fallu recréer le poste de secrétaire général.

Donc ça, c'est ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui. Ça nous a conduit également à avoir des délibérations qui étaient des délibérations claires, qui pouvaient passer le contrôle de légalité, mais ça suscitait une frustration, forcément, et chez l'Assemblée de Corse, mais même en interne pour le Président de la Collectivité, je pense aussi pour l'ensemble des personnes qui travaillent sur les ressources humaines dans la mesure où on n'avait pas de vision globale de la réalité des postes budgétaires, des postes occupés. On n'était pas capable, par exemple, de façon très concrète, de savoir. On savait que Monsieur X occupait tel emploi, il était à tel grade, tel poste, etc., mais on ne savait pas sur quel poste budgétaire il était rentré et on ne pouvait pas rattacher son poste de travail à un poste budgétaire de façon certaine.

Donc ça, c'était le chaos primitif issu de la fusion. Première phase du rapport.

Deuxième phase. Ce qui était important pour votre Assemblée, c'était de dire : en fait, on nous présente des créations de postes au coup par coup, on n'a pas de vision globale de l'état des effectifs, on ne comprend pas trop bien comment ça fonctionne.

Il y avait deux aspirations, deux demandes : d'une part rationaliser et c'est ce qui a été fait, c'est ce qu'on va enfin réussir à faire dans les mois à venir. C'est la troisième partie. Et la deuxième inquiétude, c'est : est-ce que ces créations au coup par coup ne conduisent pas en fait à des recrutements non causés et à un risque d'explosion de la masse salariale ? C'était la question sous-jacente, quelquefois même directement exprimée.

Alors c'est la raison pour laquelle, dans la deuxième partie, on vous fait le bilan chiffré relatif à l'évolution des effectifs de la Collectivité entre 2017 et 2021, avec juste un bémol, c'est que le travail de recensement qui a été fait n'a pas de portée absolue, certaine, rétroactive. Donc c'est une reconstitution à posteriori, mais à un epsilon près, c'est exact, mais à quelques postes ou quelques dizaines de postes, on ne peut pas être certain. Sur l'identification des postes, je ne parle pas du volume global.

Donc, vous avez un détail année par année, qui vous permet de :

Premièrement, d'avoir les effectifs avec les titulaires, les non-titulaires et les effectifs totaux. Et d'avoir le détail du travail qui a été mené chaque année, notamment par rapport aux objectifs de la Collectivité de Corse. Par exemple, prioriser les besoins en compétences supplémentaires, aller dans des endroits qui étaient en sous-effectif, etc., mais également, par exemple, les contraintes corrélées à chaque année.

Par exemple, l'année 2018, on a intégré les personnels de l'association Aides2B, GIP Corse Compétences, le CRIJ qui étaient des intégrations qui avaient été actées par les collectivités qui ont fusionnées.

L'année 2020, par exemple, récapitulatif, on avait identifié des postes prioritaires, on avait lancé des campagnes de recrutement. Cette campagne de recrutement n'a pas pu être menée à terme du fait de la pandémie. Ce ne sont que 30 % des recrutements prévus qui ont été engagés. À côté de cela, il y a eu un nombre important de recrutements de contractuels pour faire face aux besoins et notamment aux sous-effectifs dans les services.

On en arrive donc à la page 5 qui vous permet d'avoir l'évaluation au 31 décembre 2021, l'évaluation exacte du nombre d'agents : 4 438 agents en emploi permanent, 4 102 titulaires, 326 non-titulaires sur emploi permanent, dont 101 remplacements maladie.

Je vous ai fait imprimer en deuxième annexe, puisque le travail a été mené à son terme, vous avez donc ce document volumineux qui a dû vous être envoyé sur vos iPad respectifs, le listing complet de l'ensemble des postes budgétaires de la Collectivité de Corse et des postes de travail pourvus à ce jour. Étant précisé qu'un poste budgétaire peut être rémunéré deux fois, c'est pour ça que des fois il y a des



petites distorsions dans les tableaux. C'est-à-dire que s'il y a, par exemple, quelqu'un en maladie, sur le même poste budgétaire, il y a une personne en maladie qui est payée au moins pendant une période par la Collectivité et une autre qui vient en remplacement lorsque cette personne est remplacée.

Ce qu'il est important de savoir, c'est lorsque on compare entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et aujourd'hui, nous sommes passés de 4 425 agents au 31 décembre 2017 à 4 431 au 31 décembre 2022, c'est à dire 6 agents en plus.

Mais comme nous avons intégré 60 agents à travers, je l'ai dit, le GIP Corse compétence, Aides2B et le CRIJ 1<sup>ère</sup> vague et, 2<sup>ème</sup> vague, les 31 agents de l'ONF.

Nous avons donc intégré 60 personnes à isopérimètre.

Nous sommes à moins 54.

Deux remarques :

Ça permet à l'Assemblée de voir que nous n'avons pas dérapé dans le nombre de recrutements, puisque nous avons diminué par rapport à 2018.

Deuxièmement, c'est vrai qu'au jour d'aujourd'hui, on en a parlé ce matin en commission des finances, on n'a pas des effets de masse de diminution des effectifs à travers la fusion. Mais comme je l'ai dit ce matin, les diminutions d'effectifs en termes de fusion arrivent à N+5+6+7 au moment où on est vraiment dans la phase, parce que ce sont des mécaniques qui s'inscrivent dans la moyenne et dans la longue durée parce qu'il y a une inertie qui est une inertie importante.

Il est important aussi de souligner que nous avons globalement maintenu ou diminué le nombre d'agents, mais dans cette enveloppe globale, nous avons modifié la structure, c'est-à-dire qu'on a laissé partir à la retraite sans les renouveler des agents de catégorie C et la plupart des recrutements que nous avons faits ont été des agents de catégorie A, notamment pour renforcer les moyens dans les secteurs qui étaient considérés comme stratégiques.

Alors, je ne rentre pas dans le détail, je répondrai éventuellement aux questions.

La troisième partie : le changement de méthode et on va passer donc à un nouveau système qui va vous donner une vision beaucoup plus globale et beaucoup plus stratégique.

D'abord dire qu'on évolue dans un contexte législatif qui est différent et qui va accélérer, je dirais, le processus de transition du modèle qui a prévalu jusqu'à

aujourd'hui, un modèle où on a une vision beaucoup plus claire des postes budgétaires existants et de la corrélation entre les postes budgétaires et les postes de travail : c'est que jusqu'à aujourd'hui, on pouvait dans un premier temps ouvrir un poste uniquement en interne, ce que nous avons fait de façon quasi systématique.

Donc, quand il y avait une ouverture de poste en interne, il y avait une déclaration de vacance, mais il n'y avait pas besoin de créer un poste. C'est l'exemple de tout à l'heure du DGA. On dit : on a besoin d'un chargé de mission, on fait une déclaration de vacance, dès lors que c'est pourvu en interne, le DGA vient avec son poste budgétaire, il occupe le nouveau poste qui est créé, mais il n'y a pas de création de poste sèche.

Aujourd'hui, ça change, pourquoi ? Parce que vous n'avez plus le droit, c'est la loi de 2019, de faire cette procédure en deux temps. Dès lors que vous voulez créer un poste, vous êtes obligé de l'ouvrir aussi en externe dans un portail unique dans lequel ont accès l'ensemble des 3 fonctions, c'est-à-dire fonction publique territoriale, fonction publique d'État et fonction publique hospitalière.

Donc nécessairement, chaque fois maintenant qu'on va créer un nouveau poste, ça va être une création destinée aussi à l'externe et il faut qu'il y ait une création qui soit une création ex nihilo, donc il va y avoir adéquation entre le nouveau poste et le nouveau poste budgétaire. Mais ça, on va pouvoir le faire de façon satisfaisante parce que le travail a été mené à son terme ou pratiquement à son terme.

Aujourd'hui, grâce au travail remarquable et de bénévoles des ressources humaines, on a enfin une vision claire, globale, consolidée de l'ensemble des postes budgétaires et de l'ensemble des postes de travail qui sont pourvus.

Et on va maintenant affiner en le faisant DGA par DGA, et une fois qu'on aura fait ça, on pense que ça va prendre 5 ou 6 mois, comment on va fonctionner ? Et je pense que ça donnera à ce moment-là toutes les garanties à l'Assemblée de Corse. On va finir le travail, donc :

- Recentrer le dispositif de mobilité sur les besoins essentiels ;
- Critériser et prioriser les besoins par DGA ;
- Fixer des seuils d'effectifs minimum par direction et poser ainsi un étalon pour chaque DGA en matière d'allocation de ressources ;
- Accompagner les DGA et les agents dans l'évolution du système.

Et donc, à chaque fois, en début d'exercice budgétaire, on arrivera devant l'Assemblée de Corse avec un rapport qui aura pour vocation de déboucher sur une délibération-cadre, qui actera l'état des effectifs à la date de présentation du rapport, qui permettra de délibérer sur le tableau des effectifs avec le premier rapport, ça sera la

date de référence qui corrèlera de façon tout à fait totale les postes de travail, les postes budgétaires pourvus et vacants. C'est-à-dire au Temps 0 du début de la nouvelle phase, avec une photographie totalement exacte de la situation, non seulement en termes globaux, mais également DGA par DGA et même au niveau plus fin, direction par direction. Ça, ça sera donc l'effectif de référence du Temps 0, qui sera validé par l'Assemblée de Corse à travers une délibération.

Et à partir de là, ne reviendront devant votre Assemblée que, d'abord l'ensemble des opérations de recrutement... Alors, sur les opérations de recrutement et de mobilité interne, il n'y aura plus besoin de revenir devant votre assemblée. Ne feront l'objet d'une délibération devant l'Assemblée de Corse que, premièrement, les créations ou suppressions liées aux opérations d'avancement et de promotion des lignes directrices de gestion, donc ce qui a pris la suite des CAP. On va revenir à chaque fois, comme on l'a fait lorsqu'il y a un avancement, il faut créer le nouveau poste et supprimer celui qui est quitté par l'agent.

On va venir devant vous pour les créations et suppressions liées à la nomination des agents, suite à des réussites de concours, des demandes de changement de filière (filière administrative, filière technique) et enfin les créations et suppressions liées aux opérations de transformation des CDD sur emploi permanent en CDI.

Donc là, on va le faire une fois par an ou deux fois par an en fonction des besoins, mais dans un paquet global, je dirais. Et ensuite, on aura les créations de postes liées à de nouveaux besoins et non prévues dans la délibération-cadre. C'est-à-dire par rapport à notre effectif au Temps 0, si on a identifié de nouveaux besoins, qu'on les a validés, le Président du Conseil exécutif, le Conseil exécutif, on vient devant vous en disant : on a besoin de, par exemple, 2 nouveaux cadres dans le service juridique. On va créer les postes et on va vous expliquer pourquoi et vous pourrez valablement vous prononcer, soit pour valider, soit pour invalider, parce que vous aurez la délibération-cadre avec l'état des effectifs, l'état des besoins et les attentes de la direction.

Donc, par exemple, si je suis amené à vous proposer 2 cadres A et que vous me dites, « mais attendez, on en a déjà 8, on ne voit pas pourquoi vous n'avez pas objectivé le besoin supplémentaire, pourquoi vous allez prendre encore 2 cadres A ? ». On peut avoir ce débat.

Aujourd'hui, le débat on ne peut pas l'avoir parce qu'on n'a pas tous les éléments.

Et enfin, toute autre opération de gestion non prévue dans la délibération-cadre sera nécessairement proposée à l'Assemblée de Corse.

Donc, cette nouvelle façon de fonctionner, un dernier élément de complexification, et j'en aurai terminé : c'est que, aujourd'hui, on a, en gros, nos cartes en main, si je peux me permettre de parler comme ça, c'est-à-dire à la fois une vision claire du jeu de cartes tel qu'il est, même si on ne peut pas, chaque carte étant par exemple une personne, mais les femmes et les hommes ne sont pas des cartes, mais on a notre jeu en main. Bon, maintenant, ce jeu, il va falloir le répartir, parce qu'on veut aussi construire un nouvel organigramme. C'est aussi une des missions que j'ai confiées au DGS, en concertation avec les DGA et l'ensemble des personnels.

C'est-à-dire que dans la première phase de la Collectivité de Corse, on a fait un organigramme au visa largement de l'urgence et en essayant de trouver des équilibres entre des aspirations contradictoires, en termes d'efficacité, mais également en termes d'équilibre interne, parce qu'un organigramme, c'est aussi des femmes, des hommes et des attentes, des carrières, des angoisses, des frustrations, etc., etc., qui ont d'ailleurs été gérées au quotidien en première ligne par le service DRH.

Maintenant, y compris par rapport aux objectifs politiques qui sont les nôtres, y compris par rapport aux enjeux de la mandature et par exemple, y compris par rapport à des contrats, ça fait l'écho avec ce qu'on disait ce matin, y compris par rapport à des rapports comme le rapport sur la contractualisation, le fait urbain, etc. On nous dit, par exemple, « il faut que vous programmiez des moyens humains, que vous soyez proactifs sur la territorialisation de ses moyens humains en termes d'ingénierie, etc. », ça fait partie de la réflexion actuelle. Et donc, on voit comment il y a articulation entre l'organigramme, la gestion des ressources humaines et les objectifs politiques.

Donc on va faire ce nouvel organigramme. On aura les cartes, on aura la façon d'organiser le jeu, c'est l'organigramme, et ça, on va pouvoir le faire d'ici la fin de l'année 2022, j'espère, ou 1<sup>er</sup> trimestre 2023, pour être dans cette nouvelle phase de gestion.

Donc je termine, mais je crois que ça méritait d'être un peu long.

Grosse difficulté parce qu'il a fallu reconstituer à posteriori, premièrement ; identifier la réalité, deuxièmement ; et troisièmement, se doter aussi d'un outil informatique qui nous permette de le faire, parce qu'avant il y avait aussi des fichiers, mais c'était des fichiers Excel, etc. Donc, ça a été ce qu'on a fait jusqu'à aujourd'hui.

Deuxièmement, à travers l'état des effectifs qu'on vous présente, vous avez la confirmation objective, même si elle est à posteriori, que même si le système, pendant les 3 ans, ne vous a pas donné la lisibilité globale que vous étiez en droit d'attendre pour des raisons indépendantes de notre volonté, et bien ce défaut de lisibilité n'a pas conduit à des dérives. Il est démontré, à travers l'état des effectifs reconstitués, que les

choix de recrutement ou de créations de postes qui ont été faits l'ont été dans une logique vertueuse d'un point de vue de la gestion.

Et troisième et dernier point, vous avez aujourd'hui la certitude que dans les mois à venir, nous passons dans un nouveau système qui va permettre à l'Assemblée de Corse comme au Conseil exécutif d'ailleurs, d'avoir une vision claire, stratégique de l'état de nos effectifs et de la façon de les faire évoluer par rapport à nos besoins et à nos objectifs politiques.

Le tout bien sûr. Et je termine, c'est essentiel de terminer par-là, en veillant à ce que les femmes et les hommes qui travaillent au sein de la Collectivité de Corse soient respectés bien évidemment dans leurs droits, mais soient aussi valorisés dans leur trajectoire individuelle et professionnelle.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il y a eu ce matin une commission des finances lors de laquelle vous nous avez présenté ce rapport. Il doit y avoir un procès-verbal ? Non, il n'y en a pas, mais en tout cas, moi, je peux en témoigner, la discussion a été particulièrement fructueuse, pédagogique. Ça permet d'ailleurs de lever un certain nombre d'incompréhensions parfois que l'on véhicule au sujet du tableau des effectifs et tout le monde a salué l'important travail de recension, parce que c'est un véritable travail de fournis réalisé par le service des ressources humaines. Et on vous remercie pour cela, bien évidemment.

Bien, qui veut intervenir sur ce rapport ? Paul-Félix BENEDETTI.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un bon début d'avoir un document et d'apprendre qu'on va avoir un organigramme et un tableau des effectifs à jour.

Moi, en faisant une analyse globale sur les chiffres, je maintiens qu'il y a, depuis 4 ans, précarisation de l'emploi à la Collectivité de Corse. Parce que c'est vrai, on est à effectif constant en moyenne, on ne va pas chipoter sur 4 ou 5, ou 10 agents en plus.

On est à 4 420 en 2017 ; pareil en 2021.

Sauf qu'en 2017, il y a 4 300 postes titulaires, 100 CDD.

En 2021, seulement 4 000 postes titulaires et 400 CDD. On a fait un basculement de 300 postes titulaires sur des postes précaires. Ça, c'est la réalité arithmétique.

Sur ces postes en CDD, la justification elle est comme elle est, je la reçois :

Une centaine pour remplacer des maladies, c'est naturel.

Une centaine pour des surcroûts de travail liés au COVID et à d'autres missions.

Mais vous en annoncez 220 sur des postes permanents.

Ça veut dire qu'il y a 220 ouvertures de postes à faire.

Donc je vous demande quand, comment et où ?

C'est la lecture réelle de ce qui est annoncé.

Maintenant, là où je vais vous donner une note positive, c'est que cette précarité, elle est moindre par rapport aux autres collectivités territoriales françaises. La moyenne française, elle est à 16 % pour les collectivités publiques territoriales ou pour les collectivités d'État. Sauf que nous, sur 4 ans, on a créé les CDD. On n'a pas eu un héritage antérieur. C'est la construction de ces 4 années.

Alors moi, ce qui n'a pas été fait, ou ce qui a été mal fait, je ne veux pas regarder derrière, je regarde devant. Regarder devant, ça veut dire quels sont les besoins réels de la Collectivité de Corse ? D'où la nécessité d'avoir un organigramme fonctionnel entre besoins et ressources, entre qualifications et rémunérations.

Vous avez donné un tableau des effectifs, il a d'ailleurs 11 pages blanches à la fin... Mais il n'est pas exploitable, je ne peux même pas faire une somme d'indices pour faire une moyenne, par exemple, entre le salaire moyen ou les indices moyens des CDD par rapport aux indices moyens des agents titulaires. Or, vous me l'avez donné sur le compte administratif. Et vous avez une masse de CDD moyenne qui est supérieure à la masse des agents contractuels.

Maintenant les CDD où ça pose problème ? C'est qu'on a obligation d'ouvrir les postes, mais on n'a pas la certitude que ceux qui sont là et qui ont été formés puissent occuper le poste. Est-ce qu'ils ont passé le concours requis ? Est-ce qu'ils sont dans les listes d'aptitude ? Probablement pour quelques-uns, oui, mais pour beaucoup d'entre eux, non.

Est-ce qu'il va y avoir une nouvelle loi ? Comme celle qu'il y a eu dans les années 2000, où on a fait des titularisations globales des contractuels. Où est-ce qu'on va faire tourner la roue pour attendre les 6 années qui permettent à un CDD de devenir CDI.

Moi, je pense que ce sont des informations qu'on doit avoir, parce que derrière il y a des hommes et des femmes et surtout il y a une politique. Et dans le cadre de l'organisation générale, moi je trouve que l'organigramme se fait attendre. Parce qu'on doit savoir aujourd'hui quels sont nos besoins, quels sont nos manquements, quels sont nos excès et on est dans l'incapacité de le savoir dans la mesure où les documents ne sont pas produits.

Là, je vais juste faire une parenthèse : d'avoir mis 4 ans pour avoir un fichier croisé global de 4 400 agents... et quand on a la prétention d'être la terre du numérique de demain, moi ça me laisse perplexe.

Moi, j'ai été dans un établissement qui a récupéré un fichier client de 23 000 abonnés eau potable et assainissement, on l'a eu sur papier, on l'a remis en support numérique en un mois !

Donc, je dis era ora !

Donc Président, quand est-ce qu'on a les 222 ouvertures de postes ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, qui souhaite poser une question ? En ligne ? Non, personne.

Oui, Georges MELA, pour « Un Soffiu novu » et ensuite Louis POZZO di BORGIO pour « Fà populu in seme ».

**M. Georges MELA**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le rapport qui nous a été présenté ce matin à la commission des finances, au-delà de tout ce qui vient d'être exprimé, je crois qu'il doit aussi nous permettre d'établir un premier bilan, en tout cas, c'est ce que vient de faire le Président sur la collectivité unique qui est née il y a tout juste 4 ans, et surtout en ce qui concerne l'évolution de ses effectifs, tant en nombre, parce que c'est une nécessité, que du point de vue des méthodes de recrutement qui ont été choisies.

Alors, moi, personnellement, et ce n'est pas le président de la commission des finances, Louis POZZO di BORGIO, qui va dire le contraire et il pourrait bien

entendu en témoigner, j'ai à plusieurs reprises, chaque fois que j'ai participé aux commissions des finances, réclamer ce document parce que je sais par principe qu'il est essentiel ; essentiel pourquoi ? Parce qu'il peut permettre de définir des stratégies et de voir en même temps les moyens que nous avons la possibilité d'utiliser, les moyens humains que nous avons la possibilité d'utiliser pour mettre justement cette stratégie à profit et qu'elle se déroule le plus normalement du monde.

C'est pour ça que je pense que ce rapport, déjà il a le mérite d'exister, mais il aurait été pour nous tous d'une valeur bien supérieure, et Paul-Félix y a fait allusion, s'il avait été accompagné d'une traduction et d'une traduction financière, voire en même temps d'un état des recours qui a été fait aux différents prestataires de service extérieurs, parce que le Président le disait tout à l'heure, il y a une AMO qui s'est chargée de tout ça et qui est venue épauler l'ensemble des services auxquels à mon tour je rends hommage pour le travail qui a été réalisé.

Pourquoi ? Parce que ces éléments, quelque part, auraient permis à chacun de nous tous d'apprécier l'effort financier, l'effort financier réel qui est fait par cette collectivité pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques qui sont définies par nous tous. Et même si nous avons la possibilité de le voir à travers la lecture et l'examen des comptes administratifs, on voit bien que la stabilité quelque part qui nous est présentée aujourd'hui, même s'il y a une légère variation, elle est bien supérieure, et ce hors GVT, comme on s'en est exprimé ce matin.

S'il y a un point que nous partageons ici tous ensemble, c'est bien la capacité que peut avoir notre collectivité au quotidien, parce que le travail se fait aussi au quotidien, il est à la fois administratif et technique, pour mobiliser l'ensemble de nos ressources, parce que ce qui nous intéresse ici surtout, c'est d'être efficaces le plus possible pour faire avancer la Corse.

Alors, cette collectivité unique, à l'origine, lorsqu'elle a été créée, bien entendu, promettait une optique d'efficacité, une visibilité accrue sur l'ensemble de nos politiques, elle promettait également de réaliser des économies en matière de fonctionnement qui auraient dû permettre de donner à notre île des moyens supplémentaires pour assurer son développement à travers les investissements, bien entendu, qui étaient décidés dans cet hémicycle.

On sait aujourd'hui qu'il faut quelque peu tempérer ce propos sans le démentir totalement, parce que ces objectifs n'ont pas été véritablement atteints. Et concernant l'investissement, on le voit bien à chaque fois que l'on a des documents techniques où financiers à examiner, on voit bien qu'il y a un recours massif et systématique à l'emprunt qui permet à notre collectivité de continuer d'investir, et c'est pour cela qu'on doit être vigilant et manifester les uns les autres une vigilance accrue sur l'ensemble des charges et des frais de personnel.



Mais pour revenir à l'objet précis de ce rapport, ce dernier démontre que nombre d'agents de notre collectivité justement n'a pas bénéficié totalement de cet effort de rationalisation. Il a été expliqué et indiqué les difficultés qu'ont rencontrés les services du personnel de la Collectivité pour harmoniser ces 3 collectivités. Mais je regrette que le nombre, finalement, n'ait pas diminué de façon suffisamment conséquente, ce qui quelque part nous handicape. Il y a une partie qui est éludée, parce qu'on sait qu'il a cru dans les offices ses agents. Et il y a des points qui ne sont pas abordés, tout comme l'ensemble des départs à la retraite d'agents qui est estimé je crois, on le voyait ce matin, à peu près à une centaine par an.

Donc, une problématique encore dans nos services dont personne ici ne remet en cause ni la valeur, ni l'abnégation, ni le professionnalisme. D'ailleurs, chaque fois que les uns et les autres interviennent dans cet hémicycle, à chaque fois, ils louent l'ensemble des services de cette collectivité. Mais je voudrais faire une distinction entre les services administratifs et les services techniques, les services qui sont opérationnels sur le terrain, et pourquoi je le fais ? Parce que je me permettrai d'utiliser, Monsieur le Président, vos propres mots qui ont été tenus ici dans cet hémicycle et qui résonnent encore dans l'esprit des uns des autres. Vous disiez que vous étiez à la tête d'une armée mexicaine et que le service que l'on attendait n'était pas rendu de façon qualitative.

Alors il n'était pas rendu de façon qualitative, vous nous avez donné quelques éléments et quelques explications en nous disant justement que, dans la réorganisation des services, vous aviez opté, pour ne pas reconduire systématiquement des catégories C, parce qu'on sait les facilités que nous avons et que l'ensemble des collectivités a, que l'on soit maire ou autres, pour recruter en catégorie C. Vous avez fait les efforts nécessaires pour structurer davantage cette collectivité avec des recrutements et des recrutements des catégories A, qui permettent justement d'avoir un encadrement, un encadrement sur le terrain qui est générateur bien entendu de qualité de travail et de qualité de service. En tout cas, c'est ce que nous, nous attendions.

Vous avez parlé aussi d'un organigramme qui verra le jour. On sait qu'il fait cruellement défaut aujourd'hui et c'est tant mieux.

Paul-Félix en a parlé, c'est vrai que ce rapport met aussi en évidence le recours quasi systématique à des agents contractuels. Il faut peut-être s'en défaire et avoir en même temps une perspective d'évolution dans cette collectivité, avoir une volonté d'établir, dans certains domaines stratégiques qui sont essentiels pour la Collectivité, d'avoir cette perspective qui permette en même temps d'adosser les organigrammes, d'adosser les responsabilités des uns des autres, en tout cas c'est ce que vous vous êtes engagé à faire.

Et même si aujourd'hui, quelque part, on a un léger retard, j'ose espérer que, à partir du moment où nous partageons tous cette même ambition, eh bien qu'on y arrivera et on y arrivera très certainement prochainement, même si cela, comme vous l'avez dit, appelle des changements profonds dans notre comportement.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Louis POZZO di BORGIO, pour « Fà populu in seme ».

**M. Louis POZZO di BORGIO**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, un rapport qui arrive à point nommé. Il a été demandé, appelé des vœux de tous les conseillers et voilà qu'il voit le jour. Et évidemment, c'est sans doute une qualité, on nous en demande encore plus.

Alors, nous avons ici dans cet hémicycle, des hommes pressés, des hommes aussi très attentifs à la santé financière et en matière de ressources humaines de notre collectivité. C'est légitime, ce n'est ni choquant, je dirais, ni surprenant, mais tout de même, nous répondons par ce rapport à une demande forte qui a été faite tout au long de ces dernières années. Et aujourd'hui, ce rapport arrive, il a le mérite d'être sincère, de pouvoir nous éclairer aussi, le Président l'a dit sur la maîtrise de la ressource humaine ; nous sommes à effectif quasiment constant.

La question que l'on devrait se poser aussi : dans ses effectifs qui sont sur un nombre à peu près à 4 400 agents, est-ce que nous sommes restés à périmètre constant dans nos compétences ? Il y a quand même eu une montée en gamme de notre collectivité aussi et ça, c'est un paramètre à intégrer.

Je ne parlerai, par exemple, que du social, avec la crise sanitaire que nous avons traversée et la crise sociale qui en a découlé, nous avons démultiplié nos efforts dans ces services-là.

Je vous rappelle notamment, au niveau de l'aide à la personne, ce que nous avons fait, au niveau des assistantes sociales, ce que nous avons fait et dans ces agents-là, il y a aussi des agents qui répondent à de nouvelles compétences et ça, on n'en a pas parlé, mais je pense que c'est aussi crucial de le dire et de l'affirmer.

Notre collectivité de 2017 n'est pas celle de 2022. Fort heureusement ! Nous sommes montés en gamme, vous me permettez l'expression. C'est un premier point.

Le second : alors, Paul Félix, je connais ta finesse sur la partie numérique, c'est vrai, mais un fichier, je dirais, de clients sur l'eau et assainissement, ça reste des numéros de compteurs et une adresse de facturation.

Un organigramme et 4 400 postes, c'est de la ressource humaine, des êtres humains des fiches de postes, des compétences et un savoir-faire. Donc on ne peut pas mettre en parallèle, transposer 23 000 clients dans un fichier numérique et 4 400 postes, sachant que nous sortons d'une fusion, d'une fusion de 3 collectivités, avec des us et coutumes assez différentes, pour ne pas dire totalement différentes, avec des fusions de DGA, des superpositions de postes. C'est-à-dire que le chemin a été long et il est encore long.

Ce matin, un des commissaires qui est absent, pour ne pas nommer Joseph SAVELLI, nous faisait part d'une expérience très professionnelle et très personnelle.

Il est agent d'une banque dont je tairai le nom. Une fusion a débuté il y a 5 ans en arrière, elle a coûté 1 milliard d'euros. Une grande banque française qui n'a fait qu'absorber une de ses filiales. 1 milliard d'euros pour la fusion, 5 ans plus tard, ce n'est pas terminé.

Donc on voit d'où on part aussi et les efforts qu'il nous reste à faire.

Alors, je ne serai pas très long, la journée est bien avancée.

Simplement dire oui, recours effectivement du contractuel. Pourquoi ? Des difficultés qui seront sans doute énoncées par le Président exécutif, des difficultés de mobilité aussi géographiques, puisque dans cette fusion de la Collectivité, on sait qu'on peut être en sureffectif dans certains endroits et en sous-effectif ailleurs, mais on n'a pas la possibilité aujourd'hui de faire bouger les agents. Derrière un agent, il y a une vie familiale, une vie professionnelle installée. Et lorsque cette collectivité a été construite, ce n'était pas la priorité, bien au contraire.

Pour rassurer les agents et pour aller au bout de cette construction de la nouvelle collectivité, nous l'avions dit haut et fort et nous le soutenons encore aujourd'hui, qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée. C'est encore un paramètre très important à prendre en compte.

Pour la suite, effectivement, ce qui n'a pas été dit, c'est que nous avons le même niveau d'information pour les agences et offices, et ça, c'est une nouveauté aussi et c'est un grand plus, puisqu'on a souvent demandé, et je me tourne notamment vers

Jean-Martin, les effectifs des agences et offices. Je vous renvoie notamment au BP 2022, où en annexe, il y avait le tableau des effectifs des agences et offices, avec le nombre de CDD qui étaient autorisés dans un budget, dans une enveloppe financière.

Aujourd'hui, derrière ce tableau, l'enjeu majeur, au-delà de connaître le nombre d'agents, est-ce que nous avons recouru trop ou pas assez aux contractuels ? Il s'agit aujourd'hui de mettre en lien la fonction RH et bien entendu, la matière financière. Parce que nous l'avons dit ce matin, l'avenir de notre collectivité va passer par la maîtrise de la ressource humaine, du 012, et va passer aussi par la maîtrise aussi du 011, sur les charges.

Et aujourd'hui, nous le savons, nous avons un objectif commun, je pense qu'il est partagé, il ne s'agit pas de dire que nous sommes en bonne santé financière ou en mauvaise santé financière. Il faut aujourd'hui maîtriser la ressource humaine. Il faut aujourd'hui, je dirais, optimiser... Alors, c'est un mot souvent, dans la Fonction publique qui peut faire peur. Mais optimiser le travail, les postes de travail.

Il faut aujourd'hui de la productivité. Notre collectivité a besoin de compétences.

La grande différence aussi, c'est que nous avons staffer nos effectifs. Très peu de recrutements de catégorie C, beaucoup de catégories A.

Alors est-ce que dans les 200 contractuels qui restent, nous allons attendre que la roue tourne pour les 6 ans ? J'ai envie de vous dire aussi, la règle est simple, en matière Fonction publique territoriale notamment, il y a un avis de vacance, il y a des gens qui postulent, il y a des fonctionnaires qui sont titulaires d'un concours d'attaché par exemple, ils sont prioritaires. Si personne ne postule avec un concours d'attaché, eh bien on a recours à un contractuel. Charge à la personne aussi, dans le temps imparti de passer ces concours aussi. La balle est aussi dans le camp des agents dans ces 6 années-là.

Donc, ce que je voulais vous dire, c'est que nous avons maîtrisé la masse salariale. Ce document aujourd'hui est la première pierre de ce que nous devons faire pour l'avenir. En tout cas, Monsieur le Président, nous trouvons que ce document, bien entendu au titre de notre groupe, est complet, sincère, il était attendu, il va nous permettre aujourd'hui de mettre en adéquation la partie financière et la partie RH.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller. Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très rapidement, sans faire de redites.

De quoi il s'agit aujourd'hui ? De mettre en évidence le fait que nous disposons d'un outil de mesure efficace, que nous demandions depuis un certain temps. C'est-à-dire qu'on a désormais un thermomètre.

L'affaire est de savoir si désormais, on peut savoir si on a la fièvre ou pas, mais l'outil aujourd'hui permet précisément de prendre la mesure de ce qui se passe en dynamique de nos collectivités.

Il est regrettable du reste qu'on ne puisse pas avoir la mesure de cet outil, les effets rétroactifs et de remonter en deçà de 2020. Ça aurait permis de répondre très précisément à la question qui est pendante et qui était de l'ordre de la promesse lorsqu'il y a eu fusion.

En gros, on nous a expliqué que dans toutes les fusions, il y avait une mutualisation et que ça allait coûter moins cher. À l'arrivée, en tout cas à N+3, N+4, ce n'est pas visible. En tout cas, dans 3 ou 4 ans, grâce à cet outil, on va pouvoir mesurer si c'est visible.

Grâce à cet outil qu'on va pouvoir étendre, Louis l'a rappelé, on espère très rapidement aux agences et offices, on va pouvoir prendre la mesure des dispositions qui seront dans un agenda très, très serré à mettre sur la table très rapidement.

Pour l'heure, et je voudrais conclure là-dessus, ce qui est important, c'est de saluer le travail, ce que j'ai appelé le travail de bénédictins des services de la Collectivité, qui a œuvré, alors avec un temps donné. On ne parle pas de compteurs, mon Cher Paul-Félix, on ne parle pas de choses bancaires, on parle de matière humaine et je pense qu'il y a eu un temps donné. Alors, est-ce que ce temps était trop long ? Probablement selon le prisme d'où on se place, en l'état des choses, je pense qu'il y a un travail abouti et je voudrais saluer très, très loyalement et très sincèrement l'effort des services et de son président pour aboutir à cet outil que nous réclamions depuis longtemps. Et ça nous a permis, en commission des finances aussi, de mettre des visages sur l'équipe de DRH particulièrement sympathique et dynamique.

Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Non ! En ligne non plus. Monsieur le Président, je vous repasse la parole.

**Monsieur le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie l'ensemble des intervenants pour leur loyauté et honnêteté intellectuelle.

Simplement quelques précisions pour ne laisser absolument aucune place à des incompréhensions.

Je n'ai jamais parlé, Cher Georges, d'armée mexicaine. Jamais !

J'ai dit qu'aujourd'hui, 5 000 personnes, 5 000 femmes et hommes, en comptant les fonctionnaires et agents de la Collectivité de Corse, et près de 700 pour les agences et offices, c'était une véritable armée et qu'on devait voir cette armée sur le terrain, et que si tout le monde travaillait comme nous sommes en droit d'attendre que l'on travaille, je pense qu'on peut avoir de meilleurs résultats.

Je crois que c'est important. Je ne pointe personne du droit. Ces phrases ont été mal interprétées, ont fait l'objet de reproches de la part des syndicats qui m'ont dit « vous pointez des gens, etc. ». Moi, je ne pointe personne, je pense qu'on peut faire mieux lorsqu'on a 5 000 personnes, je pense qu'on peut faire mieux en termes de productivité, en termes de ressenti, en termes de présence sur le terrain, etc.

Maintenant qu'on a une connaissance plus fine, ça va nous permettre aussi de ne faire de procès d'intention à personne et de voir si tout le monde fait véritablement ce qu'il doit faire. Je n'en doute pas à priori, mais je pense qu'on a des marges de manœuvre et de progression.

Et je l'ai dit souvent et je le redis, être fonctionnaire de la Collectivité de Corse ou être un agent dans un office ou une agence, ça crée des droits, et ces droits doivent être strictement respectés, mais ça engendre aussi des obligations et un devoir. Et aujourd'hui, je considère que c'est un honneur et un privilège aussi de travailler pour la Corse et pour l'institution qui sert la Corse, et tout le monde doit en avoir conscience, et notamment ceux qui tapent à la porte pour rentrer.

Ici, vous, comme moi et celles et ceux qui sont en situation de responsabilité, je pense que nous ne sommes plus ici pour distribuer des places, il faut que tout le monde se le mette en tête. S'il y a des postes, on crée les conditions, de l'équité, de la lisibilité et on est retenu. Quand on est retenu, on le doit à ses qualités et ses qualités sont mises au service de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices, avec le respect des droits.

Je fais la transition et je me tourne vers Paul-Félix BENEDETTI, qui a été un syndicaliste et qui sait aussi que... Alors, globalement, j'ai salué l'honnêteté et la loyauté, je sais aussi, et je le dis encore, vous avez pris des positions qui sont des positions courageuses, notamment pour maintenir la masse salariale que je partage totalement, etc. Mais comme vous êtes un ancien syndicaliste, vous savez aussi que lorsqu'on fait référence aux CDD, aux contrats à durée déterminée, on a toujours directement et indirectement une impression de précarisation.

Donc, je ne veux pas laisser l'impression qu'il pourrait y avoir, notamment depuis que nous avons accédé aux responsabilités, une forme de précarisation grandissante au sein des effectifs de la Collectivité de Corse.

Au contraire, toute notre action depuis notre accès aux responsabilités a été dans le sens respect des droits, mais également du renforcement de ses droits et notamment dans le domaine de la politique sociale de la Collectivité de Corse où nous sommes aujourd'hui la collectivité, je pense, qui est la plus en avance. Nous avons fait, y compris à travers la fusion, je ne dis pas que nous avons pris tous les avantages de tout le monde, mais en tout cas nous avons mis le niveau moyen plus haut que ne l'était et nous avons pris ce qui était le meilleur, dans la plupart des cas, notamment d'un point de vue de la protection sociale, plus généralement de la politique sociale, des trois collectivités.

Et ce phénomène se retrouve aussi dans la façon de gérer l'emploi au sein de la Collectivité de Corse.

Je vais prendre les chiffres de 2020. Donc, il y avait effectivement 220 contractuels. Sur ces 220 contractuels, il y a 150 contrats de remplacement pour faire face à des absences temporaires d'agents. Et je vous rappelle que là, c'est un choix lié, on ne peut pas faire autrement. Si l'agent n'est pas là et qu'on veut le remplacer, on ne peut pas le remplacer en interne et on doit faire appel à quelqu'un d'extérieur dans un cadre qui est un cadre nécessairement transitoire, puisque le remplacement va durer le temps de l'absence de l'agent titulaire. Ça, c'est 150.

Les 70 autres, ce sont des contractuels qui ont été recrutés afin de pallier l'absence de candidatures de fonctionnaires sur des postes qui demandent des titres, des diplômes ou des formations certifiantes, ou des compétences rares et techniques. Autrement dit, lorsqu'on a pris des contractuels, c'est parce qu'on n'avait pas trouvé le fonctionnaire qui va bien. Et notamment dans le domaine social, qui a été un des grands pourvoyeurs, pas le seul, il y a aussi les conducteurs d'engins, etc., mais le grand pourvoyeur de ces postes là, ça a été le domaine social, notamment les assistantes sociales où on n'arrivait pas à trouver des fonctionnaires, et où on a pris des gens qui sont des contractuels, effectivement, mais, comme le disait Louis POZZO di BORGIO, qui ont la possibilité, derrière, de passer leur concours et donc d'intégrer en

devenant des fonctionnaires les effectifs de la Collectivité de Corse, et plus globalement la fonction publique territoriale.

Un dernier mot sur les statistiques. On peut leur faire dire ce qu'on veut, mais ça a été rappelé et vous l'avez fait d'ailleurs très honnêtement :

La moyenne des contractuels dans la fonction publique territoriale, c'était environ 15 % ; chez nous, c'est 9 %. C'est vrai qu'on a augmenté en pourcentage par rapport à 2018, mais c'est parce que le taux d'où on est parti était extrêmement bas et je dirais même anormalement bas, 2,78 % de contractuels.

Ce qui veut dire que ce chiffre qui augmente, c'est aussi la conséquence du fait qu'on ne renouvelle pas certaines catégories C qui étaient là, parce que si on avait continué à prendre des catégories C, en les intégrant sur 2 ou 3 ans, après la stagiairisation, on aurait plus de fonctionnaires et moins de contractuels.

Nous, on a fait le choix, quelquefois de ne pas renouveler les catégories C et on ne fait appel aux contractuels que quand on ne peut pas faire autrement.

Donc voilà, c'est important aussi de le dire. Et dans les cas que je viens d'évoquer c'est-à-dire remplacement d'un titulaire absent ou recrutement dans le cadre de compétences qui ne sont pas présentées par un candidat fonctionnaire, le statut de contractuel n'est absolument pas corrélé à une quelconque précarité. Donc c'est important de le dire.

Pour le reste, l'organigramme, moi aussi j'aurais aimé certainement qu'on fasse un organigramme un peu différent au début et je l'ai dit souvent. Et j'aimerais qu'on aille plus vite sur le nouvel organigramme. Mais ça a été dit là aussi par Louis POZZO di BORGO, on ne peut pas méconnaître les enjeux humains qui sont derrière. On ne parle pas de 4 400 postes, ce sont des postes, mais derrière chaque poste, il y a un homme, une femme, une histoire personnelle, une carrière, des éléments de rémunération, des éléments de rémunération attachés au poste ou à la fonction, la NBI, le régime indemnitaire, l'absence de mobilité forcée...

J'ai écouté ce que vous disiez ce matin. Moi, je suis tout à fait d'accord avec ça et je vais vous prendre un exemple.

On avait une possibilité de mettre à disposition un personnel de la Collectivité de Corse pour le Parc naturel marin du Cap Corse, sur un poste qui ne demandait pas de technicité particulière et on a fait le tour pendant 6 mois de toute la collectivité pour essayer de trouver quelqu'un qui était prêt à aller dans le Cap, travailler sur un poste intéressant, bien rémunéré, etc., tout en gardant son statut, on ne l'a pas trouvé. On ne l'a pas trouvé !



Lorsque on parlait - Cathy n'est plus là - de trouver un fonctionnaire de catégorie A. Souvent on nous a dit « il y a des cadres qui sont en souffrance et qui ne retrouvent pas leur place au sein de la Collectivité suite à la fusion... ». Quand on a essayé de trouver une catégorie A pour aller appuyer, indépendamment des problèmes juridiques sur la mise à disposition, etc., pour aller appuyer la Communauté de communes Pascal Paoli qui en a un besoin impératif, on ne trouve pas.

À tel point que, par exemple, y compris sur les FORSAP, on en parle puisqu'il va y avoir des postes, il y a des renouvellements, il y a des endroits qui sont en sous-effectifs. Moi, j'ai demandé au RH, qu'on allonge la période pendant laquelle on ne peut pas demander de mobilité, parce qu'on ne peut pas prendre quelqu'un pour être FORSAP, par exemple, à Petreto Bichisgià ou ailleurs dans l'intérieur, pour qu'un an après ou 18 mois après, il dise « je m'en vais ailleurs » et on se retrouve avec des problèmes.

Dernier exemple, dès qu'on va prendre un peu de recul stratégique, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, assurer une meilleure mobilité, une meilleure promotion, etc., ça doit nous permettre dans notre enveloppe globale de ressources humaines de permettre à chacun de trouver une trajectoire professionnelle valorisante.

À côté de ça, il faut faire monter en formation. Vous avez vu qu'on a financé des formations dans le domaine médical, paramédical. C'est vrai que c'est frustrant de se dire que d'un côté, on a beaucoup de jeunes corses qui sont en situation de chômage ou de non-emploi et d'être obligé de recruter massivement à l'extérieur de l'île, sur des postes qui vont offrir des perspectives de carrière extrêmement intéressantes.

Moi, je préférerais dans les 2, 3, 4 ans à venir, que ça soit des jeunes d'ici qui aient les formations correspondantes et qui puissent venir rejoindre la Collectivité de Corse.

Donc toutes ces problématiques participent de temporalités différentes, de contraintes qui ne sont pas strictement identiques, mais c'est leur superposition qui fait à la fois la difficulté de l'exercice et qui doit aussi nous conduire à avoir une vision stratégique.

Moi, la seule chose que j'ai dite, et je termine par-là, je l'ai dit ce matin, notamment à l'opposition non-nationaliste, dans cette affaire comme dans les autres, mais particulièrement dans cette affaire, je veux travailler à livre ouvert avec l'Assemblée de Corse, dans le respect des prérogatives qui sont les miennes.

Moi, je suis chef du personnel, c'est la loi qui le veut. J'assume les responsabilités inhérentes à cette fonction et il y a un périmètre de décisions dans lequel j'exerce normalement mes compétences.

Sur le reste, sur la vision stratégique, sur la façon de réfléchir à comment on organise au mieux la Collectivité de Corse, sur la gestion des effectifs, on travaille à livre ouvert, je l'ai dit. Il y aura ces délibérations. J'ai dit à la Présidente, je vous dis à vous, réfléchissons, comment vous voulez qu'on fonctionne, comment vous voulez que l'exécutif vienne devant l'Assemblée ou une de ses commissions, on regarde, la commission des finances, pour de façon précise, venir vous rendre compte de ce qui se fait et de comment ça se fait et prendre bien sûr en compte vos analyses, vos conseils et vos propositions ?

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président, pour l'ensemble de ces explications. C'était un dossier très important aussi. On a pu juger ce matin et encore à présent, donc nous allons soumettre au vote le rapport. Excusez-moi, c'est une prise d'acte, simplement, je suis un peu fatiguée aussi.

Donc, vous prenez acte positivement, on va dire, voilà, c'est la nouvelle formule.

### **L'Assemblée prend acte.<sup>6</sup>**

Donc, on va faire 2 minutes de pause parce que Madame la Conseillère doit s'entretenir avec le Président de l'exécutif et nous revenons sur le vote relatif au calendrier scolaire. Merci.

**La séance est suspendue à 18 h 23 et reprise à 18 H 45.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise.

Il y a encore des survivants en ligne, bien que ce soit nous peut être qui le sommes, et dans la salle aussi, je pense qu'ils sont dans des conditions bien meilleures que nous, je vois Hyacinthe VANNI qui a l'air en pleine forme ! Très bien. Alors nous, notre capacité de résilience commence à diminuer ! Alors, on va essayer d'être efficaces.

---

<sup>6</sup> Délibération n° 22/082 AC

D'abord, conformément au texte et du fait de l'importance de l'ordre du jour, les interruptions de séance, les réunions de commission ont ralenti le déroulement de la session, certains personnels, vous le savez, ont dépassé l'amplitude horaire quotidienne. Il convient de prendre acte, comme nous le faisons parfois, pour permettre de prendre en compte cette situation. Donc, je dois vous demander de prendre acte de la nécessité de déroger au cadre habituel.

On est bon ? Très bien, merci.

Donc, Madame la Conseillère, nous revenons sur le calendrier scolaire. Quelle est votre proposition d'amendement concernant la délibération ?

**Mme Antonia LUCIANI**

Suite aux différentes interventions et à nos discussions, notamment les remarques qui concernaient le principe de prise d'acte qui n'était pas suffisamment fort et ne traduisait pas notre position commune, nous proposons d'amender l'article premier puisque l'article 2 et l'article 3 faisaient consensus et donc, l'article premier serait le suivant : « conteste le caractère consultatif de l'avis de l'Assemblée de Corse sur la définition du calendrier scolaire et émet en conséquence un avis défavorable sur le projet transmis par le Rectorat pour l'année scolaire 2022/2023.

Nous considérons qu'avec cette formulation, nous émettons un avis défavorable, nous ne nous contentons pas de prendre acte et nous recontextualisons notre avis puisque nous expliquons que nous remettons en cause le principe de l'avis consultatif et que finalement, c'est un vote de principe, de rejet de ce calendrier, étant donné les moyens extrêmement limités.

Ensuite, pour le l'article 2 et l'article 3, ça faisait à priori l'objet d'un accord sur effectivement le fait qu'on demande, dans le cadre des futurs travaux relatifs à l'évolution institutionnelle de la Corse, d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation notamment, le calendrier scolaire, et donc de mandater le Président de l'exécutif pour aller négocier à Paris prochainement, nous l'espérons.

Voilà, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il une interrogation concernant l'amendement de l'exécutif ? Non.

Je vais soumettre à votre approbation l'amendement qui vient d'être présenté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement de l'exécutif est adopté à l'unanimité.**

Je sou mets donc maintenant la délibération ainsi amendée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**La délibération, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>7</sup>

Merci, Madame la Conseillère exécutive et merci aussi de votre réactivité.

**MUZIONE / MOTIONS**

\* **Motion n° 2022/E2/011** déposée par le groupe « Core in Fronte » : **Processus de fin de conflits avec l'État français**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le porteur de la motion doit présenter sa motion, ce qui me paraît tout à fait normal. Vous avez 5 minutes pour le faire. Ensuite, on va demander si quelqu'un est contre. Il y avait un amendement, je résume la situation pour ceux qui n'ont pas participé à la conférence des présidents.

Donc, initialement il y a une motion qui est déposée par « Core in fronte » concernant la façon dont on peut aborder la question de la résolution des conflits avec l'État.

Cette motion a fait l'objet d'un amendement de la part de « Avanzemu ». Donc, motion initiale va être présentée par « Core in fronte ».

Nous avons, en conférence des présidents, travaillé tous ensemble sur la base de la proposition de « Avanzemu » et nous avons un nouvel amendement.

Je vous laisse présenter, Monsieur ARENA.

**M. Jean-Baptiste ARENA**

À ringrazià vi.

L'affare hè chjaru. Pensu chì quandu u 22 d'ottobre emu fattu essa siduta à posta pè cummencià à mette in ballu un processu chì si vulia à l'epica qualcosa di pace, di cercà à appacià l'affare trà a Corsica è u Guvernu, pensu chè quì, comu l'hà dettu

<sup>7</sup> Délibération n° 22/083 AC

Paul-Jo stamane in cummissione, eramu tutti d'accunsentu, ancu incù i nostri amichi di a dritta per cercà à truvà una suluzione indè l'affare chì toccanu à a Corsica dapoi più di quarant'anni, di circà à ritruvà <ci micca chè quandu ci tocca à corre indè l'intarri, indè e disgrazie, indè u sangue, ma di circà à fà un dibatttu serenu, quandu l'affare sò appaciatu, ciò ch'emu fattu, pensu, u 22 d'ottobre.

Dapoi tandu, tuttu u mondu a sà, l'affare hà scambiatu à u nivellu di u Guvernu. Si sò passati assai affare in Corsica, l'affare di Yvan COLONNA, l'affari di Petru ALESSANDRI è d'Alanu FERRANDI, tutta a giuventù in carrughju cù noi à fiancu à ella.

Per avà, ùn pudemu chì cunstatà chì l'affare ùn anu micca avanzatu.

Ghjè vera chì u Sgiò Presidente eri hà ricivutu una lettera di u ministru di l'internu. Dunque, videremu ind'è a settimane chì vene ciò chè què pò dà.

Ma vuliamu dà un soffiu novu...

### **M. Xavier LUCIANI**

Induve sò ?

### **M. Jean-Baptiste ARENA**

Ghjè vera chì saria stattu megliu si quelli chì portanu essu nome eranu quì sta sera à fiancu à noi, ancu si a sò chì ci hannu à seguiddà è chì arrestanu di sicuru i nostri amichi.

Ma vale à dì chì ùn pudemu più stà in sta situazione per via di chì tutte e settimane, ci sò pulizzieri chì ghjughjanu per aviò, per battelli à circà a nostra giuventù, à circà i nostri agricoltori à a mane à 6 ora, à circà di mette a pressione nant'à forse discussione chì hannu à vene da quì un mese.

Tocca à noi oghje, ciò chè pensemu noi, d'avanzà un pocu più luntanu, di cercà à esse uniti, in seme, à dà forse più forza à u Presidente di l'esecutivu u ghjornu ch'ellu cullerà cù l'altri presidente in Parigi.

Sta muzione v'è in essu senza quì. Ghjustu p'è di à u statu chì a risposta ùn deve micca esse à mane à 6 ore indè e case di i giovani corsi, di agricoltore, di aiente chì s'arrizzanu a matina p'è andà à travaglià perchè un ghjornu, ci hà da esse una disgrazia, un ghjornu ci hà da esse un zitellu, chì hà da fà, scusate a parolla, « una cuneria » è tandu, noi ùn simu micca quì, ancu si eiu sò cunfratellu ma chè p'è cantà l'intarre, ma comu l'hà dettu Paul-Jo sta mane, simu quì per cercà à fà chè stu paese campesse indè à gioia, in l'allegria è di cumincià à fà un paese è una nazione.

Ùn a sò o Sgiò Presidente sè aghju da leghje sta muzione chì hè stata scritta in francese per megliu esse capita quassù in Parigi ò se vo date a parolla à d'altri cunsiglieri.

À ringrazià vi.

### **La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tuttu u mondu, pensu, hà lettu a muzione. Dunque, va bè. À ringrazià vi.

Qualu hè chì vole intervenere à prò o contru ? Ma ùn pensu micca contru... Jean BIANCUCCI è pò dopu, ci hè Saveriu.

Jean, andate puru.

### **M. Jean BIANCUCCI**

A mozione casca bè à posta chì ghjustamente avemi essu appuntamentu à a fina di u mese. Hè vera chì ci permettì di rivene dinò anant' à tutti l'evenimenti chè no avemi cunnusciutu dipoi principiu marzu.

Hè sicura chì l'ingaghjamenti chì sò stati pigliati, ùn sò micca stati tinuti. Ùn hè micca à noi eletti di a Corsica à apparnà tutti i ciottuli, ma quantunqua, semi quì dinò pà di ciò chì si deve di à u Statu è à a Corsica.

Ùn hè micca una bona affara è ci hà da vulè à ramentà ma u Prisidenti di l'esecutivu, si sprimarà è l'hà detta è la scritta in certi cumunicati, semi stati da cunsentu incù eddu parchì erami scuntenti.

Ma più luntanu chì essa quistioni quì di a scuntintighja, ùn hè micca un problema, ùn saria micca a prima volta. Ci hè à listessu tempu, un problema puliticu ch'ùn hè micca regulatu. Ci vò à ramintassi chì essu problema puliticu hè sempri vivu, hè sempri quì, l'avemi sott' à l'ochji è ci hà da vulè, d'una manera ò di l'altra, à reagiscia.

Sarà l'occasione à essa visita di fine di mese, avemi pigliatu a dicizioni prima di cuddà un Parighji, di parlà trà noi è di vera è di circa u megliu pà caccia l'avantaghju u più maiò di essa situazioni.

È pò, emi dicisu dinò l'amendamentu chì era statu privistu da u gruppu PNC di renda contu, dopu à a reunioni, di ciò chì s'hè passatu.

Dunque, a muzione hè una affara chì hè larga, ùn hè micca sulamentu a muzioni, se vò permititti di un gruppu, hè una dumanda generala. Tuttu ognunu si sprimarà è l'esecutivu darà u so puntu di vista.

Ma à sensu meiu, parchè da dapiè a forza necessaria, ancu se no ùn spartimi micca tutt'à fattu à parolla vicina à ciò chè vo avete scrittu, ùn hè micca quì u problema, hè ciò chè si deve fà di puntu à a situazione chè no cuniscimu. Hè detta.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Cunsiglièru.

Saveriu LUCIANI.

### **M. Xavier LUCIANI**

Eiu, ùn aghjustaraghju tant'affari, solu chì ci hè quantunqua quì, è ci ne rallegremu, una visiona cullettiva. Pensu quantunque ch'un accunsentu generale nant'à a necessità oghje di dì à Parigi chì ùn accettemu micca sta pulizza chì sbonda e porte sera è mani è ùn hè micca finita, a dicu cusì perchè sapemu bè chè hannu da cuntinuà, ùn accettemu micca dui mesi pà l'assassinu di Yvan COLONNA d'ùn avè nisuna risposta nant'à a situazione di tandu di u mesu di marzu. À un momentu dattu, s'ellu ci hè una reazziona à avè nant'à u cuntestu attuale, emu dittu prima in cunferenza di i presidenti chì l'affare di i legislative ch'ella sbocca nantu una magiorità di MACRON ò una qualunque magiorità, ùn semu micca à l'affole di a magiorità in Parigi. Noi, simu quì pè dì à u Statu chì avà ci hè a Corsica chì dumanda oghje una soluzione pulitica. Puntu è basta.

Ch'elle sianu di drittu, di manca ò d'altrò, « France insoumise » chì ni sò, ùn simu micca a l'affole di quessi.

Ùn semu micca à l'affole dinò di una parolla, di l'autunumia, di l'indipendenza ò di altra affara, noi simu à l'affole soprattuttu di una soluzione pulitica, a supranità soprattuttu. Hè quessa chì ci ferma u più è chì ci porta.

Vuliu dinò dà una spiecazione, Jean l'hà ammentata nantu à l'amendamentu, ghjè chì ghjè impurtente per noi di rende contu à u populu di ciò chè no femu, di ciò chè no prupunimu è di ciò ch'eddu s'acquista s'eddu ci hè qualcosa ad acquistà, perchè u populu à un mumentu dattu, hà d'accompagnà, perchè a ghjente chì ci hà fattu cunfidenza à voi è à noi altri, aspetta una risposta, ùn aspetta miccà un miraculu di qualchisia chì vene da Parigi o da Bruxelles.

Avà, è cumpieraghju annant'à st'affari quì, ci hè dinò, a sulidarità trà di noi, spergu ch'ell'hà da viaghjà, aspettemu forse dinò quelli chì si ni sò andati à pena bon'

ora perchè anu a so parte dinò nantu à essa strada, anu qualcosa à di è forse à purtà, ma dinò di chì, pè raport' à ciò chì se passatu luni scorsu cù u presidente bascu, l'aghju detta quella mane quì, aghju dettu à momentu dattu, avemu bisognu dinò di purtà à l'Europa una voce insieme, micca sole cun ellu, ma cun une poche di tutte e nazione senza statu pè di à Parigi è pè di ancu à Bruxelles chì quì ci hè una nazione, ci hè un populu è chè n'aspettemu una soluzione pulitica. Ùn si pò micca quì patte di una situazione, avete vistu ancu pè ess'affara di calendarii di rientrate sculare, simu quì in situazione, à mumentu dattu, di pone a questione di a nazione corsa.

Forse chè essa muzione, ùn hè micca a prima, ùn sarà micca l'ultima, ma ghjè quantunque una manera dinò di ramentà, di ricurdà à i Parigini chì à un mumentu dattu, un populu ci hè, una nazione ci hè è una voglia d'avanzà ci hè.

### **Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Aghju da dumandà u so avisu à u Cunsigliu esecutivu nantu à sta muzione.

### **Le Président Gilles SIMEONI**

A favore, di sicuru. Pensu chè ciò chè ghjè impurtante oghje, o mancu pè ciò chì tocca i naziunalisti aldilà di qualchi volta e nostre sfarenze di fà passà un missaggiu chjaru chì prima vulemu a pace è quand'ellu si cerca a pace, ùn si lampu micca oliu nantu à u focu, ùn si pò micca acittà chì ci sia à quandu l'agricultori, à quandu i giovani, à quandu d'altri militanti chì sianu arristati, ùn si pò micca riparta indè una logica cume quessa. Pensu chì u populu corsu è ancu puru i militanti naziunalisti i più ingagiati volenu a pace. Dunque ùn ci vole micca chì u statu ò uni pochi di so servizi lampenu oliu nantu à u focu. Quessa ci vole à dilla, ci vole à fà passà su missaggiu di manera chjara è ancu sulena.

Secundamente, di manera più larga, à vigilia di essu appuntamentu aspittatu, ci vole à ramintà à u Statu chì ùn ci lasciarem u micca vulà, chì ùn semu micca quì per face purtà di vole in canzone, chì ci vole à apre un prucessu. A ripetitu una volta di più, perchè pensu chì e parolle anu un pesu in pulitica. Aghju zifrattu un documentu scrittu incù u ministru. U ministru era statu mandatu da u primu ministru di tandu è soprattutto da u Presidente di a Republica chì ferma oghje chì ghjè oghje dopu à l'elezzione, u Presidente di a Republica. Dunque ci hè una cuntinuità di a parolla di u Statu è stu documentu scrittu dice di manera spressa è chjara chì u niguziatu chì s'hà da apre hè un prucessu di neguziatu à vocazione storica.



Dunque, ci vole à dī, ghjè bè, hè binissimu chī i naziunalisti a diganu insemi, chī aspittemu di u Statu ch'ellu rispesti a so parolla, chī noi simu pronti à circà e strade di una suluzione pulitica glubale è ci vole ch'ella sia listessa in Parigi.

**Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Prima di passà à u votu di a muzione, volerebbe dà lettura di u sottu amendamentu chè n'avemu fattu tutti insemi, sè vò site d'accordu postu chè l'aotoru era u gruppu « Avanzemu ».

Donc la proposition d'amendement de « Avanzemu » était de rajouter un paragraphe final, je cite, « acte la tenue d'une séance publique plénière spécifique de l'Assemblée de Corse dédiée à préparer le cadre de négociations politiques avec l'État ».

A la suite des échanges que nous avons eus pendant 1 heure au sein de la commission, nous avons considéré que cette préparation devait se faire, sur le plan méthodologique pour préparer véritablement cette première entrevue à Paris, devait se faire au sein de la conférence des présidents, dans la quinzaine de jours qui vient.

Par conséquent, nous avons modifier ce paragraphe parce que nous avons voulu maintenir l'idée que la séance publique plénière, quand même, devait être tenue au courant du déroulement du processus.

Donc, le sous amendement qui a été rédigé tous ensemble est le suivant : « acte la tenue de séances publiques plénières de l'Assemblée de Corse consacrées spécifiquement à la restitution et au suivi du processus de négociations politiques à vocation historique acté avec l'État ».

Donc voilà pour le sous amendement que je soumets à votre approbation.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.**

Je soumets à votre approbation l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**L'amendement, ainsi sous amendé, est adopté à l'unanimité.**

Maintenant concernant la motion amendée, qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Qui est pour ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

À ringrazià vi à tutti.

**La séance est levée à 19 h 06.**

---

<sup>8</sup> Délibération n° 22/084 AC

# **A N N E X E S**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022****ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

- 3) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter une phrase en page 6 du rapport mentionné dans le projet de délibération. Après le paragraphe relatif « à la création d'un outil adapté aux besoins d'un territoire »
- 4) Il est également demandé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir rajouter dans le 5ème paragraphe de la page 7 du rapport mentionné dans le projet de délibération, dans la partie relative à l'« identification des partenaires privilégiés » de la page 7 après « cohérence géographique et historique »

**AJOUTER :**

- 3) « La CdC renforcera durablement l'armature territoriale des communes, des EPCI ou des Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux »
- 4) « en concertation avec le projet de territoire de l'EPCI ou du PETR. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION****AVIS FAVORABLE**

---

**(NPPV Un Soffiu Novu)**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**  
**(NPPV Un Soffiu Novu et**  
**Avanzemu)**

---

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

ASSEMBLEA DI CORSICA

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 É 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022****ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

- 3) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en page 8 du rapport mentionné dans le projet de délibération, à la fin du 7<sup>ème</sup> paragraphe, après « en matière de contractualisation. »
- 4) Il est également demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 2 « Modalités de Mise en Œuvre et Pilotage des Contrats de Territoires »

**AJOUTER :**

- 3) « Dans la mesure où le conseil communautaire le souhaitera, chaque EPCI, ou PETR aura la possibilité de s'appuyer sur un conseil de développement afin de co-construire le projet de territoire. ....»
- 4) Au dernier paragraphe, après « ...programmation annuelle. » ajouter « La CDC propose la mise en place d'une conférence de cohésion des territoires, pour chaque contrat de territoire, qui sera composée par les communes, EPCI ou PETR concernés, et la CDC et l'état ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**AVIS FAVORABLE**  
**(NPPV Un Soffiu Novu)**

---

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉ**  
**(NPPV Un Soffiu Novu et**  
**Avanzemu)**

---

# CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

**2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022**

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la page 3 de la « Fiche 1 Méthodologie d'élaboration des contrats de territoire » du rapport mentionné :

**AJOUTER :**

- **dans conditions préalables à la contractualisation - La nécessaire mise en place d'une ingénierie**
  - **Ajouter :**
    - après « la mise en œuvre de contrat de territoire », « la Collectivité pourra fournir une ingénierie financière et fiscale aux communes et EPCI. »
    - dans le cadre du travail engagé sur le rapport relatif à la territorialisation qui sera proposé prochainement à l'Assemblée de Corse : « la CDC et l'état veilleront à renforcer durablement l'ingénierie des communes et EPCI ou PETR permettant d'asseoir le projet de territoire sur une armature territoriale durable » ;
    - « La CDC pourra proposer la mise en place d'une formation commune à destination des agents de développement dédiée au projet de territoire, en partenariat avec



l'Université, le CNFPT et l'IRA, de favoriser et de renforcer la formation des élus dans le domaine du développement local... ».

- « aux diagnostics territoriaux et études stratégiques », les éléments suivants :
  - Les différents plans et schémas du territoire,
  - Les activités de pleine nature
  - Le numérique,
  - La mobilité rurale,
  - Le climat, l'air et l'énergie... »
- Le futur contrat s'appliquera à trouver avec le bloc communal, les voies et moyens d'élaborer des documents d'urbanisme appropriés aux territoires (SCOT, PLUi).

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**AVIS FAVORABLE**  
**(NPPV Un Soffiu Novu)**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**  
**(NPPV Un Soffiu Novu et Avanzemu)**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

ASSEMBLEA DI CORSICA

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022****ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 4 Thématiques prioritaires d'intervention :

**AJOUTER :**

2<sup>ème</sup> paragraphe : après « ...un modèle de développement équilibré et durable. » ajouter « Ils devront permettre de renforcer la diffusion de la langue, de la culture et de l'identité historique au travers entre autres de la toponymie. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION****AVIS FAVORABLE  
(NPPV Un Soffiu Novu)****\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE****ADOPTE  
(NPPV Un Soffiu Novu et  
Avanzemu)**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

ASSEMBLEA DI CORSICA

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 É 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022****ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

- 3) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 5 - Diversité des dynamiques territoriales en Corse
- 4) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 6 - Procédure de Concertation en page 1 : la concertation et la co-construction comme préalables à toute démarche contractualisation

**AJOUTER :**

- 3)
  - Page 1 - 3<sup>ème</sup> Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires pour l'Evolution Statutaire de la Corse ainsi que la Commission évolution statutaire et organisation des territoires de la Chambre des Territoires dans l'optique du projet d'autonomie. »

- Page 2 - après le dernier paragraphe « ...Les contrats à venir pourront intégrer des contrats de réciprocité, afin de veiller au rééquilibrage territorial dans certains domaines comme par exemple, la mobilité, la culture, le sport, etc...
- 4) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement qui nécessitent une énergie collective et durable ne supportant pas notamment dans les territoires ruraux, les ruptures de programmation ou de calendrier électoral.

Cette charte sera signée par les différents co-contractants.

### **SOUS-AMENDEMENT :**

#### **Remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe Par :**

- Page 1 - 3<sup>ème</sup> Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein des Commissions de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires dans l'optique de l'ouverture du processus de négociations avec l'Etat. »

#### **Remplacer le 2) Par :**

- 3) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique argumentée permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement aux générations futures. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

<b>AVIS FAVORABLE</b> <b>ainsi sous-amendé</b> <b>(NPPV Un Soffiu Novu)</b>
---

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

<b>ADOPTE</b> <b>ainsi sous-amendé</b> <b>(NPPV Un Soffiu Novu et</b> <b>Avanzemu)</b>
---

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

**2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022**

**PROCESSUS DE FIN DE CONFLITS AVEC  
L'ETAT FRANÇAIS**

*Motion 2022/E2/011*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Intégrer au dispositif de la motion, le paragraphe final suivant :

« Acte la tenue d'une séance publique plénière spécifique de l'Assemblée de Corse dédiée à préparer le cadre de négociation politique avec l'Etat ».

**SOUS-AMENDEMENT :**

Remplacer l'amendement initial par :

« Acte la tenue de séances publiques plénières de l'Assemblée de Corse consacrées spécifiquement à la restitution et au suivi du processus de négociation politique à vocation historique acté avec l'Etat. »

**\* AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

**AVIS FAVORABLE  
ainsi sous-amendé**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
2 ET 3 JUIN 2022****PROCESSUS DE FIN DE CONFLITS AVEC  
L'ETAT FRANÇAIS***Motion 2022/E2/011***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****INTEGRER** au dispositif de la motion, le paragraphe final suivant :

« Acte la tenue d'une séance publique plénière spécifique de l'Assemblée de Corse dédiée à préparer le cadre de négociation politique avec l'Etat ».

**\* AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS****AVIS FAVORABLE  
ainsi sous-amendé (\*)****(\*) SOUS-AMENDEMENT :****REPLACER** l'amendement initial par :

« Acte la tenue de séances publiques plénières de l'Assemblée de Corse consacrées spécifiquement à la restitution et au suivi du processus de négociation politique à vocation historique acté avec l'Etat. »

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE****ADOPTE  
sous amendé**